



Assemblée générale

Distr. générale
16 mars 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011*

Titre XIII Compte pour le développement

Chapitre 35 Compte pour le développement

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	4
Annexe	
Projets proposés en vue d'un financement par prélèvement sur le Compte pour le développement au cours de l'exercice biennal 2010-2011	8
A. Facilitation de l'intégration effective des pays en développement dans l'économie mondiale par le biais de l'aide aux arrangements commerciaux	8
B. Prise en compte du changement climatique dans les politiques agricoles afin d'assurer la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté en Afrique de l'Ouest	10
C. Renforcement des capacités de gestion intégrée des ressources en eau partagées en Afrique australe	12
D. Atténuation du changement climatique par l'investissement étranger direct dans les techniques perfectionnées d'exploitation des combustibles fossiles	15
E. Facilitations de l'adaptation au changement climatique dans le secteur des transports en tenant compte des liens entre énergie et environnement	17
F. Amélioration de la quantification du travail non rémunéré accompli par les femmes à l'appui des politiques d'élimination de la pauvreté	20

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 6 (A/64/6/Add.1)*.



G.	Amélioration de la gestion des ressources affectées à l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes	22
H.	Renforcement des capacités nationales en matière de statistique et de la coordination interinstitutionnelle aux fins du suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement grâce à la coopération interrégionale et au partage des connaissances	25
I.	Amélioration de la préparation en cas de catastrophe dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	28
J.	Renforcement de la sécurité énergétique et amélioration de l'accès aux sources d'énergie au moyen de partenariats entre le public et le privé dans le domaine des sources d'énergie renouvelables	31
K.	Renforcement de la protection sociale en Asie et dans le Pacifique	34
L.	Renforcement des capacités de lutte contre les changements climatiques aux fins de la réduction de la pauvreté en Asie occidentale	37
M.	Renforcement des capacités de négociation des traités d'investissement bilatéraux dans la région de la CESA0	40
N.	Renforcement de l'action de la justice pénale contre la traite des êtres humains dans l'Europe du Sud-Est, plus particulièrement en Moldova	42
O.	Renforcement des capacités des pays en développement concernant l'application effective du droit de la concurrence aux fins de la réduction des entraves à la productivité économique	44
P.	Traitement des effets et des conséquences de la crise financière mondiale sur les pays en développement par l'appui au secteur des services	46
Q.	Renforcement de la capacité des pays en développement d'intégrer la problématique hommes-femmes dans leurs politiques commerciales	48
R.	Renforcement de la capacité de gestion actif-passif des services nationaux chargés de la gestion de la dette	50
S.	Intégration de la dimension « commerce » dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement	52
T.	Renforcement de la capacité qu'ont les douaniers de prévenir le commerce illicite de matières présentant un risque pour l'environnement, par l'entremise de l'initiative Douanes vertes	56
U.	Renforcement des capacités nationales de planification pour une production agroalimentaire viable à long terme	58
V.	Renforcement des capacités des organismes de formation des administrations locales pour permettre aux autorités locales et à leurs partenaires de mieux contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	62
W.	Renforcement des réseaux régionaux d'échange de savoir pour favoriser la mise en œuvre effective du programme de l'ONU en matière de développement et évaluer le progrès accompli	64

X.	Renforcement des capacités de gestion des ressources humaines dans le secteur public, en Afrique, comme moyen de favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement adoptés au niveau international	67
Y.	Promouvoir la création d'un réseau d'information parlementaire en Amérique latine.	69
Z.	Renforcer les capacités d'adaptation des pays d'Afrique aux changements climatiques en améliorant la gestion de la variabilité de l'eau et des autres changements liés au climat.	71
AA.	Renforcer la capacité d'établir des rapports nationaux pour contribuer à l'application de l'Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts . .	74
AB.	Amélioration de la qualité des statistiques et des indicateurs nécessaires au suivi des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement adoptés sur le plan international	77

Appendices

1.	Liste des projets à financer au moyen du Compte pour le développement pendant l'exercice biennal 2010-2011	80
2.	État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle.	82

Vue d'ensemble

- 35.1 En réponse à la proposition faite par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes » (A/51/950), l'Assemblée générale, par sa résolution 52/12 B, a décidé, entre autres dispositions, de créer un compte pour le développement dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999. Par sa résolution 52/221 A, elle a ouvert un crédit d'un montant de 13 065 000 dollars pour le Compte pour le développement au chapitre 34 du budget-programme de l'exercice 1998-1999.
- 35.2 En application de la résolution 52/235 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci demandait un rapport détaillé sur la viabilité du Compte pour le développement, les modalités de sa mise en œuvre, les fins précises auxquelles les ressources seraient utilisées et les critères de rendement connexes, le Secrétaire général a présenté un rapport sur les modalités de fonctionnement du Compte pour le développement (A/53/945). Après avoir examiné ce rapport et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/7/Add.12), l'Assemblée, par sa résolution 54/15, a décidé, notamment, de créer un compte spécial pluriannuel pour financer des activités supplémentaires relatives au développement s'inspirant des programmes du plan à moyen terme approuvé. Sur les six derniers exercices biennaux (1998-1999, 2000-2001, 2002-2003, 2004-2005, 2006-2007 et 2008-2009), l'Assemblée a approuvé 138 projets financés par prélèvement sur le Compte pour le développement.
- 35.3 Dans sa résolution 60/246, l'Assemblée a décidé que les montants prévus au titre du Compte pour le développement seraient recalculés pour l'exercice biennal 2006-2007. Cette décision s'est traduite par une augmentation de 889 100 dollars du crédit initialement ouvert pour cet exercice. Dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice 2006-2007, le Compte a été de nouveau actualisé entraînant un nouveau relèvement de 26 800 dollars. Dans sa résolution 61/252 (sect. IV, par. 5), l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 2,5 millions de dollars à titre de mesure exceptionnelle immédiate visant à compenser l'insuffisance des fonds virés au Compte depuis sa création. En outre, dans sa résolution 62/235 A, paragraphe 2 d), elle a décidé d'augmenter de 5 millions de dollars, pour l'exercice biennal 2006-2007, le crédit ouvert au chapitre 34 (Compte pour le développement). Dans sa résolution 62/238 (sect. VIII, par. 11), elle a décidé d'ouvrir au titre de ce compte un crédit de 2,5 millions de dollars pour l'exercice 2008-2009. En conséquence, sous l'effet cumulé de ces décisions, le montant révisé des crédits ouverts au titre du Compte pour le développement pour l'exercice biennal 2008-2009 s'élève ainsi à 18 651 300 dollars, soit une augmentation de 5 586 300 dollars par rapport au montant approuvé par l'Assemblée générale au moment de la création du Compte. Les propositions détaillées relatives à l'utilisation de cette somme en 2010-2011 pour la septième tranche des projets de coopération technique, exposées dans le présent document, sont conformes aux procédures et modalités d'utilisation du Compte approuvées par l'Assemblée dans ses résolutions 53/220 A, 53/220 B, 54/15, 54/249, 56/237, 60/246, 61/252, 62/235, 62/237 et 62/238.

Tableau I

Ressources nécessaires par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Composante	2006-2007 (dépenses effectives)	2008-2009 (crédits ouverts)	Augmentation		2010-2011 (montant estimatif)
			Montant	Pour-centage	
Compte pour le développement	16 551,9	18 651,3	–	–	18 651,3

- 35.4 Le tableau 2 ci-dessous récapitule les ressources nécessaires pour financer la septième tranche de projets, par objet de dépense :

Tableau 2

Récapitulation des ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2010-2011</i>
Autres dépenses de personnel	1 041,0
Consultants et experts	4 336,5
Voyages du personnel	2 095,8
Services contractuels	2 337,5
Frais généraux de fonctionnement	551,1
Mobilier et matériel	128,0
Bourses, subventions et contributions	8 161,4
Total	18 651,3

- 35.5 Le Compte pour le développement a pour objet de financer les projets de renforcement des capacités dans les domaines prioritaires pour les pays en développement, définis dans l'Agenda pour le développement adopté par l'ONU. Les services du Secrétariat de l'ONU sont ainsi encouragés à collaborer étroitement sur des activités transsectorielles novatrices à développer aux niveaux régional et interrégional, en s'appuyant sur les ressources, techniques, humaines et autres, qui sont disponibles dans les pays en développement. Dans une étude d'impact du Compte pour le développement effectuée lors de sa dixième année de fonctionnement, en réponse à une demande exprimée par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/252, les organismes d'exécution ont fait ressortir l'importance du Compte, qui constitue non seulement un outil leur permettant de relier leurs capacités normatives et analytiques, mais aussi un moyen de bâtir des partenariats opérants avec les organismes des Nations Unies et de renforcer la coopération régionale et sous-régionale. Les organismes d'exécution voient également dans le Compte pour le développement un instrument important pour expérimenter de nouvelles méthodes et de nouveaux outils, renforcer les capacités au service d'autres objectifs et d'autres activités de développement, utiliser les capacités des pays en développement et encourager la coopération Sud-Sud (A/62/466, par. 22).
- 35.6 La septième tranche de projets du Compte pour le développement a pour thème général « L'appui à la mobilisation face aux grands défis du développement dans le monde pour faciliter la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, par le biais de la coopération mondiale, régionale et nationale ».
- 35.7 Les 28 projets dont le financement est proposé au titre de la septième tranche seront exécutés par les 10 entités du Secrétariat relevant du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, dont le Département des affaires économiques et sociales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'ensemble des commissions régionales, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains. De nombreux projets sont conçus pour être exécutés aux niveaux mondial et régional, en partenariat les uns avec les autres, de même qu'avec d'autres organes des Nations Unies et des organisations tant internationales que nationales.

- 35.8 Les projets proposés respectent les critères fixés par l'Assemblée générale et prennent en compte l'aptitude de l'organisme d'exécution concerné à exécuter les activités du projet dans les délais prescrits. Il est attendu des organismes d'exécution qu'ils s'appuient autant que possible sur les capacités humaines et techniques pour développer au maximum le transfert des connaissances, en utilisant les réseaux de compétences dotés de liens aux niveaux sous-régional, régional et mondial, et en s'efforçant de promouvoir le renforcement des capacités des pays en développement. De nombreux projets sont conçus spécialement pour répondre aux besoins nouveaux des États Membres, notamment en ce qui concerne les difficultés liées aux changements climatiques, à la sécurité alimentaire et à la crise financière.
- 35.9 Globalement, la septième tranche met l'accent sur les besoins africains en matière de développement, en écho aux inquiétudes manifestées par les États Membres quant à la répartition régionale des activités de développement. En conséquence, les pays africains accueilleront 20 projets de renforcement des capacités. Nombre de ces projets permettront de créer des liens pour la gestion des connaissances entre l'Afrique et d'autres régions du monde.
- 35.10 La liste des projets proposés a été approuvée par le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales lors de sa réunion du 13 février 2009.
- 35.11 La gestion du Compte pour le développement est devenue plus complexe et couvre un champ plus large, en raison de l'augmentation du nombre de projets à gérer et des attentes des États Membres en matière de coordination, de programmation, de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports. Au fil du temps, des améliorations ont continué d'y être apportées, alors même que le nombre de projets à divers stades de programmation et d'exécution s'élève à 100, du fait que trois tranches se chevauchant sont gérées simultanément. Des projets achevés dans le cadre de la quatrième tranche sont analysés de front avec des projets en cours des cinquième et sixième tranches, dans le but de tirer des enseignements à retenir. En tant que Directeur de programme, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales assume désormais, en permanence, de lourdes tâches de gestion, consistant notamment à établir le thème de chaque tranche, à demander qu'on lui soumette des propositions de projets et à vérifier que ceux-ci respectent les critères fixés par l'Assemblée générale, à consulter les organismes d'exécution ainsi que le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité dans la phase de programmation; à requérir, étudier et fournir des avis sur les documents de présentation détaillée des projets; à analyser les données concernant leur mise en œuvre, à en suivre et évaluer la progression et à établir des rapports sur le sujet; enfin à rester régulièrement en contact avec les organismes d'exécution, qu'il ne cesse de conseiller et de guider. Le Directeur de programme apporte également un appui au comité directeur du Compte pour le développement, et il est chargé de la mise au point, de la mise à jour et du fonctionnement du site Web spécial de ce Compte.
- 35.12 À partir de la quatrième tranche, l'obligation faite aux organismes d'exécution d'établir des documents de présentation détaillée des projets, sur la base de cadres logiques approfondis, pour chaque projet accepté, a constitué une amélioration importante. Conscient de l'intérêt de cette approche, le Comité des commissaires aux comptes a recommandé à « l'Administration de mettre en place pour l'ensemble de ses activités de coopération technique un dispositif de mesures de la performance comparable à celui exigé dans le cadre de la présentation des projets du Compte pour le développement » (A/63/5 (Vol. I), chap. II, par. 89). À partir de la cinquième tranche, les évaluations obligatoires des projets achevés ont été mises en place. En outre, les enseignements recueillis au niveau des projets ont été de plus en plus regroupés pour être appliqués dans la programmation de nouveaux projets. Début 2009, le Directeur de programme a mis sur pied un comité directeur constitué des représentants des organismes d'exécution, et chargé de lui fournir conseils et assistance sur les questions de programmation, de coordination et de suivi des projets prévus dans le cadre du Compte pour le développement.

- 35.13 L'étude d'impact du Compte pour le développement demandée par l'Assemblée générale est parvenue à la conclusion qu'« il faudrait pouvoir compter sur un petit groupe de spécialistes si l'on veut assurer une gestion centrale et un suivi central plus systématiques, y compris une analyse plus méthodique des résultats » (A/62/466, par. 57). Le cinquième rapport intérimaire sur l'exécution des projets financés au moyen du Compte pour le développement (A/62/123, par. 35) a abouti à un constat semblable, selon lequel les capacités de suivi et d'évaluation devront être « constamment renforcées » compte tenu de l'ampleur et de la complexité croissantes des projets. À ce stade, le Secrétaire général n'a pas requis de ressources particulières à cet égard mais il restera à l'écoute des États Membres.
- 35.14 Le présent fascicule doit être lu en parallèle avec le sixième rapport sur l'exécution des projets financés au moyen du Compte pour le développement, établi par le Secrétaire général comme suite à une demande du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/58/7/Add.5), tendant à ce qu'un rapport distinct indiquant les résultats obtenus et les enseignements tirés soit soumis à l'Assemblée générale.

Annexe

Projets proposés en vue d'un financement par prélèvement sur le Compte pour le développement au cours de l'exercice biennal 2010-2011

A. Facilitation de l'intégration effective des pays en développement dans l'économie mondiale par le biais de l'aide aux arrangements commerciaux

Commission économique pour l'Afrique, conjointement avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique pour l'Europe et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (975 300 dollars)

Contexte général

1. La communauté internationale s'attend à juste titre à ce que, si le commerce pouvait jouer le rôle que lui assigne l'objectif 8 du Millénaire pour le développement, une synergie positive s'établisse avec l'objectif 1, qui vise à réduire le nombre absolu de personnes confrontées à la faim et à la pauvreté. À cet égard, plusieurs initiatives mondiales ont été prises pour aider les pays en développement à mieux s'intégrer dans l'économie mondiale par le biais des échanges commerciaux. Ainsi, l'initiative Aide pour le commerce a été lancée dans le cadre des négociations commerciales multilatérales de décembre 2005. Novatrice, elle a été conçue non seulement pour placer le commerce au cœur des stratégies nationales de développement des pays bénéficiaires, mais aussi pour gérer les contraintes qui affectent généralement les échanges commerciaux, depuis les politiques et les réglementations commerciales jusqu'aux infrastructures durables. L'Aide pour le commerce garantira par ailleurs la maîtrise nationale des ressources fournies, et contribuera à l'amélioration de la capacité d'absorption des pays bénéficiaires en les aidant à mettre au point des propositions de projet appropriées dans le cadre de cette initiative, ainsi que des mécanismes de mise en œuvre efficaces.
2. En 2007, la communauté internationale a procédé au premier examen global de l'Aide pour le commerce, en s'appuyant sur des études régionales complémentaires effectuées en Amérique latine, en Asie et en Afrique. Ces différentes études ont été organisées conjointement par l'Organisation mondiale du commerce, des banques régionales de développement et des commissions régionales des Nations Unies. Elles n'ont toutefois pas couvert les pays à revenu faible ou intermédiaire de l'Asie centrale et occidentale, ni les pays européens en transition. De plus, certaines commissions régionales n'ont pas été associées au processus, bien qu'elles aient un rôle important à jouer dans la formulation et la coordination des stratégies régionales de développement. Dans les régions où les études se sont déroulées, on a recensé les zones prioritaires où l'Aide pour le commerce aurait un effet positif et permettrait à ces économies de profiter d'une activité commerciale. Plusieurs questions critiques sont apparues lors de l'examen global de l'Aide pour le commerce. Elles devront être traitées pour faire en sorte que l'initiative puisse produire les résultats escomptés qui permettront aux pays en développement, aux pays en transition et aux pays les moins avancés de profiter des échanges commerciaux.
3. L'absence de priorités de développement et de plans d'action clairs, dans la plupart des pays couverts par l'examen global, constitue le problème principal. La dimension régionale de l'Aide pour le commerce oblige les pays à présenter une liste de priorités et des plans d'action prenant en compte les besoins du commerce transfrontière. La coordination au niveau régional, à l'aide des

institutions régionales existantes, a aussi son importance. En outre, les besoins au titre de l'Aide pour le commerce devraient bénéficier d'une forte participation du secteur privé, de la société civile et des organisations non gouvernementales, comme il en a été convenu lors de la conférence d'examen global qui a eu lieu en novembre 2007 à l'Organisation mondiale du commerce.

4. Le projet vise à concentrer l'attention sur trois domaines critiques où les commissions régionales jouent un rôle important : le caractère ouvert qu'il convient de garantir à l'initiative Aide pour le commerce; le partage du savoir et de l'information sur la façon dont les différentes régions mettent en œuvre et contrôlent cette initiative; et l'établissement d'un consensus à l'échelon international sur les indicateurs à utiliser pour assurer le suivi de l'Aide pour le commerce.

<p>Objectif de l'Organisation : Renforcer l'aptitude des pays en développement et des pays en transition à formuler et mettre en œuvre des programmes et des projets dans le cadre de l'Aide pour le commerce aux niveaux national et régional</p>	<p>Aperçu du budget (En milliers de dollars É.-U.)</p> <p>Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 50,0 Consultants 121,0 Voyages 120,0 Services contractuels 89,3 Stages et ateliers de formation 595,0</p> <hr/> <p>Total 975,3</p>
<p>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2010-2011 et des objectifs du Millénaire : Sous-programme 1 de la CEA (Commerce, finance et développement économique), sous-programme 2 de la CESAP (commerce et investissements), sous-programme 1 de la CEPALC (liens avec l'économie mondiale, l'intégration et la coopération régionales); sous-programme 6 de la CEE (commerce); sous-programme 3 de la CESA0 (développement et intégration économiques); objectifs du Millénaire 1 et 8</p>	

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès
<p>a) Meilleure compréhension, de la part des responsables politiques et des autres parties prenantes, de l'initiative Aide pour le commerce et de son impact sur la croissance et le développement, de sorte que puissent être mises en œuvre et formulées des stratégies de projets susceptibles de profiter de cette initiative</p> <p>b) Amélioration des capacités techniques et des aptitudes à formuler et mettre en œuvre les projets et programmes relatifs à l'Aide pour le commerce, aux niveaux national, sous-régional et régional</p>	<p>a) Augmentation du nombre de projets spécifiques pouvant bénéficier de concours financiers, soumis pour financement dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce</p> <p>b) Adoption d'indicateurs simples et comparables pour cerner les composantes de l'offre, de la demande et des résultats de l'Aide pour le commerce à des fins de suivi</p>

Principales activités

5. Les principales activités menées au titre du projet seront les suivantes :
 - a) Organisation de cinq ateliers sur le renforcement des capacités dans le domaine de l'Aide pour le commerce, avec pour thème l'élaboration d'une stratégie en la matière, d'un plan d'action, et la préparation de projets pouvant bénéficier de financements (un par région), dans le but d'aider des pays ou des groupes de pays à identifier de tels projets;

- b) Organisation de cinq réunions de groupes d'experts (un par région) sur la mise au point d'indicateurs appropriés de suivi de la mise en œuvre de l'initiative Aide pour le commerce;
- c) Organisation d'un forum interrégional pour échanger des exemples et des enseignements à retenir, dans le but d'aider les pays à identifier des projets pouvant bénéficier de l'Aide pour le commerce.

B. Prise en compte du changement climatique dans les politiques agricoles afin d'assurer la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté en Afrique de l'Ouest

Commission économique pour l'Afrique (637 500 dollars)

Contexte général

6. Le changement climatique, dont on connaît les effets néfastes sur la sécurité alimentaire, l'activité économique, l'eau, toutes les autres ressources naturelles et les infrastructures physiques, constitue une des menaces les plus graves pour le développement durable. Dans les pays en développement, qui dépendent en grande partie de l'agriculture pluviale, il représente un dangereux obstacle dans la lutte contre la pauvreté. Bien que les États Membres aient ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques depuis plusieurs années, les politiques et les stratégies nationales ou régionales font peu de cas des risques climatiques. L'objectif reste inchangé : tenir compte, dans les politiques de développement nationales et régionales, du problème du changement climatique et prendre des mesures techniques et culturelles pour y remédier.
7. La sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest constituent des défis de taille pour les pouvoirs publics comme pour les organismes d'aide au développement. Le déclin de la production alimentaire par habitant depuis 20 ans expose de plus en plus de gens à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté (données de la FAOSTAT, base de données statistiques fondamentales de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2004). Plusieurs facteurs ont contribué à cette situation fâcheuse : la vulnérabilité des pays de la sous-région au changement climatique, la pauvreté des sols au Sahel, une croissance démographique rapide, une utilisation limitée des techniques modernes pour améliorer les variétés de cultures, notamment des engrais, de la mécanisation et de l'irrigation, qui ont contribué, dans d'autres régions du monde, à stimuler le développement agricole, et une application insuffisante des politiques.
8. Le secteur agricole emploie, selon les pays, entre 75 et 90 % de la population active et contribue à près de 35 % du produit intérieur brut (PIB) de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Pourtant, dans ces régions semi-arides, l'agriculture est une activité à haut risque, compte tenu du caractère imprévisible et irrégulier des précipitations. Souvent, les agriculteurs se démènent en vain pour assurer leur autosubsistance. Or la plupart des modèles climatiques prévoient une aggravation de la sécheresse au Sahel au XXI^e siècle. L'augmentation des températures devrait accélérer l'évapotranspiration et rendre les conditions climatiques encore plus pénibles. Par conséquent, si rien n'est fait de toute urgence, les déficits vivriers risquent de se creuser, les crises alimentaires de s'aggraver et la situation nutritionnelle en Afrique de l'Ouest, de se détériorer. Le changement climatique risque de devenir le plus gros obstacle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la sous-région, notamment la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. Par conséquent, il y a urgence à régler les problèmes d'insécurité alimentaire, de pauvreté et de dégradation de l'environnement en Afrique de l'Ouest, en particulier dans la perspective du changement climatique.

9. Ce projet s'appuie sur les acquis de la Conférence internationale pour la réduction de la vulnérabilité des systèmes naturels, économiques et sociaux au changement climatique en Afrique de l'Ouest, organisée par la Commission économique pour l'Afrique en janvier 2007. Il sera mis en œuvre par le bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest de la Commission, en collaboration avec les secrétariats de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

Objectif de l'Organisation : Doter les gouvernements de la CEDEAO et les organismes intergouvernementaux de moyens accrus pour prendre en compte le changement climatique dans les politiques agricoles nationales et régionales axées sur la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté	Aperçu du budget (En milliers de dollars É.-U.)	
	Consultants	65,0
Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2010-2011 et des objectifs du Millénaire : Sous-programme 7 (Activités sous-régionales de développement et sous-programme 2 (sécurité alimentaire et développement durable) de la CEA	Voyages	120,0
	Services contractuels	42,5
	Dépenses de fonctionnement	10,0
	Ateliers de formation	400,0
	Total	637,5

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement des moyens dont disposent les décideurs pour prendre en compte le changement climatique dans les politiques agricoles nationales et régionales axées sur la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté	a) Augmentation du nombre de politiques agricoles nationales et régionales prenant en compte les conséquences du changement climatique
b) Utilisation de variétés améliorées, d'engrais, de la mécanisation et de l'irrigation dans la production agricole de la sous-région grâce à l'appui du projet	b) Augmentation du nombre de pays utilisant des variétés améliorées, des engrais, la mécanisation et l'irrigation dans la production agricole
c) Renforcement des moyens dont disposent les petits exploitants agricoles d'Afrique de l'Ouest pour utiliser des techniques simples et efficaces, notamment par des mesures en faveur de la productivité agricole	c) Augmentation du nombre de pays d'Afrique de l'Ouest où les petits exploitants agricoles s'appuient sur des techniques et des stratégies simples et adaptées

Principales activités

10. Les principales activités menées dans le cadre du projet seront les suivantes :
- Élaboration de documents de référence pour les ateliers de formation;
 - Organisation de trois ateliers de formation à l'intention des représentants des Ministères de l'agriculture et de l'environnement et des organismes intergouvernementaux du secteur agricole, afin de leur donner les moyens de prendre en compte les conséquences du changement climatique dans les secteurs agricoles des États membres de la CEDEAO;

- c) Promotion des échanges de pratiques exemplaires entre les agriculteurs et les fonctionnaires des Ministères de l'agriculture et de l'environnement des États de la CEDEAO par l'apprentissage mutuel et le partage des connaissances;
- d) Assistance technique visant à doter les organismes intergouvernementaux et les institutions nationales et régionales de moyens accrus pour aider les agriculteurs à adapter leurs techniques culturales aux nécessités du changement climatique.

C. Renforcement des capacités de gestion intégrée des ressources en eau partagées en Afrique australe

Commission économique pour l'Afrique, conjointement avec la Commission économique pour l'Europe et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (606 800 dollars)

Contexte général

11. Il existe dans la sous-région de l'Afrique australe au moins 15 cours d'eau et aquifères partagés. Cinq pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) dépendent à plus de 50 %¹ des ressources en eau externes et 70 % des eaux de surface de la région sont communes à plusieurs pays. Au sein de la sous-région, les ressources en eau varient considérablement en fonction de la situation géographique et de la période de l'année. D'après les prévisions, trois ou quatre pays de la CDAA devraient connaître de graves pénuries en eau dans les 20 à 30 prochaines années. En raison de la croissance économique et démographique, plusieurs pays de la sous-région risquent de manquer d'eau d'ici à 2025. La sous-région est aussi exposée à de fréquentes sécheresses et inondations, l'accès à l'eau potable et aux équipements d'assainissement y est limité et l'insécurité alimentaire y est monnaie courante du fait d'une production agricole insuffisante. Si aucune mesure d'urgence n'est prise pour y remédier, ces problèmes risquent de compromettre les chances des pays de la sous-région de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement portant sur les ressources en eau et l'assainissement.
12. Pour réaliser les objectifs du Millénaire les plus importants, il est essentiel de gérer les ressources en eau sur le long terme. La pénurie d'eau est au centre du problème de la pauvreté en Afrique. Au cours de la dernière décennie, la sous-région de l'Afrique australe s'est employée à mettre au point le protocole de la CDAA sur les réseaux hydrographiques partagés, la politique régionale de l'eau de la CDAA et le programme régional stratégique de construction d'une infrastructure hydrique. L'objectif de ce programme, à l'horizon 2015, est de bâtir l'infrastructure nécessaire pour multiplier par deux la surface des terres irriguées et diminuer de moitié la proportion de la population privée d'accès à l'eau potable et aux équipements d'assainissement en Afrique australe.
13. Le projet proposé a pour but de fournir un appui à la CDAA dans son activité de gestion des ressources en eau partagées, afin d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la sous-région. Il s'agira d'améliorer cette gestion à l'échelle régionale et de doter les organisations des bassins fluviaux et les instances nationales et régionales concernées de moyens accrus pour permettre l'utilisation et la gestion équitables, rentables et durables des ressources en eau partagées. Grâce à ce projet, les organisations des bassins fluviaux pourront

¹ Aquastat, base de données sur l'utilisation des terres et des ressources en eau, FAO (Rome), 2006. www.fao.org/ag/agl/aglw/aquastat/main/index.stm.

constituer un réseau par le partage d'informations et la gestion des connaissances, sur le modèle des pratiques exemplaires et de l'expérience acquises dans les bassins du Mékong et du Danube.

14. Ce projet s'inspirera aussi des enseignements tirés des projets de développement similaires mis en œuvre par la Commission économique pour l'Afrique dans un certain nombre de sous-régions et de pays d'Afrique, des initiatives de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique visant à promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau du Mékong en collaboration avec la Commission du Mékong, et de l'appui fourni par la Commission économique pour l'Europe à la Commission internationale pour la protection du Danube. Il sera mis en œuvre par le bureau sous-régional pour l'Afrique australe de la CEA, en collaboration avec les autres divisions du siège de la Commission. La CEA travaillera aussi en étroite collaboration avec les associations régionales de l'eau, les secrétariats de la CDAA et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la CESAP et la CEE dans ce contexte.
15. Ce projet est compatible avec les objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et avec l'engagement du Conseil des ministres africains responsables de l'eau à améliorer les initiatives nationales et régionales de gestion intégrée des ressources en eau dans les pays et les bassins transfrontières de l'Afrique. Il appuie le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, l'action menée par le NEPAD pour améliorer l'irrigation des terres en Afrique, la campagne d'Action 21² en faveur d'une utilisation de l'eau compatible avec le développement durable, ainsi que le dessein du Réseau africain des organismes de bassin de tirer parti des expériences concrètes de gestion des ressources en eau partagées pour le développement de l'Afrique. Il tient aussi compte des priorités stratégiques actuelles de la CEA, qui sont de promouvoir l'intégration régionale et d'aider le NEPAD à répondre aux besoins spécifiques de l'Afrique.

<p>Objectif de l'Organisation : Doter les gouvernements et les organisations des bassins fluviaux de la CDAA de moyens accrus pour assurer la gestion intégrée des ressources en eau partagées en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, et contribuer à accélérer l'intégration régionale dans la sous-région</p>	<p>Aperçu du budget (En milliers de dollars É.-U.)</p>	
	<p>Consultants</p> <p>Voyages</p> <p>Services contractuels</p> <p>Voyages d'études</p> <p>Dépenses de fonctionnement</p> <p>Ateliers de formation</p>	<p>112,5</p> <p>68,0</p> <p>45,3</p> <p>45,0</p> <p>31,0</p> <p>305,0</p>
<p>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2010-2011 et des objectifs du Millénaire : Sous-programme 7 (Activités sous-régionales de développement) et sous-programme 5 (Coopération économique et intégration régionale) de la CEA</p>	<p>Total 606,8</p>	

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la coopération régionale en matière de gestion des ressources en eau partagées afin d'augmenter la productivité agricole, d'améliorer la production d'énergie et d'élargir l'accès à l'eau potable et aux équipements d'assainissement pour réduire la pauvreté à l'échelle sous-régionale

a) Augmentation du nombre d'experts dans la sous-région et accroissement de leurs capacités en matière de gestion intégrée des ressources en eau partagées

² Plan d'action global de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/french/action0.htm.

- | | |
|---|--|
| b) Augmentation des capacités des organisations des bassins fluviaux, des responsables du secteur de l'eau et des communautés riveraines en matière de gestion intégrée des ressources en eau partagées | b) Augmentation du nombre de projets et d'activités conjointes menés par les organisations des bassins fluviaux de la sous-région, ainsi que d'autres activités visant à promouvoir les échanges de données d'expérience et la gestion des connaissances |
|---|--|
-

Principales activités

16. Les principales activités menées dans le cadre du projet seront les suivantes :
- a) Réunion tripartite CEA-CESAP-CEE sur la gestion des bassins fluviaux et des ressources en eau partagées pour le développement de l'Afrique australe : partage d'expériences dans la sous-région et au-delà, pour permettre aux membres des organisations des bassins fluviaux d'améliorer leurs compétences techniques et leurs capacités en matière de gestion intégrée des ressources en eau en s'inspirant des pratiques exemplaires en cours dans les bassins du Mékong et du Danube et en envisageant des domaines de collaboration;
 - b) Promotion des échanges d'experts entre les organisations des bassins fluviaux d'Afrique australe et la Commission du Mékong et la Commission internationale pour la protection du Danube pour encourager la mise en œuvre de méthodes communes et faciliter les échanges d'informations et la création de réseaux sur les normes et les pratiques exemplaires en matière de gestion intégrée des ressources en eau;
 - c) Création d'un forum de discussion d'experts en ligne sur les ressources en eau partagées afin de favoriser le partage d'informations et de connaissances (en partenariat avec la Commission du Mékong et la Commission internationale pour la protection du Danube);
 - d) Organisation d'une réunion, en collaboration avec le secrétariat de la CDAA, sur la mise en œuvre des politiques de gestion des ressources en eau partagées et de gestion intégrée des ressources en eau axées sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique australe, et d'une table ronde de haut niveau sur les défis que les pouvoirs publics doivent relever pour réaliser les objectifs du Millénaire dans le domaine des ressources en eau partagées (en collaboration avec la Commission du Mékong et la Commission internationale pour la protection du Danube);
 - e) Organisation d'ateliers de formation et de séminaires visant à donner aux institutions nationales et régionales plus de moyens pour gérer les ressources en eau partagées (gestion des connaissances et des données, dialogue entre les pays, entre les secteurs et entre les riverains, participation et règlement des conflits, intégration régionale de la gestion et de la mise en valeur des ressources en eau partagées, suivi et évaluation de projets) et à renforcer leurs capacités;
 - f) Organisation de visites dans la région pour étudier ses forces, ses faiblesses, ses chances et ses risques et les réalisations des organisations des bassins fluviaux de la sous-région, donner aux membres d'organisations de bassins moins développées l'occasion de s'enrichir de l'expérience des autres et de partager la leur, et élaborer une étude complète et détaillée sur les ressources en eau partagées et les activités des organisations des bassins fluviaux en Afrique australe.

D. Atténuation du changement climatique par l'investissement étranger direct dans les techniques perfectionnées d'exploitation des combustibles fossiles

Commission économique pour l'Europe, conjointement avec le Département des affaires économiques et sociales et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (629 900 dollars)

Contexte général

17. Pour atténuer le changement climatique, il faudra que l'économie mondiale cesse d'émettre du carbone et, à cette fin, encourager l'adoption de techniques d'exploitation de l'énergie moins polluantes. Les consultations intergouvernementales qui se sont tenues à la quinzième session de la Commission du développement durable ont permis d'établir que, dans les prochaines décennies, les combustibles fossiles resteraient la source d'énergie la plus importante dans de nombreux pays en développement. Dans le même temps, les participants ont souligné qu'il importait de mettre au point et de déployer des techniques évoluées permettant d'exploiter les ressources énergétiques de ces pays sans compromettre l'atténuation du changement climatique. La difficulté consiste à attirer les investissements nécessaires pour assurer la transition vers une économie peu génératrice de carbone.
18. Les investissements nécessaires sont si lourds qu'il faudra faire appel à des sources étrangères. À cet égard, une attention particulière a été portée à l'investissement étranger direct (IED), pour les nombreux avantages qu'il présente : la capacité de financement peut être accrue sans endettement, il permet de financer des transferts de technologie ou de connaissances et il favorise l'afflux de nouveaux capitaux. Toutefois, en dépit des efforts considérables déployés ces dernières années pour attirer les IED, le volume réel de fonds investis dans les secteurs de l'électricité et du charbon de nombreux pays en transition vers l'économie de marché est modéré. Pour mobiliser les capitaux nécessaires, il faudra créer un climat propice aux investissements, c'est-à-dire un environnement favorable aux entreprises, de bonnes conditions macroéconomiques et un cadre réglementaire fiable, juste, transparent et efficace. Il est essentiel de faire évoluer les cadres économiques, juridiques et réglementaires pour créer un climat favorable aux investissements, tout en développant les compétences financières des responsables politiques et des entrepreneurs et en facilitant leurs relations avec des investisseurs potentiels.
19. En plus des sources d'énergie renouvelables et de l'efficacité énergétique, les techniques d'exploitation des combustibles fossiles telles que la gazéification du charbon (souterraine ou non) et la liquéfaction du charbon pourraient contribuer pour beaucoup à répondre aux besoins énergétiques croissants des pays en transition vers l'économie de marché. Ces techniques sont à la fois plus efficaces et plus respectueuses de l'environnement. Avec les techniques de captage et de stockage du carbone, elles pourraient constituer un apport précieux dans la transition vers des économies à faible émission de carbone. Par conséquent, il est essentiel que les infrastructures de demain soient adaptées aux exigences du développement durable et qu'à cette fin, ces besoins soient pris en compte dans le cadre d'investissement.
20. Plusieurs pays en développement ou en transition vers l'économie de marché, qui dépendent dans une large mesure de leurs réserves de charbon et sont intéressés par un partage d'expériences à l'échelle internationale pour développer leurs secteurs énergétiques, souhaitent participer à ce projet : l'Afghanistan, la Chine, l'Inde, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Mongolie, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et l'Ukraine. Dans la mesure du possible, une stratégie régionale sera adoptée pour utiliser au mieux les ressources, encourager les échanges d'idées et mettre en place des partenariats entre les experts régionaux et internationaux.

21. La CEE, le Département des affaires économiques et sociales et la CESAP coopéreront à la mise en œuvre de ce projet. D'autres partenaires seront invités à y participer, si nécessaire. La CEE s'intéressait déjà à cette question à travers les activités du groupe spécial d'experts chargé de réfléchir à des techniques moins polluantes de production d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles, et le projet intitulé « Renforcement des capacités de gestion de la qualité de l'air et application de techniques de combustion écologique du charbon en Asie centrale » financé par la quatrième tranche du Compte pour le développement. La Commission était également associée aux travaux du groupe spécial d'experts sur le méthane extrait des mines de charbon. Le Département des affaires économiques et sociales a mis en œuvre, en Chine et au Kazakhstan, plusieurs projets de coopération technique sur des modes d'exploitation du charbon moins polluants et fourni des services de conseil sur ces techniques. La CESAP a également organisé un certain nombre d'activités dans le domaine de l'énergie et du charbon, qui pourraient être utiles à ce projet conjoint.

<p>Objectif de l'Organisation : Donner aux gouvernements plus de moyens pour attirer les IED dans les techniques nouvelles d'exploitation des combustibles fossiles et financer ainsi la sécurité des approvisionnements énergétiques et un développement durable associé à une faible émission de carbone</p>	<p>Aperçu du budget (En milliers de dollars É.-U.)</p>	
	<p>Consultants</p> <p>Voyages</p> <p>Services contractuels</p> <p>Dépenses de fonctionnement</p> <p>Ateliers de formation</p>	<p>174,0</p> <p>60,0</p> <p>156,9</p> <p>19,0</p> <p>220,0</p>
<p>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2010-2011 et des objectifs du Millénaire : Sous-programme 5 (Énergie durable) de la CEE; sous-programme 4 (Développement durable) du Département des affaires économiques et sociales; sous-programme 4 (Environnement et développement) de la CESAP; objectif du Millénaire 7</p>	<p>Total 629,9</p>	

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
<p>a) Renforcement des compétences afin de créer et d'entretenir un climat favorisant l'afflux des IED dans le secteur de l'électricité pour répondre à la demande croissante et atteindre les objectifs relatifs au changement climatique dans les pays en transition vers l'économie de marché</p>	<p>a) Augmentation du nombre de responsables régionaux, nationaux et locaux capables d'élaborer et de mettre en œuvre des cadres réglementaires ou juridiques favorables aux IED</p>
<p>b) Amélioration des relations de coopération entre les responsables de la définition des politiques énergétiques dans les pays en transition vers l'économie de marché et les investisseurs</p>	<p>b) Création d'un réseau entre les responsables régionaux des pays en transition vers l'économie de marché et les investisseurs afin d'encourager les IED dans les techniques évoluées d'exploitation des combustibles fossiles</p>
<p>c) Renforcement des compétences afin de réaliser des études préalables de faisabilité des projets dans chacun des pays ciblés</p>	<p>c) Réalisation d'études préalables de faisabilité des projets relatifs aux techniques nouvelles d'exploitation des combustibles fossiles dans chacun des pays ciblés pour les investisseurs</p>

Principales activités

22. Les principales activités menées dans le cadre du projet seront les suivantes :
- a) Élaboration, pour chacun des pays ciblés, d'un état des lieux et d'une analyse comparative portant sur les infrastructures électriques, les techniques évoluées d'exploitation de l'énergie, les investissements nationaux et étrangers, les programmes et les politiques mis en place pour encourager les investissements et la coopération entre les pays participants;
 - b) Organisation d'un atelier dans la région afin de permettre aux représentants officiels de constituer un réseau au sein duquel ils puissent échanger des idées, de leur communiquer les résultats de l'état des lieux et de l'analyse comparative, de les informer sur les IED consacrés aux techniques évoluées d'exploitation de l'énergie et de travailler avec chacun d'eux pour déterminer les changements à apporter aux cadres stratégiques, juridiques et réglementaires existants pour créer, dans chaque pays, un climat plus favorable aux investissements;
 - c) Organisation de divers ateliers de formation technique dans la région pour informer les fonctionnaires sur les solutions techniques et politiques qui permettent de produire de l'électricité sans polluer;
 - d) Assistance technique aux autorités nationales de chacun des pays ciblés pour la définition de politiques visant à créer un cadre d'investissement solide et stimulant pour les techniques évoluées d'exploitation des combustibles fossiles;
 - e) Assistance technique aux experts nationaux pour l'élaboration d'une étude préalable de faisabilité des projets de chacun des neuf pays sur les techniques évoluées d'exploitation de l'énergie;
 - f) Organisation d'une grande conférence dans la région d'Europe orientale et d'Asie centrale, en coopération avec des représentants officiels de la région, en vue de leur faire rencontrer d'importants investisseurs nationaux et étrangers et d'encourager une augmentation des flux d'investissement dans le secteur de l'électricité dans les pays en transition vers l'économie de marché.

E. Facilitations de l'adaptation au changement climatique dans le secteur des transports en tenant compte des liens entre énergie et environnement

Commission économique et sociale pour l'Europe, conjointement avec la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (738 000 dollars)

Contexte général

23. La mondialisation et la libéralisation des économies nationales conduisent à une augmentation permanente des activités de transport. Dans le domaine des transports routiers, l'extension du parc automobile, associée à une consommation accrue de carburant, contribue au réchauffement mondial causé par les émissions de gaz à effet de serre, dont le dioxyde de carbone (CO₂) est un élément important. Les émissions de carbone dépendent non seulement de la consommation énergétique totale des divers modes de transport, mais aussi de la part qu'occupent les différentes

sources d'énergie et de leur contribution au réchauffement mondial. On considère généralement que 23 % des émissions de CO₂ provenant de la combustion de matières fossiles sont imputables au secteur des transports. Dans les pays développés de l'OCDE, les transports sont à l'origine de 30 % de l'ensemble des émissions de CO₂. Ce secteur est à 95 % tributaire du pétrole et absorbe 60 % de la consommation mondiale de pétrole, ce qui le rend de plus en plus vulnérable à l'instabilité des prix de l'or noir et aux perturbations liées à l'offre.

24. Les participants à la première réunion mondiale des ministres des transports récemment organisée dans le cadre du Forum international des transports, qui s'est tenu du 28 au 30 mai 2008, à Leipzig (Allemagne), en vue d'examiner les problèmes qui se posent en matière d'énergie et de changement climatique pour le secteur des transports ont souligné la nécessité de lutter contre les émissions de CO₂ en s'attachant à améliorer le rendement énergétique dans les transports routiers. Il conviendra de prendre différentes mesures à cette fin en vue de promouvoir l'utilisation de véhicules à faible rendement énergétique et le recours à des combustibles de substitution durables, tels que les biocarburants, d'améliorer les infrastructures de transport et de mettre en place des systèmes de transport intelligents, d'informer les consommateurs et d'adopter des instruments juridiques, notamment, des incitations fiscales. À cette occasion, le Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules de la CEE a été prié d'accélérer la mise au point de méthodes communes visant à améliorer le rendement énergétique et à réduire les émissions de CO₂.
25. Pour évaluer l'application des nouvelles mesures nationales ou régionales destinées à réduire le rôle joué par les transports dans le réchauffement mondial, les gouvernements et le secteur privé doivent analyser des stratégies de remplacement, y compris la composition de la consommation totale d'énergie dans ce secteur. Les données et les méthodes disponibles pour mesurer l'activité des transports, la consommation énergétique et les émissions de CO₂ suffisent pour suivre les tendances générales, mais leur qualité et leur portée devront toutefois être sensiblement améliorées. Pour permettre aux gouvernements de prendre les bonnes décisions et d'optimiser leur stratégie de réduction du CO₂, il faudra mettre au point des outils types de contrôle et d'évaluation clairement définis qui tiendront compte des progrès récents réalisés dans le domaine des transports. Ces outils, qui seront mis à la disposition des gouvernements, des commissions régionales et d'autres parties intéressées, devront aussi être transparents pour s'assurer que les décisions ne sont pas prises en vue de satisfaire les intérêts particuliers de différents groupes de pression.
26. La CEE superviserait les travaux d'une équipe d'experts chargée de mettre au point une série d'outils types et préparerait, en collaboration avec les autres commissions régionales et les organismes du système des Nations Unies, du matériel de formation adapté aux besoins spécifiques des différentes régions et sous-régions. Toutes les commissions régionales organiseraient et animenteraient des ateliers internationaux et régionaux en vue de diffuser des informations et des documents de formation pertinents dans les différentes langues parlées dans les régions.

Objectif de l'Organisation : Évaluation uniforme et transparente de l'empreinte de CO ₂ liée aux transports terrestres, l'objectif étant de sensibiliser les gouvernements et les autres parties concernées et d'établir une base rationnelle aux fins de l'élaboration de politiques de transport durables	Aperçu du budget (En milliers de dollars É.-U.)	
	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	156
Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2010-2011 et des objectifs du Millénaire : CEE : sous-programmes 1 (Environnement), 2 (Transports) et 5 (Énergie durable)	Consultants	343
	Voyages	72
	Services contractuels	136
	Dépenses de fonctionnement	31
	Total	738

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
<p>a) Meilleure connaissance des rapports de causalité et des liens entre les transports, l'énergie et les émissions de CO₂ conduisant à un renforcement de la coopération intersectorielle et internationale et de la planification aux fins de la mise en œuvre de politiques viables dans le domaine des transports</p> <p>b) Les pays sont mieux à même de contrôler et d'évaluer les schémas de consommation énergétique actuels et futurs des modes de transport terrestre et leurs émissions respectives de CO₂ grâce à la mise au point et l'utilisation d'une série d'outils types disponibles gratuitement via l'Internet</p>	<p>a) Augmentation du nombre de décideurs nationaux et d'industriels concernés qui sont conscients de la nécessité d'une coopération intersectorielle et internationale et d'une planification aux fins de la mise en œuvre de politiques viables dans le domaine des transports</p> <p>b) i) Nombre accru de consultations sur le Web de la série d'outils types de contrôle et d'évaluation du CO₂, adaptés aux besoins spécifiques des différentes régions, qui permettent d'évaluer les schémas de consommation énergétique actuels et futurs des modes de transport terrestre et leurs émissions respectives de CO₂</p> <p>ii) Augmentation du nombre de décideurs nationaux et d'industriels concernés qui sont en mesure de contrôler et d'évaluer les schémas de consommation énergétique actuels et futurs des modes de transport terrestre et leurs émissions respectives de CO₂</p>

Principales activités

27. Les principales activités menées au titre du projet seront les suivantes :
- a) Examen et analyse des modèles existants d'évaluation des activités de transport, de la consommation énergétique et des émissions de CO₂, et mise au point d'une méthode type;
 - b) Application, validation et étalonnage d'un outil type d'évaluation du CO₂;
 - c) Élaboration et mise à l'essai d'une série d'outils d'application conviviaux disponibles sur le Web;
 - d) Préparation de matériel de formation et de renforcement des capacités dans toutes les langues officielles pour chaque région. Une ville par région devrait mener des activités d'évaluation détaillée et de renforcement des capacités;
 - e) Préparation et organisation d'ateliers de formation sur le renforcement des capacités à l'intention des décideurs et des industriels concernés destinés à informer et à inculquer des compétences aux fins de l'utilisation d'une série d'outils types d'évaluation du CO₂.

F. Amélioration de la quantification du travail non rémunéré accompli par les femmes à l'appui des politiques d'élimination de la pauvreté

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales (568 000 dollars)

Contexte général

28. Il importe au plus haut point d'analyser le rôle que jouent les femmes en faveur de l'économie et de la protection sociale grâce à leurs activités non rémunérées, pour promouvoir le développement socioéconomique des pays et l'élaboration de politiques favorisant l'égalité des sexes. La division du travail entre les sexes – principale cause du manque d'autonomie économique des femmes et de leur difficulté d'accéder à des emplois rémunérés – est au cœur des inégalités entre hommes et femmes. Les enquêtes sur le budget-temps sont utiles pour analyser les activités menées à la lumière des liens existant entre les secteurs public et privé et pour étudier le « contrat social » régissant les relations quotidiennes entre hommes et femmes à la maison et dans la société. C'est pourquoi elles sont devenues des outils importants pour réaliser l'objectif de l'égalité des sexes au niveau régional. Par ailleurs, ces enquêtes sont utiles pour mettre en évidence la valeur économique et sociale des travaux ménagers accomplis par les femmes et des soins qu'elles dispensent.
29. À la dixième Conférence régionale sur les femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes, les États membres de la CEPALC ont décidé de mettre au point des instruments, notamment des enquêtes sur le budget-temps, pour mesurer périodiquement le travail non rémunéré accompli par les femmes et les hommes en vue de leur donner une visibilité et de reconnaître leur valeur, d'intégrer les résultats de ces travaux dans les systèmes de comptabilité nationale et d'élaborer des politiques économiques et sociales adaptées. Cette décision est renforcée par la résolution 5 (IV) de la quatrième réunion de la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC, dans laquelle les États membres ont approuvé la création d'un groupe de travail sur les statistiques axées sur les femmes, dirigé par le Mexique, aux fins d'encourager les efforts qui sont déployés pour intégrer systématiquement la dimension féminine dans les données statistiques nationales et de promouvoir l'application de l'enquête sur le budget-temps dans tous les pays ou l'intégration dans les enquêtes sur les ménages d'un module destiné à mesurer les contributions non rémunérées qu'apportent les femmes.
30. À cet égard, le nombre de demandes de coopération technique et de formation aux fins de la mise au point, l'application et l'analyse d'enquêtes sur le budget-temps reçues par la CEPALC a sensiblement augmenté. En 2008, le Département des affaires économiques et sociales a reçu des demandes d'assistance émanant de huit pays et territoires (Cuba, Haïti, Honduras, Pérou, Porto Rico, République dominicaine, République bolivarienne du Venezuela et Uruguay), qui ont sollicité un appui à des étapes différentes du processus, selon leurs capacités statistiques respectives. Cuba et le Venezuela ont besoin d'approfondir leurs connaissances et de renforcer leurs capacités, tandis que les demandes présentées par le Honduras et la République dominicaine font suite aux missions techniques qui y ont été récemment envoyées. Porto Rico et le Pérou ont besoin d'une aide pour réaliser leur première évaluation des données disponibles et des besoins d'assistance.
31. Dans de nombreux cas, les pays demandent de recevoir une formation concernant l'intégration d'une dimension féminine dans les statistiques, qui nécessite l'organisation d'ateliers nationaux. Un atelier régional doit se tenir en République dominicaine au début de 2009, auquel participeront

également des membres des deux autres pays et territoire hispanophones des Caraïbes (Cuba et Porto Rico). Il sera organisé par la CEPALC et la Division de la promotion de la femme de l'ONU, en collaboration étroite avec les instituts nationaux de statistique et les mécanismes nationaux de promotion de la femme établis dans ces pays.

<p>Objectif de l'Organisation : Doter certains pays des capacités voulues pour mener des enquêtes sur le budget-temps aux fins de mesurer le travail non rémunéré accompli par les femmes</p>	<p>Aperçu du budget (En milliers de dollars É.-U.)</p> <p>Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 60</p> <p>Consultants 219</p> <p>Groupes d'experts 52</p> <p>Voyages 27</p> <p>Services contractuels 20</p> <p>Dépenses de fonctionnement 70</p> <p>Ateliers de formation 120</p> <hr/> <p>Total 568</p>
<p>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2010-2011 et des objectifs du Millénaire : CEPALC : sous-programmes 5 (Institutionnalisation de l'égalité des sexes dans le développement régional) et 10 (Statistiques et projections économiques); objectifs du Millénaire 1 et 3</p>	

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès
<p>a) Les services nationaux de statistique d'Amérique latine et des Caraïbes acquerront des connaissances et des compétences pour mener des enquêtes sur le budget-temps aux fins de mesurer le travail non rémunéré accompli par les femmes.</p>	<p>a) i) Meilleure connaissance des outils techniques utilisés dans huit pays de la région pour l'application d'enquêtes sur le budget-temps ou de modules intégrés dans les enquêtes sur les ménages</p> <p>ii) Application d'enquêtes sur le budget-temps ou de modules dans huit pays de la région</p>
<p>b) Les mécanismes nationaux de promotion de la femme et les autorités gouvernementales utiliseront les données recueillies grâce aux enquêtes sur le budget-temps pour examiner les principaux problèmes socioéconomiques liés aux inégalités entre les sexes, notamment en matière de sécurité sociale, de revenu et de politique de soins</p>	<p>b) i) Quatre pays au moins intégreront les résultats de leur enquête nationale sur le budget-temps dans la conception des politiques et des programmes et/ou ont lancé des programmes ou proposé des textes législatifs qui tiennent compte de la valeur économique des activités non rémunérées.</p> <p>ii) Huit pays au moins utilisent les données recueillies grâce aux enquêtes sur le budget-temps pour rendre compte de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.</p>

Principales activités

32. Les principales activités menées au titre du projet seront les suivantes :
- a) Deux ateliers à l'intention de huit experts (6 d'Amérique latine et 2 des Caraïbes) spécialisés dans la conception, l'application et l'analyse d'enquêtes sur le budget-temps;

- b) Missions d'assistance technique envoyées dans huit pays d'Amérique latine et des Caraïbes aux fins d'évaluer les ressources disponibles et les besoins exprimés, et d'aider à coordonner un atelier national de formation et à en assurer le suivi;
- c) Organiser dans les huit pays retenus des ateliers nationaux de formation portant sur la conception, l'application et l'interprétation des enquêtes sur le budget-temps à l'intention du personnel des instituts nationaux de statistique et des services chargés des questions relatives aux femmes;
- d) Promouvoir les échanges de personnel entre les bureaux nationaux de statistique en vue d'encourager l'application de méthodes communes et de faciliter l'échange d'informations sur les normes internationales relatives aux statistiques, dans les domaines de la gestion des systèmes statistiques, des statistiques économiques, des statistiques de l'état civil, des statistiques du travail et de la gestion des données;
- e) Préparer et publier un guide technique décrivant l'expérience acquise par les pays participant au projet, qui servira de manuel pour la conception et la conduite d'enquêtes sur le budget-temps axées sur les femmes pour d'autres pays. Le guide sera rédigé en espagnol et traduit en anglais et en portugais;
- f) Préparer une étude comparative aux fins d'évaluer l'harmonisation des définitions et la compatibilité internationale des enquêtes sur le budget-temps qui ont été menées dans les huit pays retenus.

G. Amélioration de la gestion des ressources affectées à l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes

Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (554 500 dollars)

Contexte général

- 33. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet de la Terre) tenue à Rio en 1992 et la Conférence de Monterrey tenue en 2002 ont appelé l'attention sur les contraintes financières faisant obstacle à la réalisation du développement durable dans les pays en développement. Le Sommet du Millénaire tenu en 2000 a aussi mis l'accent sur la nécessité urgente de mobiliser des ressources financières aux fins d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et sur la nécessité d'un commerce équitable.
- 34. À la Conférence sur le développement durable qui s'est tenue à Johannesburg, la CEPALC et le PNUD ont présenté une évaluation des flux financiers pour l'environnement destinés à l'Amérique latine et aux Caraïbes. L'évaluation comportait en outre une analyse de la situation et de l'évolution des dépenses et des investissements nationaux réalisés par les secteurs public et privé dans le domaine de l'environnement, établie sur la base d'études de pays. Parmi les conclusions qui ont été tirées, on retiendra notamment que : a) les contraintes financières font obstacle à la réalisation des objectifs fixés en matière d'environnement; b) les pays n'enregistrent pas systématiquement le montant des ressources affectées à la gestion de l'environnement et aux investissements; c) les politiques macroéconomiques et sectorielles et les mesures d'incitation ne sont pas coordonnées, et vont fréquemment à l'encontre des objectifs fixés en matière d'environnement; d) il existe des possibilités d'adopter progressivement une fiscalité écologique et des instruments économiques de gestion de l'environnement; e) le secteur privé joue de plus en plus un rôle de premier plan dans la gestion de l'environnement; f) la croissance du secteur de l'environnement peut être un atout économique, si de nouveaux mécanismes financiers novateurs

sont adoptés pour favoriser son développement; g) peu d'activités – voire aucune – sont menées à l'échelle nationale ou régionale pour examiner de façon permanente et exhaustive les problèmes environnementaux en vue d'aider les décideurs.

35. Les pays ne disposent pas de suffisamment de données précises sur les dépenses effectives consacrées à la gestion de l'environnement et aux infrastructures environnementales, en particulier s'agissant de la répartition de ces dépenses entre les différents produits environnementaux, du coût de l'adaptation au changement climatique et de l'impact des catastrophes naturelles, de la part des dépenses consacrées à l'environnement dans les budgets et du degré d'efficacité des ressources ainsi allouées.
36. Plusieurs monographies nationales réalisées par la CEPALC entre 2001 et 2005 montrent que le manque de coordination politique est un problème courant en Amérique latine et dans les Caraïbes. Plus précisément, les politiques macroéconomiques et sectorielles donnent souvent lieu à la création de dispositifs incitatifs qui vont à l'encontre des objectifs énoncés par ces mêmes pays en matière de politique environnementale et de protection de l'environnement. De ce fait, les pays de la région se heurtent à de sérieuses contraintes budgétaires pour trouver les moyens d'affecter des ressources à la réalisation des objectifs qu'ils se sont fixés en matière d'environnement.
37. Il existe un écart évident en Amérique latine et dans les Caraïbes entre les attentes qui sont exprimées dans les mandats constitutionnels et législatifs concernant la protection de l'environnement, et la persistance de la dégradation de l'environnement et de l'insuffisance des ressources mises à la disposition des responsables de l'environnement. Le renforcement de la coordination dans les secteurs touchant l'environnement offre aux décideurs la possibilité d'améliorer l'efficacité économique et l'efficacité des politiques environnementales.
38. Cela montre qu'il faut consolider les institutions chargées de la protection de l'environnement dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et renforcer la coopération et la coordination entre les ministères de l'environnement et des finances, les banques de développement et les institutions financières internationales. L'élimination des obstacles entravant les investissements dans le domaine de l'environnement et la promotion de la responsabilité sociale des entreprises constituent également des priorités pour assurer la protection de l'environnement.

Objectif de l'Organisation : Mieux connaître et gérer l'allocation des ressources financières au titre de l'environnement et les mécanismes de coordination des institutions gouvernementales dans les pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier, les ministères de l'environnement et des finances	Aperçu du budget (En milliers de dollars É.-U.)	
Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2010-2011 et des objectifs du Millénaire : CEPALC : sous-programme 8 (Développement durable et établissements humains)	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	48,0
	Consultants	202,0
	Voyages	45,0
	Services contractuels	84,5
	Dépenses de fonctionnement	10,0
	Ateliers de formation	165,0
	Total	554,5

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Amélioration de l'information sur les dépenses nationales consacrées à l'environnement (gestion de l'environnement et infrastructures, et répartition de ces dépenses entre les produits et les problèmes écologiques, et degré d'efficacité et d'efficacité dans l'allocation de ces ressources)

a) Augmentation du nombre de pays enregistrant les dépenses consacrées à l'environnement aux fins de mesurer les progrès accomplis vers les objectifs du Millénaire pour le développement et dans le contexte des initiatives en faveur du développement durable lancées aux niveaux régional et international

- b) Le manque de coordination entre les secteurs et les différents échelons du gouvernement est mis en évidence et d'autres mécanismes de coordination sont proposés en vue d'améliorer la conception d'interventions intégrées visant à atteindre les objectifs de développement durable des pays retenus, une attention particulière étant accordée à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'adaptation à ce phénomène.
 - c) Meilleure connaissance et gestion par les institutions gouvernementales (ministères de l'environnement et des finances et banques de développement) des tendances et possibilités actuelles concernant les sources internationales de financement pour l'environnement, notamment le changement climatique, disponibles pour les pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes
 - b) i) Nombre accru de demandes d'assistance technique émanant des pays de la région aux fins d'améliorer les stratégies nationales de coordination dans le domaine du développement durable et du changement climatique
 - ii) Au moins trois rapports de synthèse nationaux intégrés ont été établis, permettant ainsi d'améliorer la capacité générale de gestion des ressources environnementales.
 - c) i) Augmentation du nombre de responsables nationaux connaissant les méthodes internationales types utilisées pour mesurer les dépenses consacrées à l'environnement
 - ii) Nombre accru de demandes d'assistance technique présentées à la CEPALC concernant la mesure des dépenses consacrées à l'environnement, les autres sources de financement possibles et les instruments économiques de gestion de l'environnement
-

Principales activités

39. Les principales activités menées au titre du projet seront les suivantes :
- a) Analyse des mécanismes utilisés pour obtenir et compiler des informations sur les dépenses consacrées à l'environnement et les investissements réalisés dans ce domaine, qu'il sera proposé de mettre en œuvre dans les pays de la région. La priorité sera donnée aux méthodes et principes de base approuvés à l'échelle internationale, aux cadres d'évaluation et au double comptage, et l'interprétation des données fera l'objet d'une évaluation;
 - b) Organiser un séminaire régional aux fins d'élaborer une approche commune régionale (des études de pays pilotes seront présentées) permettant de rendre compte des dépenses consacrées à l'environnement et d'examiner les avancées réalisées au niveau international concernant les réformes budgétaires en faveur de l'environnement, la taxation écologique, l'affectation de crédits pour l'environnement, etc., afin d'aider les pays de la région à calculer sur une base permanente les dépenses consacrées à l'environnement, selon les normes méthodologiques internationales. Des études de pays pilotes seront réalisées et des ateliers organisés à cet effet;
 - c) Présenter un document de synthèse sur le financement du développement durable au Forum des ministres de l'environnement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes;
 - d) Organiser trois ateliers nationaux consacrés aux possibilités de financement international du développement durable et de la lutte contre le changement climatique et aux problèmes rencontrés à cet égard, l'objectif étant de faire le point sur les instruments économiques de gestion de l'environnement et de fournir un appui technique aux décideurs pour les aider à inclure les questions environnementales dans les politiques budgétaires, sectorielles et autres

politiques économiques, ainsi que d'appliquer des instruments économiques de gestion de l'environnement;

- e) Mettre au point une base de données régionale concernant les instruments de politique économique (taxes, dépenses, fonds internationaux pour les conventions sur l'environnement, etc.) afin d'évaluer le manque de coordination au niveau politique et les mécanismes permettant d'améliorer la cohérence, la coordination et l'intégration des politiques publiques.

H. Renforcement des capacités nationales en matière de statistique et de la coordination interinstitutionnelle aux fins du suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement grâce à la coopération interrégionale et au partage des connaissances

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Europe et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, et en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales (1 192 000 dollars)

Contexte général

- 40. Le besoin de mesurer les progrès réalisés sur la voie des objectifs du Millénaire a poussé de nombreux pays en développement, dans différentes régions du monde, à mettre au point leurs propres systèmes de statistiques à produire une meilleure information pour l'élaboration de politiques de développement reposant sur des données factuelles.
- 41. Néanmoins, à mi-parcours de la période retenue pour la réalisation des objectifs du Millénaire, les pays en développement doivent faire face à d'incessantes difficultés d'ordre statistique dans le suivi de ces objectifs, notamment l'absence persistante de certaines données, le fait que les données officielles fournies par l'organisme national chargé des rapports sur les objectifs du Millénaire et par les institutions internationales sont insuffisamment exploitées, et les écarts statistiques constatés dans la valeur des indicateurs entre les sources nationales, régionales et internationales. Ces questions sont un grave sujet de préoccupation pour la communauté internationale, particulièrement en ce qui concerne les milieux qui produisent ou publient des statistiques dans les pays en développement. Les commissions de statistique et autres organes régionaux de ce type (par exemple, la Conférence statistique des Amériques) ont officiellement reconnu l'existence de ces problèmes et vivement conseillé aux parties concernées d'agir sans plus tarder pour trouver des solutions. Il s'agit essentiellement de renforcer les capacités en matière de fourniture de données et de métadonnées et d'améliorer l'organisation des échanges d'informations statistiques entre les organismes internationaux et les pays, ainsi qu'entre les organismes internationaux eux-mêmes, comme la Commission de statistique l'a recommandé en 2007 (E/CN.3/2007/13).
- 42. L'ensemble du système des Nations Unies attache une haute priorité à ces questions, étant entendu que la façon dont les organismes internationaux utilisent les données imputées devrait être d'une plus grande transparence. Le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux

objectifs du Millénaire pour le développement a recommandé que des explications détaillées soient données sur les divergences entre les données issues du suivi au niveau mondial et celles du pays, ainsi que des indications sur ce qu'il fallait y voir sur les méthodes et sur le mode de présentation des données; il a également préconisé l'élaboration de métadonnées concernant les chiffres estimatifs relatifs à la population qui figurent au dénominateur des indicateurs. Il a recommandé que les commissions régionales participent davantage à l'analyse des écarts entre les sources nationales et internationales, à l'organisation d'échanges de données et de métadonnées entre les systèmes de statistique nationaux et les organismes internationaux, et à l'amélioration du partage des données au niveau international.

43. À l'échelon régional, en réponse à la demande de leurs pays membres, les cinq commissions régionales sont devenues de plus en plus actives dans le domaine du renforcement des capacités de chacun des pays en matière de statistiques des objectifs du Millénaire pour le développement et en ce qui concerne la collaboration qu'elles encouragent, à l'intérieur des pays et entre pays de la région, pour faciliter l'échange des données d'expérience et des leçons à partager. Les divisions de statistique des commissions régionales coordonnent l'action menée pour éliminer les écarts et décalages entre les données provenant de sources nationales, d'une part, internationales, de l'autre. Un document commun a été soumis à la discussion lors de la Réunion du Groupe interinstitutions et d'experts, en novembre 2008. Le projet offre aux commissions régionales une bonne occasion de s'informer mutuellement de leurs stratégies et des instruments qu'elles utilisent en la matière.

<p>Objectif de l'Organisation : Renforcer les capacités statistiques et la coordination interinstitutionnelle, afin de dynamiser la production d'indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, améliorer la description des données et métadonnées, et réduire les écarts statistiques des sources nationales, régionales et mondiales d'indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire</p>	<p>Aperçu du budget (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table> <tr> <td>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</td> <td style="text-align: right;">85</td> </tr> <tr> <td>Consultants</td> <td style="text-align: right;">389</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">99</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">120</td> </tr> <tr> <td>Groupes d'experts</td> <td style="text-align: right;">86</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">113</td> </tr> <tr> <td>Voyages d'études</td> <td style="text-align: right;">53</td> </tr> <tr> <td>Ateliers de formation</td> <td style="text-align: right;">247</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">1 192</td> </tr> </table>	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	85	Consultants	389	Voyages	99	Services contractuels	120	Groupes d'experts	86	Dépenses de fonctionnement	113	Voyages d'études	53	Ateliers de formation	247	Total	1 192
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	85																		
Consultants	389																		
Voyages	99																		
Services contractuels	120																		
Groupes d'experts	86																		
Dépenses de fonctionnement	113																		
Voyages d'études	53																		
Ateliers de formation	247																		
Total	1 192																		
<p>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2010-2011 et des objectifs du Millénaire : Sous-programme 10 de la CEPALC (statistiques et projections économiques); sous-programme 5 de la CESA0 (statistiques pour l'élaboration de politiques reposant sur des données factuelles); sous-programme 7 de la CESAP (statistiques); sous-programme 3 de la CEE; sous-programme 9 de la CEA (statistiques); sous-programme 5 du Département des affaires économiques et sociales (statistiques)</p>																			

Réalisations escomptées

a) Amélioration qualitative et quantitative de la production et de l'exploitation des statistiques nationales et régionales relatives aux objectifs du Millénaire, conformément aussi bien aux normes internationales qu'aux critères régionaux, au moyen de pratiques fondées sur la collaboration régionale

Indicateurs de succès

a) Augmentation du nombre de pays et d'organismes nationaux fournissant des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire de manière coordonnée au niveau régional, en utilisant des définitions statistiques, des méthodes et des formats de métadonnées communs

- | | |
|---|---|
| <p>b) Réduction des incohérences statistiques entre les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire de sources nationales, régionales et internationales, amélioration du suivi de la réalisation de ces objectifs et renforcement de la coordination interinstitutions, à l'intérieur des pays d'une part, entre les pays et les organismes internationaux de l'autre, les deux étant facilités par les organes de statistique régionaux</p> <p>c) Renforcement du réseau d'experts et de professionnels de la statistique et de la publication de données sur les objectifs du Millénaire, aux niveaux national et régional, grâce à la multiplication des échanges d'expériences, de pratiques optimales et de méthodes</p> | <p>b) Amélioration et harmonisation de l'accès aux données et métadonnées dans les banques de données nationales, régionales et internationales grâce à la mise en place de critères régionaux conformes aux bonnes pratiques et aux recommandations internationales</p> <p>c) i) Augmentation du nombre de fournisseurs et d'utilisateurs d'indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire, du nombre d'institutions s'impliquant dans les réseaux et les activités relatifs aux objectifs du Millénaire, à l'échelon national et régional et du nombre d'utilisateurs des sites et des ressources des réseaux</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'organismes participant et collaborant aux réseaux nationaux des objectifs du Millénaire et à la Stratégie de conciliation régionale</p> |
|---|---|
-

Principales activités

44. Les principales activités menées au titre de ce projet seront les suivantes :
- a) Organisation d'une réunion interrégionale sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire, permettant un échange de vues et de données d'expériences en matière de pratiques optimales, d'instruments, de critères, ainsi que de progrès et de carences aux niveaux national et régional. Cette réunion, qui pourrait se tenir à la suite de celle du Groupe interinstitutions et d'experts, devrait réunir en plus des participants nationaux de premier plan représentant chaque région;
 - b) Mise en place d'un système exclusivement consacré au dialogue interrégional en ligne et tenue de réunions périodiques par visioconférence et téléconférence entre les commissions régionales et certains partenaires régionaux, à des fins de suivi technique et de vérification de l'efficacité du projet, ainsi que de coordination des échanges avec le Groupe d'experts interinstitutions et le Département des affaires économiques et sociales;
 - c) Élaboration d'un système interrégional de communication des données sur la réalisation des objectifs du Millénaire, évaluation du renforcement des capacités interinstitutionnelles en matière de statistique, et analyse des écarts entre les données et des vides existant dans les cinq régions, le but étant d'aboutir à des conclusions et recommandations à l'échelon interrégional;
 - d) Établissement et mise à jour de données comparatives pour certains pays (bases de données nationales, régionales, et base de données de l'ONU pour les objectifs du Millénaire) et détermination des causes des écarts constatés par les cinq commissions régionales;

- e) Fourniture de missions d'assistance technique à certains offices nationaux de statistique, à certains organismes et certains ministères sectoriels, pour leur permettre de mettre les statistiques en concordance aux niveaux national, régional et mondial;
- f) Tenue d'un atelier régional dans chaque région sur le renforcement des capacités en matière de réalisation des objectifs du Millénaire, à l'intention des services nationaux de statistique et de partenaires stratégiques ainsi que des organismes régionaux et internationaux, dans le but d'améliorer les procédures de coordination interrégionale en matière de production, de description et d'ajustement des données;
- g) Production et diffusion de documents et de publications au niveau régional, pour accompagner les ateliers de formation et l'assistance technique, notamment dans les domaines des méthodes, des pratiques optimales et des critères régionaux;
- h) Production et diffusion de rapports régionaux sur les pratiques optimales en matière de production de statistiques et d'exploitation de l'information;
- i) Organisation de deux réunions régionales d'experts des objectifs du Millénaire dans la zone de la CEPALC, afin de développer et de renforcer le réseau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes, relatif à ces objectifs ce qui concerne aussi les réseaux nationaux et les organismes internationaux actifs dans la région;
- j) Mise en place et tenue à jour régulière des bases de données régionales des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire, ainsi que des métadonnées correspondantes, pour que le degré de comparabilité des données soit bien visible et pour encourager leur utilisation aux niveaux national, régional et international.

I. Amélioration de la préparation en cas de catastrophe dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (621 900 dollars)

Contexte général

- 45. Les catastrophes font de plus en plus de dégâts, ce qui a de graves conséquences pour la survie, la dignité et les moyens de subsistance des personnes, en particulier ceux des pauvres. En un jour, le tsunami de 2004 a propulsé de 30 à 50 % la part des gens vivant dans la pauvreté à Aceh, en Indonésie. De même, les inondations qui se produisent tous les ans dans le delta du Mékong et les périodes de sécheresse que traversent l'Asie du Sud provoquent une diminution de la production agricole et, par voie de conséquence, des millions de victimes de malnutrition. Des tremblements de terre tels que ceux qui sont survenus au Pakistan en 2005 et en Chine en 2008 privent des milliers d'enfants d'une bonne scolarité. Les cyclones tuent et mutilent les membres des groupes les plus vulnérables, tels que les nourrissons et leur mère, et ils entravent gravement l'accès aux services sanitaires de base et aux sources d'eau potable.
- 46. Selon les chiffres du Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes, c'est la région de l'Asie et du Pacifique qui a le plus souffert des catastrophes sur les plans économique et social. Les risques liés aux catastrophes augmentent en cas de vulnérabilité d'ordre physique, social, économique ou écologique. Cet état de fait, aggravé par des faiblesses croissantes liées à l'évolution de la démographie, des conditions socioéconomiques, parmi d'autres facteurs, laisse présager un avenir où les catastrophes risquent de constituer une menace grandissante pour l'économie de la région, ses populations et le développement durable des pays qui en font partie.

47. Face à ces difficultés, 168 gouvernements ont adopté en 2005 un plan décennal, le Cadre d'action de Hyogo, destiné à rendre le monde moins vulnérable face aux dangers naturels. C'est un schéma directeur mondial de l'action à mener sur 10 ans pour diminuer les risques liés aux catastrophes, l'objectif étant de diminuer sensiblement, à l'horizon 2015, les dommages résultant de celles-ci. Il vient en appui de la mise en œuvre des cinq priorités du Cadre d'action de Hyogo, donc de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, grâce au renforcement des capacités techniques des pays en matière d'élaboration, de tenue à jour et de partage de l'information sur la gestion de la réduction des risques, et à l'intégration de ces activités dans les processus en matière de statistique nationaux.
48. Ce projet portera essentiellement sur le traitement des carences suivantes : l'absence d'un système cohérent et standardisé de stockage des données relatives aux catastrophes, grâce auquel il serait plus facile de diminuer à l'avance les effets possibles de celles-ci, d'y être mieux préparé et, s'il s'en produit, d'évaluer les dégâts et de planifier le relèvement; la nécessité de recueillir systématiquement des données de référence en matière de prévention et d'atténuation des risques; la nécessité de constituer dans la région Asie-Pacifique un réseau de partenaires clefs sur le plan du développement et sur le plan technique afin de mettre en commun l'information, les connaissances et les ressources; la nécessité d'uniformiser et d'encourager la collecte de données en utilisant les processus statistiques nationaux, tels que la Série de recensements de la population et de l'habitation de l'an 2010.
49. Ce projet vise à exploiter les compétences acquises par des communautés diverses et variées en matière de préparation aux catastrophes naturelles, afin de renforcer la coopération et la mise en réseau dans ce domaine, ce qui permettrait de partager et d'analyser l'information plus efficacement et dans de meilleurs délais, l'accent étant mis sur les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Les données et l'information qui seraient ainsi mises à disposition permettraient de prévoir les mesures à prendre rapidement en cas de catastrophe et de créer des synergies avec les bases de données existantes. Le projet tiendra également compte de la méthodologie adoptée par la CEPALC pour l'estimation des effets socioéconomiques et environnementaux des catastrophes, ainsi que de la nécessité de recueillir des données et des informations ventilées par sexe pour mesurer l'impact de ces catastrophes sur les hommes et sur les femmes, lors de la réalisation de missions de renforcement des capacités ou de missions consultatives techniques.

<p>Objectif de l'Organisation : Renforcer les capacités des gouvernements pour la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo grâce à l'utilisation d'instruments de statistique et d'information géographique standardisés permettant d'exécuter, dans la région Asie-Pacifique, les activités de préparation face aux risques de catastrophe et de prendre dans les meilleurs délais les premières mesures de relèvement</p>	<p>Aperçu du budget (En milliers de dollars É.-U.)</p>	
	<p>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</p>	24,0
<p>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2010-2011 et des objectifs du Millénaire : Sous-programme 5 de la CESAP (Technologies de l'information et des communications et réduction des risques de catastrophe) et sous-programme 7 (Statistiques); objectifs du Millénaire 1, 2, 3, 4 et 7</p>	Consultants	104,0
	Groupes d'experts	112,0
	Voyages	36,0
	Services contractuels	21,9
	Matériel	78,0
	Voyages d'études	30,0
	Dépenses de fonctionnement	9,0
	Ateliers de formation	207,0
	Total	621,9

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
<p>a) Accroissement du grand nombre d'États dotés de la capacité de mettre sur pied et d'utiliser un système statistique géoréférencé de stockage des données pour la détection des risques de catastrophe, la préparation, l'évaluation après une catastrophe et la planification du relèvement</p> <p>b) Formation au niveau régional, de réseaux de praticiens des systèmes d'information géographique et interconnexion des logiciels de statistique et de technologies de l'information et des communications dans des réseaux régionaux qui aident à savoir quels sont les risques de catastrophe, à améliorer l'état de préparation et à partager et analyser l'information y relative</p>	<p>a) i) Augmentation du nombre d'États disposant d'un système d'information géoréférencé aisément accessible qui leur permet d'évaluer la vulnérabilité des zones menacées et de mesurer rapidement l'impact des catastrophes écologiques</p> <p>ii) Augmentation du nombre de pays ayant intégré dans leurs statistiques nationales des indicateurs de préparation face aux risques et de gestion des catastrophes, ce qui permettra un suivi et une évaluation plus exacts de l'impact des catastrophes sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement</p> <p>b) Formation de réseaux de praticiens des systèmes d'information géographique, des statistiques et des technologies de l'information et des communications aux fins du partage de l'information, des connaissances et des compétences en matière de préparation en cas de catastrophe</p>

Principales activités

50. Les principales activités menées au titre de ce projet seront les suivantes :
- a) Réalisation d'une étude visant à déterminer les besoins et les manques en matière de données dans le domaine de la préparation en cas de catastrophe et de l'évaluation de la situation après celles-ci, compte tenu des services connexes fournis par les principaux partenaires régionaux, et convocation de deux réunions de groupes d'experts chargés d'examiner et mettre en forme les résultats;
 - b) Mise en place d'un réseau en ligne interrégional, régional et national constitué d'experts en matière de prévention des risques liés aux catastrophes et de secours, comprenant des entités de la société civile et des centres de recherche, aux fins des échanges de données sur les pratiques optimales et d'informations sur la préparation aux catastrophes et l'évaluation de la situation après celles-ci;
 - c) Mise au point d'un système d'information standardisé comportant des statistiques essentielles dans les domaines social, économique et écologique, et des données géoréférencées qui aident à être mieux préparé face aux risques de catastrophe;
 - d) Organisation de deux ateliers de formation ayant pour but de renforcer les capacités des États dans le domaine de la collecte et de la gestion des données, de la cartographie et de l'utilisation des systèmes d'information géographique, une attention toute spéciale étant accordée à la prévention des risques liés aux catastrophes (particulièrement en ce qui

concerne les besoins en matière de données relatives à la préparation aux catastrophes et à l'évaluation de la situation après celles-ci);

- e) Exécution de missions consultatives techniques sur la préparation en cas de catastrophe, qui seront axées sur les systèmes de stockage des données, l'établissement de bilans et l'intégration des données et des évaluations à l'action préventive menée au niveau local, grâce à la programmation d'un système d'alerte rapide;
- f) Organisation d'un atelier régional pour la mise en commun des résultats du projet et la mise au point du suivi de l'action en matière de préparation face aux risques de catastrophe dans la région Asie-Pacifique.

J. Renforcement de la sécurité énergétique et amélioration de l'accès aux sources d'énergie au moyen de partenariats entre le public et le privé dans le domaine des sources d'énergie renouvelables

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Europe et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales (1 006 500 dollars)

Contexte général

- 51. La récente crise mondiale de l'énergie et de l'alimentation a aggravé les problèmes qui font obstacle au développement durable et fait ressortir combien il importe d'agir en faveur de la sécurité énergétique et de l'accès aux sources d'énergie, en particulier dans les zones rurales. Même avant cette crise, plus de 2,4 milliards de personnes dans le monde avaient un accès limité à l'énergie et avaient principalement recours à la biomasse traditionnelle pour satisfaire leurs besoins de base. Il est reconnu que les sources d'énergie de substitution, principalement les énergies nouvelles et renouvelables telles que le solaire, l'éolien, la biomasse et les petites centrales hydroélectriques, offrent d'importantes possibilités de développement durable fondé sur l'exploitation des ressources disponibles localement, la diversification des sources d'énergie et la création d'importantes potentialités en matière d'investissement et d'emploi. Leur utilisation peut aussi contribuer à la diminution de la pollution de l'air, à l'amélioration de la santé publique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- 52. Compte tenu de ces éléments, le Sommet mondial pour le développement durable a adopté le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, où l'accent est fortement mis sur les formes d'énergie renouvelables. L'Assemblée générale a poursuivi l'examen de cette question en 2008 et, dans sa résolution 62/197 sur la promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, elle s'est félicitée des initiatives qui visaient à améliorer l'accès à des services énergétiques fiables, abordables, économiquement viables, socialement acceptables et respectueux de l'environnement, aux fins du développement durable, pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans la même résolution, elle a encouragé les organismes des Nations Unies à continuer de faire

connaître l'importance de l'énergie pour le développement durable, y compris en ce qui concerne la nécessité de promouvoir les sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

53. Dans de nombreux pays, la fourniture de services énergétiques est souvent entravée par l'insuffisance des infrastructures due au fait que les États et la communauté internationale y consacrent des ressources limitées. La participation du secteur privé à la fourniture de ces services dans les zones rurales, par le biais des partenariats public-privé, est perçue comme une option stratégique viable. Pour que ces initiatives réussissent dans les zones rurales, il faut que les organismes publics travaillent en étroite collaboration avec les entreprises et les entrepreneurs locaux à tous les stades de la mise au point et de la réalisation du projet. Cette démarche renforce les capacités des pouvoirs publics en matière de solutions intégrées et novatrices, leur ouvrant la porte aux capitaux, aux compétences techniques et à l'expérience opérationnelle du secteur privé. C'est aussi une façon de promouvoir la participation active de ce secteur dans le domaine des services énergétiques, dans le développement des marchés énergétiques ruraux et dans le partage des risques.
54. Ce projet vise à renforcer la capacité des États et des autres parties prenantes dans les partenariats public-privé de promouvoir l'utilisation des sources d'énergie renouvelables dans les zones rurales. Les différentes modalités de ces partenariats, leurs avantages et leurs chances de succès seront examinées et démontrées dans différentes régions ou zones en fonction de leur situation économique et sociale. On prendra en compte les enseignements et les données d'expérience recueillis dans différentes régions, en s'intéressant principalement aux pays ayant des besoins particuliers. L'organisation de forums régionaux et sous-régionaux de haut niveau et le travail en réseau permettront à l'ensemble des pays participants de mettre en commun les politiques, les pratiques optimales et les enseignements retenus en ce qui concerne la montée en puissance et la reproduction des modèles de partenariats public-privé réussis.
55. Il sera tenu compte de l'expérience que la CESAP a acquise en mettant en œuvre le projet phare intitulé « Fournir des services de base aux pauvres au moyen de partenariats entre les secteurs public et privé : suite donnée par la CESAP aux décisions issues du Sommet mondial pour le développement durable ». La CESAP collaborera avec le Département des affaires économiques et sociales et avec d'autres commissions régionales (CEA, CEE, CEPALC et CESAO) pour l'exécution des activités du projet de façon à rassembler et partager les expériences régionales et les pratiques optimales en matière de partenariats public-privé concernant l'amélioration de l'accès à l'énergie. Il s'agira aussi d'inciter les institutions et les centres d'excellence de chaque région à participer activement à l'organisation d'activités relatives au renforcement des capacités, à la mise sur pied de réseaux et aux campagnes de diffusion et de sensibilisation. À l'achèvement du projet, le réseau d'organisations mis en place devrait être en mesure d'aider les États à lancer de nouvelles activités de renforcement des capacités en s'appuyant sur le matériel pédagogique du projet et en étendant la portée des initiatives de partenariats public-privé réussies. Il s'agira en outre de démontrer aux parties prenantes, principalement celles du secteur privé, l'intérêt de l'amélioration de l'accès aux sources d'énergie dans les zones rurales et des avantages que l'on peut en tirer.

<p>Objectif de l'Organisation : Fournir aux responsables politiques, à la société civile et au secteur privé des moyens renforcés de susciter des partenariats public-privé pour accroître la sécurité énergétique et améliorer l'accès aux sources d'énergie</p>	<p>Aperçu du budget (En milliers de dollars É.-U.)</p>																		
<p>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2010-2011 et des objectifs du Millénaire : Sous-programmes 4 (Environnement et développement) et 1 (Politique macroéconomique et développement sans exclusive de la CESAP); sous-programme 1 de la CESAO (Gestion intégrée des ressources naturelles pour le développement durable); sous-programme 9 de la CEPALC (Ressources naturelles et infrastructure); sous-programme 5 de la CEA (Coopération économique et intégration régionale); sous-programme 5 de la CEE (Énergie durable); sous-programme 4 du Département des affaires économiques et sociales (Développement durable); objectifs du Millénaire 1, 7 et 8</p>	<table border="1"> <tr> <td>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</td> <td>72,0</td> </tr> <tr> <td>Consultants</td> <td>176,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td>75,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td>215,5</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td>26,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages d'études</td> <td>100,0</td> </tr> <tr> <td>Subventions</td> <td>252,0</td> </tr> <tr> <td>Ateliers de formation</td> <td>90,0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>1 006,5</td> </tr> </table>	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	72,0	Consultants	176,0	Voyages	75,0	Services contractuels	215,5	Dépenses de fonctionnement	26,0	Voyages d'études	100,0	Subventions	252,0	Ateliers de formation	90,0	Total	1 006,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	72,0																		
Consultants	176,0																		
Voyages	75,0																		
Services contractuels	215,5																		
Dépenses de fonctionnement	26,0																		
Voyages d'études	100,0																		
Subventions	252,0																		
Ateliers de formation	90,0																		
Total	1 006,5																		
<p>Réalisations escomptées</p>	<p>Indicateurs de succès</p>																		
<p>a) Renforcement des moyens dont disposent les groupes cibles pour mettre au point des politiques et des programmes efficaces permettant de développer l'utilisation des formes d'énergie renouvelables aux fins d'un développement rural intégré, et pour créer un environnement favorable à l'établissement de partenariats public-privé susceptibles d'accroître la sécurité énergétique et d'élargir l'accès aux sources d'énergie dans les zones rurales des pays en développement</p>	<p>a) Au moins 80 % des responsables politiques et ceux de la société civile et du secteur privé ayant participé, dans le cadre du projet, à des ateliers de renforcement des capacités montrent qu'ils ont acquis des connaissances et des capacités concernant les partenariats public-privé et leur utilisation pour accroître la sécurité énergétique et améliorer l'accès aux sources d'énergie dans les zones rurales</p>																		
<p>b) Élaboration et application de mesures relatives à la mise sur pied de partenariats public-privé visant à améliorer l'accès aux sources d'énergie grâce à la collaboration des institutions régionales et sous-régionales et des centres d'excellence existants</p>	<p>b) Augmentation du nombre d'initiatives de partenariats public-privé encourageant l'utilisation de ressources énergétiques renouvelables et mettant l'accent sur la planification et la mise en œuvre d'un développement rural intégré</p>																		
<p>c) Utilisation accrue des ressources énergétiques renouvelables disponibles localement, telles que la biomasse, les petites centrales hydro-électriques, le solaire et l'éolien, grâce à l'élaboration et la mise en œuvre de projets et d'initiatives pilotes en matière de partenariats public-privé</p>	<p>c) Développement du travail en réseau des institutions régionales et sous-régionales et des centres d'excellence, et participation accrue à la mise en œuvre des projets, y compris les projets pilotes menés en collaboration et les activités de renforcement des capacités. Ces institutions intégreront dans leur programme de travail normal les projets en matière d'énergie renouvelable menés avec la participation des partenariats public-privé</p>																		

Principales activités

56. Les principales activités menées au titre de ce projet seront les suivantes :
- a) Réalisation d'une évaluation régionale des politiques, des pratiques optimales et des modèles d'activité pour les partenariats public-privé quant à la fourniture de services en énergies renouvelables dans les zones rurales, assortie de descriptions détaillées de la segmentation des marchés et couvrant l'impact sur les hommes et les femmes, les arrangements financiers et institutionnels concernant la conception et la gestion des projets, ainsi que les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes;
 - b) Renforcement des capacités régionales au moyen de stages, de séminaires et de voyages d'étude offerts aux responsables politiques et aux décideurs en tant que promoteurs du principe des partenariats; élaboration de directives et de matériaux pédagogiques, notamment de modules de formation sur la création d'un environnement propice aux partenariats public-privé et sur l'établissement de critères appropriés pour le choix de modèles de partenariat répondant à des besoins de développement particuliers, en même temps qu'ils prennent compte de la question de savoir s'ils sont dans les moyens des différentes clientèles;
 - c) Mise au point de projets pilotes, en concertation avec les pays hôtes, les institutions partenaires, le secteur privé et les équipes de pays, pour favoriser les synergies avec d'autres initiatives connexes;
 - d) Organisation de forums régionaux et sous-régionaux pour la mise en commun des données d'expérience, des enseignements à retenir et des pratiques optimales quant aux formules de partenariat, et pour la mise en route d'un réseau efficace regroupant les institutions, les universités et les centres concernés, au profit du partage de l'information et des activités de renforcement des capacités.

K. Renforcement de la protection sociale en Asie et dans le Pacifique

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, conjointement avec la Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (749 400 dollars)

Contexte général

57. La protection sociale apparaît de plus en plus non seulement comme un outil de défense efficace contre les divers risques et vulnérabilités d'ordre économique et social, mais aussi comme une composante fonctionnelle des stratégies de développement, dont la promotion de l'égalité des sexes, la croissance économique durable et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle est notamment considérée comme un instrument essentiel de la lutte contre les problèmes persistants que sont la pauvreté, les inégalités de revenu et l'exclusion sociale massive. Outre la couverture qu'elle offre en matière de soins et de retraite, la protection sociale concerne les mesures favorisant la redistribution des revenus et de la consommation au profit des pauvres, l'amélioration de leur capital humain, la protection des personnes vulnérables contre les risques qui pèsent sur leurs moyens de subsistance, et le renforcement du statut et des droits sociaux des exclus. L'élargissement de la notion de protection sociale a entraîné le recours à toute une gamme de politiques et d'outils – dont les transferts monétaires ou en nature sous conditions – pour répondre aux différentes situations selon la conjoncture locale, le groupe cible, la zone d'intervention et le mécanisme d'exécution. Parallèlement, la persistance des disparités régionales

et intranationales en dépit d'une croissance économique soutenue, et l'apparition de nouveaux risques et vulnérabilités nécessitent de nouveaux modes de protection sociale.

58. L'instabilité économique croissante qui affecte la plupart des pays développés entraîne de nouveaux risques économiques et sociaux et, partant, des difficultés supplémentaires pour les programmes de protection sociale. Ces difficultés s'ajoutent à celles qu'engendrent la pauvreté urbaine et la formation et le développement des établissements sauvages. Du fait des changements intervenus dans la nature du risque et la structure sociodémographique des sociétés, il faut mettre au point de nouvelles politiques qui prennent en compte l'expansion du domaine et des instruments traditionnels de la protection sociale. À partir de ce constat, il convient d'instituer un nouveau cadre social dont les droits sociaux constitueront l'horizon normatif, tandis que les inégalités existantes et les restrictions budgétaires en fixeront les limites.
59. Il faut donc évaluer les systèmes de protection sociale pour en tirer les enseignements et les connaissances qui permettront de relever les nouveaux défis. Il importe tout particulièrement d'offrir une couverture plus large à la population et d'améliorer la qualité des systèmes de santé et de retraite compte tenu du vieillissement de la population. Les nouveaux systèmes de protection sociale doivent également prendre en considération des questions nouvelles, telles que les conséquences néfastes des changements climatiques, l'augmentation des prix alimentaires et énergétiques, les inégalités dans l'application du progrès technique, le rôle grandissant du secteur privé dans la fourniture de services sociaux et ses liens avec le secteur public, la décentralisation politique et administrative ainsi que la sous-traitance des services.
60. Le projet sera centré sur les politiques, les méthodes, les stratégies, les procédures et l'évaluation de l'incidence des initiatives de protection sociale prises dans différentes régions. Il portera aussi sur la mise au point de systèmes régionaux de gestion des connaissances destinés à appuyer les initiatives prises au niveau national, à favoriser la mise en commun des données d'expérience, à mettre au point des activités de renforcement des capacités et à répertorier les pratiques novatrices.
61. La CESAP jouera le rôle de chef de file dans le recensement des questions interrégionales communes touchant les nouveaux défis sociaux et la formulation, ainsi que la mise en œuvre, des mesures de protection sociale. Elle dirigera aussi les activités de mise au point d'une base de données en ligne regroupant les options politiques, les stratégies et les bonnes pratiques, ainsi que les supports de formation. Elle agira en concertation avec les autres commissions régionales afin de prendre en considération les principales questions touchant l'ensemble des régions. Des consultations seront organisées au niveau national dans plusieurs pays choisis dans chaque région sur le thème des méthodes d'analyse, de formulation et de mise en œuvre novatrices des mesures de protection sociale. La CESAP coordonnera l'organisation d'études régionales et nationales et le recensement des initiatives novatrices dans les différentes régions avec la CEA, la CEPALC et la CESA. En outre, des institutions spécialisées dans la protection sociale, telles que l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation mondiale de la Santé, seront invitées à collaborer au projet. De même sont prévus des partenariats avec des groupes de la société civile aux échelons régional, sous-régional et national.

Objectif de l'Organisation : Renforcer les politiques et les programmes de protection sociale en adoptant des méthodes et des outils novateurs pour relever les nouveaux défis sociaux	Aperçu du budget (En milliers de dollars É.-U.)	
Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2010-2011 et des objectifs du Millénaire : Sous-programme 6 de la CESAP (Développement social); sous-programme 4 de la CEPALC (Développement social et équité sociale); sous-programme 10 de la CEA (Développement social); objectifs du Millénaire 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 11	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	10,0
	Consultants	98,0
	Voyages	62,0
	Services contractuels	246,4
	Groupes d'experts	87,5
	Dépenses de fonctionnement	45,5
	Ateliers de formation	200,0
	Total	794,4
Réalizations escomptées	Indicateurs de succès	
a) Amélioration des connaissances et des compétences pour permettre aux décideurs, aux professionnels et aux experts de concevoir et gérer des initiatives de protection sociale efficaces et adaptées	a) Augmentation du pourcentage de décideurs, de professionnels et d'experts participant au projet qui indiquent qu'ils ont amélioré leurs connaissances et leurs compétences aux fins de la conception et de la gestion d'initiatives de protection sociale efficaces et adaptées	
b) Sensibilisation des décideurs aux nouveaux défis sociaux, aux possibilités d'action, aux stratégies et aux pratiques de référence en matière de protection sociale	b) Nombre accru de décideurs, de professionnels et d'experts ayant accès à l'information relatives aux nouveaux défis sociaux, aux possibilités d'action, aux stratégies et aux pratiques de référence	

Principales activités

62. Les principales activités du projet seront les suivantes :
- Examen régional et intrarégional et analyse des pratiques de protection sociale novatrices (pratiques formelles et informelles, méthodes adoptées par le secteur privé et le secteur public); établissement d'une panoplie de méthodes et d'instruments de protection sociale (notamment un dispositif de collecte de données et des outils de contrôle et d'évaluation) et mise au point de supports de formation, en ligne ou non, axés sur le renforcement des capacités de protection sociale;
 - Convocation d'une réunion interrégionale visant à recenser les questions communes, telles que l'établissement de liens entre les différentes interventions dans le domaine de la protection sociale ou la mise sur pied de mécanismes globaux de coordination, et à s'attaquer aux questions financières;
 - Organisation de consultations et d'ateliers au niveau national dans huit pays choisis dans les régions participantes, sur le thème des méthodes d'analyse, de formulation et de mise en œuvre novatrices d'initiatives touchant la protection sociale;
 - Établissement des directives concernant le champ de couverture de la protection sociale, notamment l'étendue de la protection, les possibilités d'action, y compris la coordination entre les différents systèmes de protection sociale, l'affectation des ressources et les différentes politiques de financement et de contrôle;

- e) Examen interrégionaux en ligne des mesures propres à promouvoir les outils de protection sociale et les méthodes permettant des interventions systémiques dans ce domaine;
- f) Création d'une base de ressources en ligne sur la protection sociale, regroupant les pratiques novatrices, les résultats des consultations nationales, des supports de formation et tout autre outil de promotion.

L. Renforcement des capacités de lutte contre les changements climatiques aux fins de la réduction de la pauvreté en Asie occidentale

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le Département des affaires économiques et sociales (547 200 dollars)

Contexte général

- 63. Dans de nombreux pays en développement, plus de 70 % de la population vit dans des localités rurales isolées, et est tributaire de la biomasse, sous forme de bois de chauffage et de charbon, pour couvrir ses besoins en énergie. Le manque de services d'approvisionnement en énergie a aggravé le cycle d'extrême pauvreté dans ces zones rurales, contribuant à la détérioration des conditions sociales et économiques, et il a eu une incidence sur des questions de base telles que la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la santé, l'éducation, la communication et le développement en général. L'utilisation incontrôlée de la biomasse s'est également traduite par le déboisement, la dégradation des sols, et l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre qui a une incidence directe sur le changement climatique.
- 64. Les mesures proposées consistent à promouvoir l'utilisation des techniques faisant appel aux énergies renouvelables dans le cadre d'un programme durable de renforcement des capacités axé sur la fourniture de services, et au moyen d'un noyau de petites entreprises nouvelles capables de proposer de tels services. La promotion des énergies renouvelables serait de nature à stimuler le développement des zones rurales et à accélérer la mise en œuvre de techniques qui seraient bénéfiques pour le développement durable, la lutte contre le changement climatique et la réduction de la pauvreté.
- 65. La CESAO et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) mettent sur pied un parc éducatif sur les énergies renouvelables qui accueillera toute une gamme d'activités. Dans cette perspective, il est prévu de faire du parc un lieu de mise en œuvre des mesures proposées, grâce au renforcement des capacités nationales et à la mise en commun de l'information entre tous ceux qui s'intéressent à la promotion des énergies renouvelables, l'accent étant mis sur une plus grande participation des municipalités rurales. Le projet vise donc à renforcer la capacité des pouvoirs publics et des autres parties prenantes de promouvoir les services d'approvisionnement en énergie renouvelable dans les zones rurales. Le volet africain du Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables de l'UNESCO constituera l'un des modules pédagogiques.
- 66. La conception et la mise en œuvre des systèmes pilotes d'exploitation des énergies renouvelables feront l'objet de programmes régionaux spéciaux de renforcement des capacités techniques et d'éducation ciblant des étudiants universitaires et du personnel technique sur le terrain. Les

systèmes pilotes comprendront, entre autres, des turbines éoliennes pouvant produire entre 10 et 25 kilowatts, des capteurs solaires thermiques, des cellules photovoltaïques pour des pompes à eau, un électrolyseur à hydrogène et une pile à combustible et une démonstration de production hydro-électrique à partir d'une petite centrale. Le projet sera axé sur les pays ayant des besoins particuliers et prendra en considération les enseignements et les données d'expérience provenant de différentes régions. Les pays participant mettront en commun les possibilités d'action, les pratiques de référence et les enseignements tirés dans le cadre de réseaux régionaux et sous-régionaux. Les systèmes pilotes d'exploitation des énergies renouvelables serviront aussi à sensibiliser le public.

67. La CESAP et la CEA seront invitées à participer à la mise au point de directives et d'un ensemble de modules pédagogiques propres à instaurer un climat propice aux partenariats entre les secteurs public et privé, et à l'établissement des critères à utiliser pour choisir des modèles de partenariats adaptés à des besoins de développement particuliers. La collaboration prendra aussi la forme d'ateliers interrégionaux et de groupes de travail permettant de partager les pratiques de référence et de sensibiliser les décideurs. On considère qu'inciter le secteur privé à fournir des services d'approvisionnement en énergie dans les zones rurales, dans le cadre de partenariats entre les secteurs public et privé, est une option stratégique viable. Cela renforcera la capacité des pouvoirs publics de mettre sur pied des solutions intégrées, et cela favorisera l'adoption de méthodes inventives et novatrices concernant l'utilisation du capital et des compétences techniques du secteur privé, ainsi que le partage des risques.

<p>Objectif de l'Organisation : Renforcer les capacités des décideurs, de la société civile et du secteur privé dans le domaine des techniques d'exploitation des énergies renouvelables afin d'améliorer la sécurité énergétique et l'accès aux sources d'énergie dans les zones rurales démunies</p>	<p>Aperçu du budget (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="0"> <tr> <td>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</td> <td style="text-align: right;">80,0</td> </tr> <tr> <td>Consultants</td> <td style="text-align: right;">62,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">48,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">19,2</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">15,0</td> </tr> <tr> <td>Ateliers de formation</td> <td style="text-align: right;">323,0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">547,2</td> </tr> </table>	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	80,0	Consultants	62,0	Voyages	48,0	Services contractuels	19,2	Dépenses de fonctionnement	15,0	Ateliers de formation	323,0	Total	547,2
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	80,0														
Consultants	62,0														
Voyages	48,0														
Services contractuels	19,2														
Dépenses de fonctionnement	15,0														
Ateliers de formation	323,0														
Total	547,2														
<p>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2010-2011 et objectifs du Millénaire : Sous-programme 1 de la CESA0 (Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable); sous-programme 4 de la CESAP (Environnement et développement); objectifs du Millénaire 1, 7 et 8</p>															

Réalisations escomptées

a) Aptitude accrue des groupes cibles à mettre au point des politiques et des programmes efficaces propres à augmenter l'utilisation des énergies renouvelables en vue de faciliter le développement rural intégré, de renforcer la sécurité énergétique et d'améliorer l'accès aux sources d'énergie renouvelables dans les zones rurales des pays en développement, afin de lutter contre la pauvreté

Indicateurs de succès

a) Aptitude de la moitié au moins des décideurs et des représentants des autorités locales, de la société civile et du secteur privé qui ont participé à des ateliers de renforcement des capacités dans le cadre du projet, à démontrer qu'ils ont acquis des connaissances et des capacités concernant les pratiques de nature à renforcer la sécurité énergétique et à ménager un meilleur accès aux services d'approvisionnement en énergie dans les zones rurales

- | | |
|--|--|
| <p>b) Élaboration et mise en œuvre de mesures concernant la création de partenariats entre les secteurs public et privé de nature à améliorer l'accès aux services d'approvisionnement en énergie grâce à une collaboration entre les institutions régionales et sous-régionales existantes et les centres d'excellence</p> <p>c) Utilisation accrue des énergies renouvelables disponibles à l'échelon local, telles que la biomasse, les petites centrales hydroélectriques, et l'énergie solaire et éolienne, grâce à la mise au point et à la démonstration de systèmes pilotes, et à des mesures en faveur de partenariats entre les secteurs public et privé</p> | <p>b) Nombre accru de décisions et d'initiatives axées sur la promotion de l'utilisation des ressources en énergie durable et mettant l'accent sur la planification et la mise en œuvre du développement rural intégré</p> <p>c) Nombre accru d'institutions régionales et sous-régionales et de centres d'excellence travaillant en réseau et participant à la mise en œuvre du projet, en ce qui concerne notamment les systèmes pilotes d'exploitation des énergies renouvelables, et le renforcement des capacités</p> |
|--|--|
-

Principales activités

68. Les principales activités du projet seront les suivantes :
- a) Tenue d'une réunion de lancement accompagnée d'un programme de sensibilisation des grands médias pour conférer au projet toute la visibilité voulue;
 - b) Obtention (par des dons ou des achats) de modèles opérationnels de différentes techniques d'exploitation des énergies renouvelables (pile à combustible avec électrolyseur, différentes turbines éoliennes pouvant produire entre 10 et 25 kilowatts, démonstration de mise au point de petites centrales hydroélectriques, capteurs solaires thermiques et cellules photovoltaïques avec pompes);
 - c) Organisation d'une activité régionale de renforcement des capacités techniques sur la conception et l'installation de différents systèmes pilotes d'exploitation des énergies renouvelables;
 - d) Organisation d'un atelier régional conçu pour promouvoir les pratiques de référence et la coopération Sud-Sud en vue d'augmenter le nombre de partenariats entre les secteurs public et privé et d'encourager activement la création d'un tissu de petites entreprises dans le domaine de la mise en œuvre de projets d'exploitation des énergies renouvelables au service du développement rural. Un programme de sensibilisation des grands médias sera envisagé pour accroître la visibilité du projet. Plusieurs autres ateliers seront organisés avec la CESAP et la CEA;
 - e) Tenue d'un atelier national de formation à l'intention des responsables de 15 municipalités rurales. Un programme de formation sur le modèle du volet africain du Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables de l'UNESCO sera mis en place.

M. Renforcement des capacités de négociation des traités d'investissement bilatéraux dans la région de la CESAO

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, conjointement avec la CNUCED (502 200 dollars)

Contexte général

69. Des difficultés demeurent dans les domaines essentiels du Consensus de Monterrey qui concernent particulièrement les pays membres de la CESAO, à savoir la capacité d'attirer des investissements étrangers directs, la promotion des ressources financières nationales et la gestion viable de la dette pour financer des projets de développement. Dans le cadre de l'aide qu'elle fournit aux pays membres afin d'attirer des investissements étrangers directs, la CESAO a mis en œuvre, en 2002, un projet commun avec la CNUCED pour apporter à ces pays une assistance technique dans le domaine de la collecte et de la communication de données en la matière. Huit pays membres ont ainsi créé des bases de données rassemblant des statistiques sur les investissements étrangers directs fondées sur des méthodes acceptées sur le plan international. Cela a permis à ces pays de réunir des données et des statistiques exactes, favorisant l'élaboration de politiques à partir de méthodes communes utilisées par les membres de la CESAO pour recueillir, rassembler, analyser et diffuser des données sur les investissements étrangers directs. En outre, les bases de données des pays membres facilitent l'établissement du rapport que la CNUCED consacre tous les ans à l'investissement dans le monde.
70. Par ailleurs, la CESAO a aidé les pays membres à formuler de meilleures politiques concernant les investissements étrangers directs en réalisant des études de pays sur ce sujet, dans huit pays membres. À partir d'une analyse des mesures adoptées dans ces pays, les études en question ont procuré aux décideurs un ensemble de recommandations sur l'élaboration de stratégies et de politiques de nature à attirer des investissements. En conséquence, ces dernières années, les pays membres de la CESAO ont adopté plusieurs mesures et procédures nouvelles pour attirer des investissements étrangers directs.
71. La prochaine phase de l'assistance technique de la CESAO portera sur le renforcement de l'aptitude des pays membres à négocier des accords d'investissement bilatéraux grâce à des ateliers de formation nationaux destinés à parfaire les talents de négociateur des responsables gouvernementaux. Ce type d'accord constitue désormais l'outil politique le plus important pour promouvoir et protéger les investissements étrangers directs. Soucieux de multiplier les investissements étrangers directs sur leur sol et de protéger leurs investisseurs à l'étranger, quasiment tous les pays ont signé des accords bilatéraux. Ces accords garantissent aux investisseurs et aux investissements des parties contractantes une protection juridique et un traitement favorable puisqu'ils portent sur des questions de fond telles que l'expropriation, le libre transfert des fonds, le règlement des différends, les normes de traitement, d'admission et d'établissement. Les avantages qui découlent de ces accords sont fonction de la formulation, laquelle repose sur le savoir-faire et l'expérience des parties.
72. Toutefois, nombre de pays, y compris des pays membres de la CESAO, n'ont ni le savoir-faire technique ni l'expertise voulus pour négocier de bons accords, ce qui restreint le gain économique qu'ils peuvent en tirer. Le projet aidera d'une part les pays membres de la CESAO à améliorer leurs compétences et leur savoir-faire, et d'autre part leur donnera la possibilité de mettre en commun les données d'expérience et l'expertise dans le domaine des accords d'investissement bilatéraux destinés à promouvoir les flux interrégionaux et intrarégionaux, ainsi qu'à intégrer le Consensus de Monterrey dans l'élaboration de leurs stratégies et de leurs politiques.

<p>Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des pouvoirs publics de concevoir et négocier des traités d'investissement bilatéraux dans les pays membres de la CEASO et améliorer les qualités de négociateur des décideurs chargés de conclure les traités</p>	<p>Aperçu du budget (En milliers de dollars É.-U.)</p> <p>Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 50,0</p> <p>Consultants 43,5</p> <p>Voyages 55,0</p> <p>Services contractuels 17,7</p> <p>Dépenses de fonctionnement 6,0</p> <p>Voyages d'études 25,0</p> <p>Ateliers de formation 305,0</p> <hr/> <p>Total 502,2</p>
<p>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2010-2011 et des objectifs du Millénaire : Sous-programme 3 de la CESA0 (Développement et intégration économiques); objectif du Millénaire 8</p>	
Réalizations escomptées	Indicateurs de succès
<p>a) Amélioration de la capacité des responsables gouvernementaux, en particulier dans les ministères des affaires étrangères, de la justice, de l'économie, de l'investissement et de la planification, de concevoir et négocier des accords d'investissement bilatéraux</p> <p>b) Renforcement des compétences dans le domaine de l'application des accords bilatéraux négociés aux fins du règlement des différends en matière d'investissements</p>	<p>a) i) Nombre accru de responsables gouvernementaux participant à des ateliers sur la négociation de traités d'investissement bilatéraux</p> <p>ii) Nombre accru d'utilisateurs du réseau créé sur le Web dans le cadre du projet</p> <p>b) Nombre accru de pays membres négociant des accords d'investissement en vue de promouvoir les investissements interrégionaux et intrarégionaux</p>

Principales activités

73. Les principales activités du projet seront les suivantes :
- a) Organisation de huit ateliers de formation pour le personnel de différents organismes publics (investissements, affaires juridiques, affaires étrangères, coopération internationale et finances) visant à améliorer les aptitudes techniques des pays membres en matière d'élaboration et de négociation des traités d'investissement bilatéraux;
 - b) Réunion d'un groupe d'experts qui permettra aux pays membres de mettre en commun les données d'expérience, et de mettre au point des procédures communes pour le règlement des différends entre les investisseurs étrangers et le pays d'accueil;
 - c) Fourniture de services consultatifs pour aider les organismes nationaux et régionaux à régler les différends entre les pays parties à des accords d'investissement bilatéraux;
 - d) Création d'une plate-forme (site Web) conçue pour promouvoir la mise en commun du savoir-faire entre les pays membres, de façon à encourager la mise en œuvre de procédures et de normes communes concernant les investissements étrangers directs;
 - e) Organisation de voyages d'étude intrarégionaux qui seront autant de chances pour les responsables gouvernementaux intervenant dans l'élaboration et la négociation de traités d'investissement bilatéraux de tirer parti des pratiques de référence et de partager leur expérience avec leurs homologues dans la région.

N. Renforcement de l'action de la justice pénale contre la traite des êtres humains dans l'Europe du Sud-Est, plus particulièrement en Moldova

**Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
(499 600 dollars)**

Contexte général

74. Le suivi régulier de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses protocoles montre que, dans l'Europe du Sud-Est, les systèmes de justice pénale n'offrent toujours pas de moyens de lutte efficaces contre la traite des êtres humains malgré les lois en vigueur au plan national à cet égard et l'existence de plans d'action et de structures. La Moldova est l'un des pays d'Europe du Sud-Est où le trafic est très important, principalement en ce qui concerne la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle.
75. Le projet est donc conçu pour améliorer l'action de la justice pénale de la Moldova contre la traite des êtres humains dans le cadre d'un renforcement de la capacité opérationnelle d'enquêter sur les activités de traite et d'y mettre fin. Il vise à intensifier la coopération régionale entre les institutions juridiques et les services des affaires intérieures de la Moldova et ceux des autres pays de la région, au moyen de transferts intensifs des connaissances internationales, et du renforcement des institutions et des capacités.
76. Le projet s'appuie sur les enseignements et l'expertise acquis à la faveur d'une présence marquée de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) dans la région. Il sera mis en œuvre sous la supervision du Bureau de projet régional pour l'Europe du Sud-Est basé à Sofia, et des services organiques du siège de l'UNODC. Son exécution sera confiée au bureau de l'UNODC en Moldova, en partenariat avec les institutions pertinentes du pays, et en coopération avec certains autres bureaux extérieurs de l'Office. Il s'appuiera sur les projets de lutte contre la traite des êtres humains lancés par l'Office dans la région, afin de créer un effet de synergie et d'obtenir les meilleurs résultats possibles au regard du coût. Plus précisément, il profitera du réseau de coordonnateurs nationaux déjà en place dans le cadre du projet de renforcement de l'action de la justice pénale dans la lutte contre la traite et le trafic d'êtres humains dans les Balkans occidentaux et permettra d'intégrer la Moldova dans le réseau. En outre, le projet fera usage des supports de formation déjà constitués par l'UNODC, tels que les manuels.

Objectif de l'Organisation : Renforcer l'action de la justice pénale dans la lutte contre la traite des êtres humains en Moldova grâce au renforcement des capacités nationales et à l'intensification de la coopération régionale entre les instances judiciaires et les services des affaires intérieures de la Moldova, et les pays cibles en Europe du Sud-Est	Aperçu du budget (En milliers de dollars É.-U.)	
Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2010-2011 et des objectifs du Millénaire : Sous-programme 1 de l'UNODC (état de droit)	Consultants	106,0
	Voyages	83,0
	Services contractuels	115,6
	Dépenses de fonctionnement	19,0
	Voyages d'études	36,0
	Ateliers de formation	140,0
	Total	499,6

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Meilleure connaissance, au sein des institutions nationales de Moldova, des mesures nationales existantes de lutte contre la traite des êtres humains et recensement des lacunes et des besoins	a) Augmentation du nombre de mesures prises par les institutions moldaves pour lutter contre la traite des êtres humains (recensement, description et validation des lacunes et des besoins auprès des instances homologues)
b) Renforcement des connaissances et des capacités des responsables de l'application des lois et de la justice pénale en ce qui concerne les affaires de traite	b) Nombre accru de responsables de l'application des lois et de la justice pénale ayant acquis les connaissances et l'expertise voulues pour enquêter sur les cas de traite des êtres humains
c) Intensification de la coopération régionale entre les institutions gouvernementales nationales et leurs équipes opérationnelles dans la lutte contre la traite des êtres humains en Moldova et dans les autres pays de la région	c) Nombre accru de contacts établis entre les institutions compétentes de la région grâce à un réseau de coordonnateurs nationaux mis sur pied avec la participation de la Moldova

Principales activités

77. Les principales activités du projet seront les suivantes :
- a) Évaluation du cadre juridique existant en Moldova en ce qui concerne la lutte contre la traite des êtres humains et de son application par les enquêteurs, les organes chargés des poursuites et les instances judiciaires; recensement des problèmes rencontrés par les enquêteurs, les procureurs et les tribunaux pour traduire les trafiquants en justice; établissement d'un rapport d'évaluation et de recommandations sur la meilleure façon de remédier à ces problèmes;
 - b) Organisation d'un atelier en Moldova en vue de valider, auprès des parties prenantes, le rapport d'évaluation et ses conclusions, de présenter les normes internationales et européennes en matière de lutte contre la traite des êtres humains, et d'examiner les obstacles auxquels fait face la Moldova dans leur mise en œuvre. Synthèse et mise en forme des recommandations établies;
 - c) Adaptation et traduction des supports de formation déjà mis au point par l'UNODC, et élaboration et examen de programmes de formation axés sur l'application des lois et les poursuites judiciaires en vue de préparer le personnel au travail d'enquête et de mise en accusation;
 - d) Établissement de méthodes de formation et appui à l'organisation de trois stages par l'Institut national de justice et par d'autres organismes homologues nationaux. Institutionnalisation des modules de formation pour inscrire l'initiative dans la durée;
 - e) Fourniture d'une assistance technique au renforcement des capacités institutionnelles des autorités nationales compétentes chargées de la coopération internationale dans le domaine du renseignement, de la gestion de l'assistance juridique mutuelle et des demandes d'extradition, dans le cadre de deux voyages d'étude dans d'autres pays de la région, organisés au profit d'experts moldaves, chargés de la coopération internationale dans les domaines en question;
 - f) Création d'un centre de coordination national en Moldova, intégré au réseau de coordonnateurs chargés de l'application des lois déjà en place dans les pays de la région dans

le cadre d'autres projets de l'UNODC, afin de favoriser la coopération et l'échange d'informations dans toute la région;

- g) Organisation d'un atelier régional de formation sur la coopération internationale en matière d'application des lois, visant à initier le personnel des organismes publics de certains pays de la région aux procédures d'assistance juridique mutuelle et aux mécanismes formels et informels d'application des lois au niveau international, en ce qui concerne notamment une liaison efficace avec Europol et INTERPOL.

O. Renforcement des capacités des pays en développement concernant l'application effective du droit de la concurrence aux fins de la réduction des entraves à la productivité économique

CNUCED (617 700 dollars)

Contexte général

- 78. Étant donné que l'efficacité, l'innovation et les progrès techniques sont favorisés par un degré élevé de concurrence commerciale, l'application effective du droit de la concurrence peut contribuer notablement à stimuler la productivité. Il convient donc que tous les pays évaluent l'efficacité des membres dont ils disposent pour faire respecter leurs politiques en matière de concurrence.
- 79. Ces dernières années, le Groupe intergouvernemental d'experts de droit et des politiques de la concurrence de la CNUCED a appelé l'attention, à plusieurs reprises, sur les besoins dans ce domaine. À sa sixième session en 2004, il a recommandé que la CNUCED fasse procéder à des examens collégiaux critiques ponctuels des autorités nationales de la concurrence. Cette recommandation a été confirmée en 2005 à l'occasion de la cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, et en 2008 dans l'Accord d'Accra. Le projet s'appuie sur l'expérience acquise par la CNUCED dans le cadre des examens collégiaux qui ont eu lieu en Jamaïque, au Kenya, au Costa Rica, en Tunisie et dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine. La méthode interactive qui est utilisée permet aux pays de mesurer leurs résultats à l'aune des pratiques de référence internationales. Elle encourage la mise en commun des connaissances entre les autorités aux échelons régional et international, et elle renforce aussi les réseaux de coopération informels. Les examens se caractérisent par une atmosphère qui n'est pas celle d'un interrogatoire et qui n'est pas hostile, et par une coopération Sud-Sud marquée.
- 80. Les pays qui ont été retenus provisoirement pour l'exercice biennal 2010-2011 sont l'Afrique du Sud, El Salvador, l'Indonésie, et la Thaïlande. Les examens auront lieu en collaboration avec les autorités de la concurrence de chaque pays. Ils permettront de faire le point des principaux changements que pourrait exiger, dans les domaines de la procédure, de l'administration et de la législation, le fonctionnement optimal des autorités de la concurrence et du droit. Ils fourniront un éclairage sur les entraves à la concurrence propres à chaque pays, y compris sur les problèmes de politique économique qui ont un rapport avec la légitimité du droit de la concurrence. Sur la base des conclusions et des recommandations issues de ces examens, un projet détaillé de renforcement des capacités sera mis au point afin d'aider les autorités de la concurrence à demander des fonds auprès du gouvernement ou d'autres sources de financement.

<p>Objectif de l'Organisation : Renforcer les capacités des autorités nationales de faire appliquer véritablement le droit de la concurrence, et favoriser ainsi la création d'entreprises dynamiques</p>	<p>Aperçu du budget (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="1"> <tr> <td>Consultants</td> <td style="text-align: right;">148,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">97,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">37,7</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">15,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages d'études</td> <td style="text-align: right;">160,0</td> </tr> <tr> <td>Ateliers de formation</td> <td style="text-align: right;">160,0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">617,7</td> </tr> </table>	Consultants	148,0	Voyages	97,0	Services contractuels	37,7	Dépenses de fonctionnement	15,0	Voyages d'études	160,0	Ateliers de formation	160,0	Total	617,7
Consultants	148,0														
Voyages	97,0														
Services contractuels	37,7														
Dépenses de fonctionnement	15,0														
Voyages d'études	160,0														
Ateliers de formation	160,0														
Total	617,7														
<p>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2010-2011 et des objectifs du Millénaire : Sous-programme 3 (Commerce international) et sous-programme 2 (Investissements et entreprises) de la CNUCED; objectifs du Millénaire 1 et 8</p>															
Réalizations escomptées	Indicateurs de succès														
<p>a) Évaluation générale des forces et des faiblesses des organismes et des procédures en matière d'application du droit de la concurrence</p> <p>b) Renforcement de la capacité des autorités de la concurrence et des décideurs de remédier aux faiblesses dans l'application du droit et de mieux sensibiliser les parties prenantes</p>	<p>a) Rédaction dans les délais prévus d'un rapport sur les examens collégiaux critiques, avec la participation des autorités et des parties prenantes</p> <p>b) i) Acceptation d'une majorité (80 %) des recommandations concernant les changements institutionnels à apporter</p> <p>ii) Mise en œuvre accrue des recommandations issues des examens collégiaux critiques, dans le cadre d'activités d'assistance technique et des rapports présentés aux réunions annuelles du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et des politiques de la concurrence de la CNUCED</p>														

Principales activités

81. Les principales activités du projet seront les suivantes :
- a) Organisation de visites de pays, programmation de consultations des parties prenantes et mise sur pied d'une mission d'établissement des faits en vue de la rédaction, de la mise en forme et de la reproduction d'un rapport sur les examens collégiaux critiques, en coordination avec les autorités nationales de la concurrence et des spécialistes internationaux de la concurrence;
 - b) Sélection d'un groupe d'examineurs et convocation d'une session formelle interactive sur les examens collégiaux critiques, offrant la possibilité d'un partage des connaissances grâce à la participation d'autres spécialistes de la concurrence, et établissement d'un projet de renforcement accru des capacités assorti d'un budget;
 - c) Organisation de deux ateliers de sensibilisation par pays, en appui à la diffusion des recommandations formulées dans le rapport sur les examens collégiaux, afin de conseiller les autorités nationales de la concurrence et de les aider à réunir le soutien nécessaire pour l'adoption de réformes administratives et législatives;
 - d) Organisation de voyages d'étude et de détachements d'agents chargés de l'application du droit de la concurrence à l'échelon national ou dans le cadre d'autres juridictions, à des fins de partage des pratiques de référence et des connaissances, l'idée étant de faciliter la mise en œuvre des recommandations issues des examens collégiaux (deux voyages ou détachements de deux personnes par autorité).

P. Traitement des effets et des conséquences de la crise financière mondiale sur les pays en développement par l'appui au secteur des services

CNUCED, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et le Programme des Nations Unies pour le développement (653 000 dollars)

Contexte général

82. Les services offrent de nouveaux horizons pour le développement du commerce, de la productivité et de la compétitivité. La demande mondiale en la matière a connu un essor spectaculaire, qui a fait des services le moteur de la croissance, du développement et de la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. Les services ont des liens fondamentaux avec les objectifs du Millénaire pour le développement; en créant des emplois, ce secteur permet de réduire la pauvreté, tandis que nombre des services répondent à des besoins essentiels en ce qui concerne la vie humaine ou les infrastructures (par exemple, les télécommunications, la santé, l'éducation, l'approvisionnement en énergie et en eau). Les pouvoirs publics doivent s'atteler à une entreprise difficile qui consiste à fournir des services efficaces, y compris aux pauvres.
83. Néanmoins, nombre de pays en développement ne tirent pas pleinement parti du potentiel qu'offre le secteur des services à l'appui du développement. L'intégration véritable des pays en développement, et plus particulièrement des pays les moins avancés, dans l'économie mondiale des services, et leur participation accrue au commerce dans ce domaine, relèvent encore d'un pari. Ils doivent surmonter des difficultés particulières lorsqu'ils tentent d'instaurer un climat propice au développement d'un secteur des services favorable aux pauvres et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Ils manquent notamment de ressources institutionnelles, financières et humaines, ont du mal à fixer le rythme et l'ordonnancement des réformes dans les services, et ne disposent pas de données sur ce secteur. Pour améliorer l'incidence des mesures prises et la conception des stratégies applicables aux services, les décideurs ont besoin de mieux comprendre les réglementations, les relations de celles-ci avec les objectifs politiques nationaux, et la libéralisation des échanges commerciaux. Les échecs d'ordre politique et réglementaire constatés dans certains domaines essentiels des services, notamment ceux qui ont abouti à la crise financière mondiale, ont montré à quel point il fallait repenser le cadre politique, réglementaire et institutionnel de ces secteurs clefs.
84. La CNUCED a une solide expérience de l'analyse des secteurs nationaux des services et de leur apport au développement ainsi que des cadres réglementaires, politiques et institutionnels connexes. L'Accord d'Accra préconise, dans les pays en développement, l'établissement de cadres et d'institutions réglementaires de nature à favoriser l'essor de secteurs des services compétitifs, et recommande de veiller particulièrement à ce que soit garanti un accès universel aux services essentiels. Il demande à la CNUCED d'aider les pays en développement à accroître leur part dans la production et les échanges mondiaux de services, en renforçant leurs capacités, leur efficacité et leur compétitivité dans ce domaine, et en favorisant l'établissement de cadres réglementaires et institutionnels. Il est attendu de la CNUCED qu'elle apporte son appui aux évaluations et à l'examen des orientations effectués au niveau national en matière de services, qu'elle passe en

revue les questions relatives à la libéralisation des échanges commerciaux dans ce domaine, et leurs effets sur le développement, et qu'elle agisse en faveur du renforcement des données et des statistiques à cet égard. L'examen des orientations prend les formes suivantes : établissement des faits et réunions multipartites au niveau national; réunion de la CNUCED avec les experts et les parties prenantes au niveau international; travaux d'analyse et de recherche; publication et diffusion d'études sur les orientations en matière de services à des fins de sensibilisation, de recherche d'un consensus et d'une plus grande participation des pays en développement à la production et aux échanges dans le domaine des services. La CNUCED mettra en œuvre le projet avec les partenaires intéressés aux échelons international, régional et national.

<p>Objectif de l'Organisation : Face aux difficultés rencontrées dans les services, renforcer les capacités des décideurs, des responsables de la réglementation et des négociateurs commerciaux des pays en développement pour leur permettre d'agir de manière avisée et de mieux tirer profit des avantages qu'offrent, pour le développement, le secteur des services et les échanges commerciaux dans ce domaine</p>	<p>Aperçu du budget (En milliers de dollars É.-U.)</p>	
	<p>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</p>	60,0
<p>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2010-2011 et des objectifs du Millénaire : Sous-programme 3 de la CNUCED (Commerce international); objectifs du Millénaire 1, 2, 3, 4, 5 et 7</p>	Consultants	153,0
	Voyages	96,0
	Services contractuels	34,0
	Dépenses de fonctionnement	10,0
	Voyages d'études	40,0
	Ateliers de formation	260,0
	Total	653,0

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Image plus systématique et plus complète des secteurs des services des pays et de ce qu'elle représente pour le développement	a) Augmentation du nombre de pays dotés de cadres cohérents pour le secteur des services
b) Renforcement de la capacité des responsables de la réglementation, des décideurs et des négociateurs commerciaux aux niveaux national et régional afin de leur permettre de prendre des décisions avisées et de mieux tirer profit des avantages que présente le secteur pour le développement	b) Augmentation du nombre d'études effectuées sur les orientations en matière de services et de personnes formées dans ce domaine
c) Meilleur cadencement et ordonnancement des orientations nationales, des réformes et de la libéralisation des échanges	c) Augmentation du nombre de pays où les décisions concernant les services (commerce et développement) sont prises de manière avisée et de façon transparente, notamment avec la participation des parties prenantes intéressées

Principales activités

85. Les principales activités du projet seront les suivantes :
- Réalisation et diffusion d'études sur les orientations dans le domaine des services pour certains pays en Afrique, en Asie et en Amérique latine;
 - Concertation suivie entre les parties prenantes aux échelons national et régional, dont les consommateurs de services, les fournisseurs et les responsables de la réglementation;

- c) Organisation de séminaires et d'ateliers, aux niveaux national et régional : formation et assistance technique, validation et réalisation d'études sur les orientations en matière de services, mise en commun des constatations et des pratiques de référence, et établissement de mécanismes d'échange de l'information et de réseaux entre les décideurs chargés des services;
- d) Appui technique complémentaire et organisation de stages de formation en vue de permettre aux pays et au secteur privé d'évaluer et de formuler des orientations nationales en matière de services, notamment en ce qui concerne les cadres politiques, règlementaires et institutionnels;
- e) Organisation de voyages d'étude pour tirer les enseignements des expériences ayant donné de bons résultats et des pratiques de référence, notamment dans les échanges commerciaux et la politique réglementaire.

Q. Renforcement de la capacité des pays en développement d'intégrer la problématique hommes-femmes dans leurs politiques commerciales

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (621 900 dollars)

Contexte général

- 86. Les politiques commerciales ont souvent un effet de redistribution marqué à la fois entre les secteurs économiques et entre les individus. Elles peuvent contribuer à l'émancipation des femmes, mais elles peuvent aussi créer des difficultés lorsqu'elles désorganisent les marchés sur lesquels les femmes exercent une activité. C'est la raison pour laquelle la problématique hommes-femmes devrait être prise en compte dans la conception et la mise en œuvre des politiques commerciales. En tenant compte de leurs incidences sur cette problématique, les décideurs peuvent orienter les politiques commerciales de façon qu'elles favorisent l'émancipation et le bien-être social des femmes, tout en évitant d'accroître les disparités entre hommes et femmes. L'intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques commerciales fait plus fréquemment partie des programmes multilatéraux d'assistance technique tels que le Cadre intégré renforcé pour les pays les moins avancés.
- 87. En février 2003, le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes a constitué une Équipe spéciale sur la parité et le commerce, animée par la CNUCED. L'Équipe spéciale réunit la FAO, l'OIT, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI, UNIFEM, les commissions régionales de l'ONU, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et est ouverte à la participation de nouveaux membres. Elle a mené des travaux analytiques sur l'impact de la libéralisation du commerce international sur les femmes et continue à ce jour de sensibiliser les décideurs à la question.
- 88. Organe des Nations Unies, la CNUCED assume, de par ses compétences et attributions, un rôle directeur s'agissant d'assurer l'intégration effective de la problématique hommes-femmes dans les politiques macroéconomiques, y compris dans les politiques commerciales. La CNUCED mène, depuis le début de 2000, des travaux analytiques et des consultations intergouvernementales sur la problématique hommes-femmes et la politique commerciale. Elle a publié deux études sur la question, l'une intitulée « Intégration des questions de parité dans la politique commerciale » (TD/B/C.I/EM.2/2), qui explique ce que l'on peut inférer des liens entre les politiques commerciales et les questions de parité, l'autre intitulée « Intégration des questions de parité dans

la politique commerciale : études de cas » (TD/B/C.I/EM.2/3), qui traite des relations entre commerce et parité en présentant sept études de cas spécifiques. Ces deux documents ont été présentés à une réunion intergouvernementale tenue les 10 et 11 mars 2009 à Genève. Dans l'Accord d'Accra, il est demandé à la CNUCED de « renforcer ses travaux sur les liens entre le commerce et les objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en matière de réduction de la pauvreté et d'égalité entre hommes et femmes »³.

89. Certaines activités seront effectuées en coopération avec les autres organismes membres de l'Équipe spéciale sur la parité et le commerce, notamment UNIFEM. Elles viseront les responsables des ministères du commerce et de l'égalité des chances, les décideurs au niveau infranational, les négociateurs d'accords multilatéraux, régionaux et bilatéraux, les associations de femmes d'affaires et autres associations féminines, ainsi que les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.
90. L'ONU a reconnu que l'égalité des sexes est une valeur clef du développement durable et une condition nécessaire à l'élimination de la pauvreté. Avec la Charte des Nations Unies, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Plateforme d'action de Beijing, la Déclaration du Millénaire, le Document final du Sommet mondial de 2005 et les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, l'ONU a élaboré un cadre d'analyse et un plan d'action pour l'égalité des sexes qui font autorité sur le plan international.

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des gouvernements des pays en développement d'intégrer la problématique hommes-femmes dans leurs politiques commerciales et de rendre ces politiques plus attentives aux besoins spécifiques des femmes	Aperçu du budget (En milliers de dollars É.-U.)	
	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	72,0
Éléments correspondants du cadre stratégique pour l'exercice 2010-2011 et des objectifs du Millénaire : Sous-programme 3 (Commerce international) de la CNUCED; objectif du Millénaire 3	Consultants	164,0
	Voyages	92,0
	Services contractuels	21,9
	Dépenses de fonctionnement	22,0
	Ateliers de formation	250,0
	Total	621,9

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Prise en compte des analyses sur la problématique hommes-femmes dans la formation de la politique commerciale des pays en développement participant au projet	a) Augmentation, dans les pays participant au projet, du nombre de personnes capables d'élaborer des stratégies visant à rendre les politiques commerciales plus attentives aux besoins spécifiques des femmes
b) Renforcement de la capacité nationale de mener des analyses de données et des études d'impact sur les rapports entre commerce international, mondialisation et problématique hommes-femmes	b) Disponibilité et diffusion accrues des travaux de recherche, des analyses et des études d'impact sur la libéralisation du commerce et la problématique hommes-femmes

³ Accord et Déclaration d'Accra (UNCTAD/IAOS/2008/2).

- | | |
|---|---|
| c) Identification, à l'échelle nationale et/ou régionale, des secteurs économiques où la libéralisation du commerce peut faciliter l'accès des femmes à l'emploi ou à la création d'entreprises | c) Augmentation, dans les pays participant au projet, du nombre de personnes capables d'identifier les secteurs économiques où la libéralisation du commerce offre aux femmes des perspectives de développement spécifiques et directes |
|---|---|
-

Principales activités

91. Les principales activités du projet seront les suivantes :
- a) Fourniture de conseils et d'une assistance technique aux institutions nationales et régionales pour la collecte et l'analyse de données relatives à la problématique hommes-femmes;
 - b) Prestation de services consultatifs à divers pays en développement afin de les aider à identifier les secteurs économiques où la libéralisation du commerce peut se révéler particulièrement bénéfique aux femmes;
 - c) Organisation de quatre séminaires nationaux pour décideurs et négociateurs en matière commerciale d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, et d'Amérique latine, destinés à les aider à mieux comprendre les liens existant entre le commerce international, la problématique hommes-femmes et le développement, et à échanger des idées, des outils et des pratiques optimales sur les moyens de prendre en compte la problématique hommes-femmes dans la formulation et l'exécution des politiques commerciales;
 - d) Convocation d'une conférence de haut niveau chargée d'examiner les principaux résultats des activités au service de l'égalité des sexes et de formuler des recommandations de politique générale;
 - e) Publication d'un ouvrage comportant les principales conclusions des analyses effectuées;
 - f) Sensibilisation des bailleurs de fonds à l'intérêt d'inclure dans leurs programmes d'assistance technique des projets d'appui à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans la formulation des politiques commerciales.

R. Renforcement de la capacité de gestion actif-passif des services nationaux chargés de la gestion de la dette

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (663 400 dollars)

Contexte général

92. Le rôle traditionnel d'un service national chargé de la gestion de la dette est de réduire au minimum le coût de cette dette tout en lui conservant une structure propre à limiter le risque de crise. Les pays en développement sont encore nombreux à connaître de graves difficultés dans ce domaine.
93. Un niveau de dette déterminé dans un pays peut donner lieu à différents degrés de vulnérabilité selon la manière dont sa dette est structurée par rapport à ses actifs. Dans les pays développés, les services chargés de la gestion de la dette abandonnent progressivement une approche fondée sur la gestion des passifs en faveur des méthodes de la gestion actif-passif. Les pays en développement évoluent eux aussi dans ce sens, mais leur capacité nationale en l'espèce est faible.

94. Pour adopter la gestion actif-passif, les pays doivent être en mesure de recueillir des données sur leurs principaux actifs et passifs financiers et non financiers (par exemple, sur tous les types de dette : dette extérieure publique et emprunts internes⁴) et de construire des modèles permettant d'analyser et de réduire les écarts introduits par différents types d'aléas.
95. Améliorer la capacité de maîtriser efficacement la dette contribuera à réduire les risques d'une crise de la dette (conformément à la cible 3 de l'objectif 8 du Millénaire pour le développement) et libérera également des ressources budgétaires qui pourront servir à financer des activités de réduction de la pauvreté et à couvrir des dépenses sociales dans les domaines de la santé et de l'éducation (objectifs 1, 4 et 5 du Millénaire pour le développement). Les deux régions géographiques visées par le projet sont l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes, où la CNUCED est particulièrement présente grâce à son Programme du Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE).
96. Le projet fait fond sur la vaste expérience de la CNUCED s'agissant d'aider les services nationaux chargés de la gestion de la dette à recueillir et communiquer des données (le SYGADE est utilisé par 100 institutions de 57 pays, y compris les pays destinataires du projet) ainsi qu'à renforcer leur capacité d'analyse des risques. Il s'appuiera également sur les partenariats stratégiques entre la CNUCED et d'autres organismes, notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et le Macroeconomic and Financial Management Institute of Eastern and Southern Africa (MEFMI).

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des pays en développement de gérer leur dette publique grâce à la gestion actif-passif	Aperçu du budget (En milliers de dollars É.-U.)
Éléments correspondants du cadre stratégique pour l'exercice 2010-2011 et des objectifs du Millénaire : Sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement) de la CNUCED; objectifs du Millénaire 1, 4, 5 et 8	Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 8,0
	Consultants 187,0
	Voyages 113,0
	Services contractuels 63,4
	Voyages d'études 110,0
	Ateliers de formation 182,0
	Total 663,4

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcer la capacité de recueillir et communiquer des données sur le niveau et la structure de la dette publique (extérieure et intérieure) et sur la dette privée extérieure	a) Augmentation du nombre de rapports nationaux sur la structure de la dette publique globale (extérieure et intérieure) et sur la dette privée extérieure
b) Évaluation des ressources nécessaires pour recueillir des données sur les actifs publics du pays concerné et pour mettre au point un programme préliminaire de collecte de ces données	b) Augmentation du nombre d'études de faisabilité et d'opportunité concernant la mise au point d'un programme de recensement des actifs publics nationaux et d'analyse des mouvements de fonds issus de ces actifs
c) Décision sur la question de savoir si le pays considéré doit adopter la gestion actif-passif et, dans l'affirmative, élaboration d'un plan de travail détaillé à cette fin	c) Augmentation du nombre des pays décidant d'adopter la gestion actif-passif et de mettre au point un plan de collecte et d'analyse des données nécessaires à cette fin

⁴ Résolution 62/186, par. 17, de l'Assemblée générale.

Principales activités

97. Les principales activités du projet seront les suivantes :
- a) Réalisation de trois études : la première examinera la question de savoir si les enseignements tirés de l'application de la gestion actif-passif dans les pays développés peuvent être transposés dans les pays en développement; la deuxième s'interrogera sur les difficultés que présente l'analyse des risques dans l'environnement incertain qui caractérise la plupart des pays en développement; la troisième permettra de déterminer si la gestion actif-passif peut être appliquée à des facteurs spécifiques aux pays à faible revenu comme l'aide étrangère;
 - b) Réalisation d'études et fourniture d'une assistance technique destinées à six services de gestion de la dette, en Éthiopie, en Ouganda, en Zambie, en Argentine, en Bolivie et au Nicaragua. Les études permettront de recenser les principaux besoins des services nationaux chargés de la gestion de la dette en matière de collecte et de communication de données, et de déterminer si la gestion actif-passif peut être mise en œuvre à l'échelle nationale. Une assistance technique sera fournie en fonction des besoins recensés;
 - c) Organisation de deux ateliers régionaux de formation qui permettront de transmettre les enseignements tirés des activités a) et b) ci-dessus à d'autres services nationaux chargés de la gestion de la dette. Des représentants de 10 à 15 pays de la région concernée seront invités à y participer. Ces ateliers permettront de diffuser les résultats du projet dans d'autres pays des deux régions et d'étendre ainsi les retombées du projet;
 - d) Organisation de deux voyages d'étude dans leur région pour des fonctionnaires de services nationaux chargés de la gestion de la dette;
 - e) Rédaction d'un résumé des principales conclusions et activités de recherche du projet (qui ne sera peut-être publié qu'en version électronique);
 - f) Mise au point d'un module de formation en ligne qui illustrera la marche à suivre pour mettre en œuvre la gestion actif-passif. Ce module guidera les fonctionnaires chargés de la gestion de la dette à travers les étapes successives de la mise en œuvre de la gestion actif-passif dans un service national fictif soumis aux contraintes d'un service national type.

S. Intégration de la dimension « commerce » dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (534 800 dollars)

Contexte général

98. Des études récentes des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement⁵ montrent que l'aide fournie dans ce cadre par les Nations Unies aux pays concernés est fortement axée sur le domaine social, la gouvernance, l'environnement et la problématique hommes-femmes, et que, par contre, la contribution potentielle des facteurs économiques et commerciaux à la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté et du développement y demeure secondaire. Les objectifs

⁵ Des études des plans-cadres menées par la CNUCED et le CCI en 2006 et 2007 révèlent que moins de 20 % des plans-cadres récemment mis en œuvre ou en cours d'exécution dans 120 pays font référence au commerce international et à l'investissement – et lorsqu'ils y font référence, c'est généralement dans leurs chapitres descriptifs et non dans leurs chapitres sur les activités opérationnelles.

sociaux et intérieurs visés par l'aide des Nations Unies à ces pays ne sont pas vraiment mis en relation avec les problèmes de capacité économique et productive, ni avec l'environnement économique international qui entoure et détermine en grande partie tout processus de développement national.

99. De même, la CNUCED et le PNUD commencent à établir des liens entre le « Cadre intégré renforcé » (un mécanisme d'aide au commerce réunissant six institutions) et l'initiative « Unis dans l'action », mais ces liens ont besoin d'être renforcés et mis en cohérence, au double plan politique et opérationnel, avec les plans d'aide des Nations Unies aux pays concernés. Une étude du PNUD sur le commerce au service de la réduction de la pauvreté et la place occupée par les politiques commerciales dans les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (*Trade for Poverty Reduction: The Role of Trade Policy in Poverty Reduction Strategy Papers*, juillet 2008) révèle que la place occupée dans lesdits documents par le commerce international et l'aide au commerce est minimale et que les besoins en matière de développement économique repérés par les Documents ne sont pas entièrement pris en compte dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et autres programmes d'aide aux pays. Les Directives actualisées relatives aux bilans communs de pays (BCP) et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) du Groupe des Nations Unies pour le développement adoptées le 30 janvier 2009⁶ font, pour la première fois, expressément référence à ces questions.
100. En conformité avec le renforcement en cours de la cohérence du système des Nations Unies et avec la résolution sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies⁷, la proposition tendant à intégrer la dimension « commerce » dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement vise à renforcer la cohérence entre les organismes des Nations Unies, à multiplier les initiatives conjointes et à encourager la prise en charge par les pays eux-mêmes de l'aide au commerce et des services de renforcement des capacités qu'ils reçoivent.
101. La CNUCED anime le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), créé en avril 2007. Le PNUD, l'ONUDI, la FAO, l'OMC, le CCI, le PNUE, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et les cinq commissions régionales de l'ONU sont membres de ce groupe, qui a pour mission de coordonner les opérations conjointes au niveau des pays⁸. La proposition susmentionnée vise à faciliter la participation des gouvernements et des acteurs nationaux à la préparation d'actions de soutien au commerce associant les organismes des Nations Unies membres du Groupe, institutions y compris, le cas échéant, la Banque mondiale et le FMI. La CNUCED agissant en étroite collaboration avec tous les organismes membres du Groupe, servira de chef de file, pour leurs projets communs dans les pays concernés par la proposition. La coordination s'effectuera selon des modalités très souples, concrètes et ponctuelles, dans le cadre de missions sur le terrain, par audioconférence ou par courrier électronique.

⁶ www.undg.org/docs/9879/WGPI_2007-CCA-and-UNDAF-Guidelines-FINAL-February-2009-LOCKED.doc.

⁷ Résolution 62/208 de l'Assemblée générale.

⁸ Voir www.unctadxi.org/fr/Programme/Other-Events/Parallel-and-Side-Events/

<p>Objectif de l'Organisation : Renforcer la cohérence des politiques, la coopération interinstitutions et les activités intégrées pour le commerce et les secteurs productifs au sein du système des Nations Unies et, en particulier, au niveau des pays</p>	<p>Aperçu du budget (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table> <tr> <td>Consultants</td> <td style="text-align: right;">96,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">60,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">18,8</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">10,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages d'études</td> <td style="text-align: right;">80,0</td> </tr> <tr> <td>Ateliers de formation</td> <td style="text-align: right;">270,0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">534,8</td> </tr> </table>	Consultants	96,0	Voyages	60,0	Services contractuels	18,8	Dépenses de fonctionnement	10,0	Voyages d'études	80,0	Ateliers de formation	270,0	Total	534,8
Consultants	96,0														
Voyages	60,0														
Services contractuels	18,8														
Dépenses de fonctionnement	10,0														
Voyages d'études	80,0														
Ateliers de formation	270,0														
Total	534,8														
<p>Éléments correspondants du cadre stratégique pour l'exercice 2010-2011 et des objectifs du Millénaire : Sous-programmes 1 à 5 (Mondialisation, interdépendance et développement, Investissements et entreprises, Commerce international, Technologie et logistique, Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux) de la CNUCED; objectif du Millénaire 8</p>															

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès
<p>a) Implication et participation accrues des gouvernements et des acteurs nationaux à l'élaboration des plans d'aide des Nations Unies dans 10 pays, répartis comme suit : Afrique (4), Asie et Pacifique (3), Amérique latine et Caraïbes (3)</p>	<p>a) i) Augmentation du nombre de consultations tenues avec des hauts fonctionnaires (ministères du plan, de l'économie ou du commerce international) et les acteurs nationaux concernés sur l'aide au commerce pendant l'élaboration de nouveaux plans-cadres, de plans relevant de l'initiative « Unis dans l'action » et d'autres programmes mis en œuvre au niveau des pays</p> <p>ii) Augmentation de la qualité de ces consultations en termes d'implication de tous les représentants des administrations, des milieux d'affaires, de la société civile, des milieux universitaires et des bailleurs de fonds concernés</p>
<p>b) Amélioration de la gestion des connaissances, de l'utilisation et de la coordination des compétences spécialisées des Nations Unies dans le domaine de l'assistance liée au commerce par les autorités nationales, les parties prenantes et les bailleurs de fonds</p>	<p>b) i) Augmentation du nombre des actions d'aide au commerce demandées par les autorités nationales en fonction de leurs objectifs nationaux et concrètement intégrées dans les plans-cadres, les plans relevant de l'initiative « Unis dans l'action » et les autres programmes d'aide des Nations Unies</p> <p>ii) Augmentation du nombre des interventions interinstitutions liées au commerce demandées par les autorités nationales et concrètement intégrées dans les plans-cadres, les plans relevant de l'Initiative « Unis dans l'action » et les autres programmes d'aide des Nations Unies</p>

- c) Dans le cas des pays les moins avancés, renforcement de la cohérence des politiques et des activités entre les différents domaines de l'aide au développement couverts par les organismes des Nations Unies, avec en particulier une consolidation de l'interface entre le Cadre intégré renforcé, les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les plans des Nations Unies; et renforcement de la cohérence entre ces plans et l'aide bilatérale fournie aux pays
 - c) i) Augmentation du nombre des besoins d'aide et des projets d'aide recensés par le Cadre intégré renforcé et les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté qui sont intégrés dans les plans d'assistance des Nations Unies ou mis en cohérence avec eux en réponse à une demande des autorités nationales
 - ii) Amélioration qualitative de l'intégration des éléments susmentionnés dans les plans d'aide des Nations Unies du point de vue de leur cohérence politique et opérationnelle et de leur adéquation avec les objectifs nationaux
-

Principales activités

102. Les principales activités du projet seront les suivantes :
- a) Missions consultatives sur le terrain menées par des fonctionnaires de la CNUCED et, le cas échéant, des institutions membres du Groupe interinstitutions, dans les pays visés par le projet;
 - b) Un atelier de formation et de consultation avec voyage d'étude de quatre jours à Genève, organisé par la CNUCED, en collaboration avec les institutions membres du Groupe interinstitutions, à l'intention de fonctionnaires des pays visés chargés de planifier l'aide au développement (un fonctionnaire par pays). Cet atelier se composera d'une session de trois jours consacrée au rôle du commerce dans les processus de développement et à l'aide au commerce, et une session d'une journée consacrée à des consultations avec les institutions membres du Groupe, les bailleurs de fonds et les pays en développement sur les besoins des pays concernés en matière d'aide au commerce. Les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies seront informés des résultats de cet atelier;
 - c) Organisation de trois ateliers régionaux de formation et de sensibilisation au rôle des politiques commerciales et de l'aide au commerce dans les plans de développement, avec la participation de fonctionnaires des pays visés et de représentants des parties prenantes, des bailleurs de fonds d'autres pays de la région, afin de démultiplier l'effet du projet. Ces ateliers régionaux se tiendront dans les villes sièges des commissions régionales, afin qu'ils bénéficient des compétences spécialisées de leurs secrétariats respectifs;
 - d) Mise au point d'outils et de trousseaux de formation sur l'aide au commerce destinés à être diffusés et utilisés dans le cadre de ces activités, à l'intention des organismes des Nations Unies, des bailleurs de fonds et des parties prenantes dans toutes les régions ainsi que dans des organes tels que le Conseil des chefs de secrétariat et le Groupe des Nations Unies pour le développement.

T. Renforcement de la capacité qu'ont les douaniers de prévenir le commerce illicite de matières présentant un risque pour l'environnement, par l'entremise de l'initiative Douanes vertes

**Programme des Nations Unies pour l'environnement
(669 600 dollars)**

Contexte général

103. Les crimes et délits d'atteinte à l'environnement constituent une activité extrêmement lucrative pour des organisations criminelles nationales et internationales, qui tirent des revenus estimés entre 22 et 31 milliards de dollars par an de la décharge sauvage de déchets dangereux, du trafic de matières dangereuses interdites et de l'exploitation et du trafic de ressources naturelles protégées. Le commerce illicite de produits présentant un risque écologique, tels que les substances appauvrissant la couche d'ozone, les produits chimiques toxiques, les déchets dangereux, les espèces menacées d'extinction et les organismes génétiquement modifiés vivants, compromet l'efficacité des accords multilatéraux sur l'environnement et peut priver des pays ou régions de leurs ressources naturelles, dont les espèces protégées. Bon nombre de produits chimiques faisant l'objet de trafics sont susceptibles de porter atteinte aux écosystèmes, notamment à la faune et à la flore, et de nuire à la santé humaine, en particulier celle des enfants et des femmes dans les pays en développement. Les entreprises respectueuses de la loi souffrent de la concurrence déloyale du commerce illicite, car les biens de contrebande peuvent les priver de débouchés.
104. Les agents des douanes et de la protection aux frontières constituent le premier rempart de chaque pays dans la lutte contre le commerce illicite transfrontière. S'il est essentiel de doter ces agents de capacités accrues, le nombre de domaines à couvrir est d'une telle ampleur que leur donner séparément une formation pertinente sur chaque sujet risquerait de prendre beaucoup de temps et d'être à la fois peu pratique et coûteux. L'objectif de ce projet est d'œuvrer avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et avec d'autres organisations partenaires à la mise en place d'un dispositif intégré, autonome et coordonné pour lutter contre cette menace écologique, en perfectionnant les capacités des douaniers dans les pays en développement.
105. Le projet fait fond sur l'expérience acquise dans le cadre de l'initiative Douanes vertes, partenariat entre six secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement et quatre organisations internationales qui collaborent depuis 2004 à la création d'outils de formation comme le Guide des douanes vertes, un manuel réunissant les informations pertinentes pour les douanes découlant des accords multilatéraux sur l'environnement. Des ateliers régionaux et sous-régionaux de sensibilisation et de formation ont été organisés dans les pays en développement, certaines localités ayant accueilli des ateliers nationaux plus détaillés sur la formation des formateurs. Pour organiser ces ateliers et constituer la documentation nécessaire, il est fait appel à l'infrastructure et aux capacités existantes des bureaux régionaux du PNUE, ainsi qu'à celles des organisations partenaires.
106. Ce projet sera exécuté par le PNUE en collaboration avec ses partenaires de l'initiative Douanes vertes : l'Organisation mondiale des douanes, INTERPOL, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents qui ont trait au commerce.

<p>Objectif de l'Organisation : Renforcer les capacités du personnel des douanes et des autres services de contrôle aux frontières, afin qu'il soit mieux à même de surveiller et faciliter le commerce licite et d'empêcher le commerce illicite de produits présentant un risque pour l'environnement</p>	<p>Aperçu du budget (En milliers de dollars É.-U.)</p>	
	<p>Consultants</p> <p>Voyages</p> <p>Services contractuels</p> <p>Dépenses de fonctionnement</p> <p>Ateliers de formation</p>	<p>52,0</p> <p>39,0</p> <p>273,6</p> <p>5,0</p> <p>300,0</p>
<p>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2010-2011 et des objectifs du Millénaire : Sous-programme 4 (Gouvernance environnementale) et sous-programme 5 (Substances nocives et déchets dangereux) du PNUE; objectifs du Millénaire 5 et 7</p>	<p>Total 669,6</p>	

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

<p>a) Le personnel des administrations nationales des douanes et d'autres services de maintien de l'ordre est mieux informé des dispositions relatives au commerce figurant dans les accords multilatéraux sur l'environnement et de leur application à la lutte contre le trafic de produits qui présentent un risque écologique</p>	<p>a) i) Hausse du nombre de demandes adressées par des pays aux secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et aux autres organisations partenaires concernant des formations de suivi et une documentation supplémentaire</p> <p>ii) Hausse du nombre de douaniers ayant suivi avec succès les modules de formation en ligne des Douanes vertes</p>
<p>b) Douaniers et spécialistes de l'environnement coordonnent plus étroitement leur action, aux niveaux mondial, régional et bilatéral, sur les questions liées au commerce des produits qui présentent un risque écologique</p>	<p>b) i) Nombre accru de mémorandums d'accord ou d'accords informels de coopération douanière conclus entre des organes nationaux de protection de l'environnement et leurs contacts dans les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement</p> <p>ii) Nombre accru d'accords de coopération douanière aux niveaux bilatéral et régional portant sur les produits qui présentent un risque écologique</p> <p>iii) Augmentation du nombre de membres des réseaux de maintien de l'ordre existants, ainsi que du volume d'informations qui sont fournies à ces réseaux concernant les saisies et les questions relatives au commerce illicite (par exemple à travers le service Écomessage d'INTERPOL ou le Réseau douanier de lutte contre la fraude et le Bureau régional de liaison chargé du renseignement de l'Organisation mondiale des douanes)</p>

- c) L'initiative Douanes vertes est pérenne au sein des administrations nationales des douanes
- c) i) Augmentation du nombre de pays ayant incorporé le contenu de l'initiative Douanes vertes dans leur programme national de formation du personnel des douanes
- ii) Les centres de formation nationaux et régionaux disposent d'un plus grand nombre de formateurs capables d'enseigner les modules Douanes vertes, ainsi que d'outils didactiques en ligne
-

Principales activités

107. Les principales activités menées au titre du projet seront les suivantes :
- a) Élaborer, en coordination avec les partenaires, un dispositif didactique sur les Douanes vertes, comprenant un ensemble de matériels pédagogiques, de sources d'information et d'outils de formation novateurs, y compris des modules audiovisuels et d'enseignement assisté par ordinateur. Ces outils serviront de point de départ et de complément pédagogique pour les ateliers de formation et de référence pour les experts jouant le rôle de conseillers. S'il y a lieu, des outils conçus par les partenaires, portant sur des questions locales particulières ou rédigés dans la langue locale, pourront aussi y être ajoutés;
 - b) Organiser des ateliers régionaux et nationaux dans divers pays en développement, sur la base d'une évaluation des besoins conduite par les centres nationaux de coordination pour les différents accords multilatéraux sur l'environnement, par les bureaux régionaux du PNUE et par les partenaires de l'initiative Douanes vertes, en tenant compte des demandes formulées par les pays;
 - c) Il sera demandé aux administrations des douanes et à d'autres institutions de maintien de l'ordre de mener, en consultation avec les partenaires, des études de cas illustrant des problèmes et difficultés rencontrés, ainsi que des méthodes de travail et pratiques optimales. Ces études de cas seront intégrées dans le dispositif didactique sur les Douanes vertes et fournies aux administrations des douanes concernées;
 - d) Œuvrer de concert avec les autorités douanières et avec l'Organisation mondiale des douanes pour faire en sorte que le contenu de l'initiative Douanes vertes soit intégré dans les programmes nationaux de formation des douaniers et promouvoir la coopération avec les réseaux existants d'institutions de maintien de l'ordre.

U. Renforcement des capacités nationales de planification pour une production agroalimentaire viable à long terme

Programme des Nations Unies pour l'environnement (710 000 dollars)

Contexte général

108. Les fortes hausses des cours des denrées alimentaires intervenues récemment ont suscité de vives inquiétudes dans le monde entier, la question étant de savoir si la demande allait progressivement dépasser l'offre, ce qui exigerait d'augmenter rapidement les disponibilités alimentaires et de gagner en efficacité dans la production et la logistique agroalimentaires. Toute une série de

facteurs influent sur les prix des aliments, dont la production de biocarburants, les prix du pétrole, les ressources en eau douce, les coûts de production, l'augmentation de la production de viande et la gouvernance en matière de distribution d'aliments et d'accès à la nourriture. À ces facteurs s'ajoutent les changements climatiques et les catastrophes naturelles, et surtout la très forte demande d'irrigation. C'est en effet principalement grâce à l'irrigation que l'on espère augmenter la production agricole, bien qu'elle soit déjà responsable de près de 70 % de la consommation d'eau. Le Secrétaire général a demandé aux organismes des Nations Unies d'étudier si les augmentations des cours des produits alimentaires faisaient partie d'un problème naissant qui risquait de se poser à plus long terme. Une Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, constituée sous la direction du Secrétaire général, a élaboré le Cadre d'action global, qui trace la voie à suivre pour faire face de façon cohérente et coordonnée à la crise mondiale de la sécurité alimentaire. Le Secrétaire général a dit qu'il faudrait augmenter de 50 % la production agroalimentaire d'ici à 2030 pour satisfaire la demande croissante. Certains pays s'emploient activement à augmenter leur production agroalimentaire pour atteindre des objectifs de sécurité alimentaire, mais se préoccupent peu des effets potentiels sur l'environnement. En ce qui concerne la première partie de cette démarche, il faut veiller à mieux comprendre les facteurs qui sous-tendent la hausse des cours des denrées alimentaires et à dégager des mesures permettant d'éviter que ne s'aggrave l'insécurité alimentaire actuelle.

109. Pour ce qui est de la deuxième partie, il faut savoir apprécier quel sera l'impact sur les écosystèmes, et sur les services que ceux-ci fournissent, d'une augmentation de la production d'aliments ou de biocarburants. L'accroissement de la production agroalimentaire peut engendrer une utilisation accrue d'eau, de pesticides et d'engrais, ainsi que d'organismes génétiquement modifiés. Avec une perte de diversité biologique vient le risque de perdre des sources de caractéristiques génétiques qui pourraient jouer un rôle essentiel dans l'adaptation à de futurs changements climatiques du cycle de production agroalimentaire, permettant d'en assurer la pérennité à long terme. On ne sait toujours pas si les démarches actuelles sont viables; c'est pourquoi une analyse rigoureuse s'impose.
110. Face à des déficits croissants en matière de sécurité alimentaire et à la dégradation des services rendus par les écosystèmes, le but du projet est de mener des études pilotes sur le renforcement des capacités des principaux décideurs et parties prenantes dans deux pays souffrant d'insécurité alimentaire, l'un d'Asie et l'autre d'Afrique. Il s'agira : a) de mieux comprendre les principales causes de l'insécurité alimentaire; b) de mener une évaluation économique des services fournis par les écosystèmes entrant en jeu dans la production agroalimentaire et dans la gestion des écosystèmes; c) d'analyser les arbitrages entre l'emploi des écosystèmes pour la production agroalimentaire et pour d'autres services. Les conclusions serviront à élaborer des stratégies nationales visant à assurer un équilibre entre la production agroalimentaire et la gestion des écosystèmes, pour que toutes deux soient viables à long terme.
111. Le projet s'appuie sur des recommandations provenant de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire et de rapports importants publiés récemment sur ces sujets. Le projet sera exécuté par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui élabore actuellement un rapport d'évaluation urgente de la situation concernant la crise mondiale de la sécurité alimentaire, en collaboration avec les partenaires suivants : le Programme des Nations Unies pour le développement; l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui a été chargée d'assurer le suivi de la recommandation du Secrétaire général tendant à augmenter de 50 % la production alimentaire d'ici à 2030; le Centre mondial d'agroforesterie, qui s'emploie à diffuser des connaissances scientifiques sur l'agroforesterie, à promouvoir l'utilisation de ses recherches à l'appui de mesures et pratiques qui aident les pauvres et l'environnement et à proposer des solutions faisant appel aux arbres pour régler les problèmes mondiaux que sont la

pauvreté rurale, la faim et la dégradation de l'environnement; et d'autres organismes dont l'activité principale touche ce domaine.

Objectif de l'Organisation : Renforcer au niveau national dans deux pays les capacités de planification d'une production agroalimentaire viable à long terme, en faisant appel à une démarche de gestion des écosystèmes	Aperçu du budget	
	(En milliers de dollars É.-U.)	
Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2010-2011 et des objectifs du Millénaire : Sous-programme 3 (Gestion des écosystèmes); objectifs du Millénaire 1 et 7	Personnel temporaire (Autre que pour les réunions)	80
	Consultants	133
	Groupes d'experts	60
	Voyages	52
	Services contractuels	25
	Dépenses de fonctionnement	30
	Voyages d'études	240
	Ateliers de formation	90
	Total	710

Réalisations escomptées**Indicateurs de succès**

- | | |
|--|--|
| <p>a) Meilleure compréhension, par les acteurs nationaux, des arbitrages entre production agroalimentaire et gestion des écosystèmes, grâce à l'étude des trois volets suivants : capacité de récupération des écosystèmes, développement économique et bien-être de la population</p> <p>b) Les acteurs nationaux sont davantage intégrés dans des réseaux nationaux et internationaux et sont mieux à même de planifier et concevoir une stratégie de production agroalimentaire durable, en appliquant une démarche fondée sur la gestion des écosystèmes</p> <p>c) Les facteurs relatifs à la protection de l'environnement et au développement durable sont davantage pris en compte dans les plans nationaux visant la sécurité alimentaire à long terme, en termes des équilibres à trouver entre production agroalimentaire et gestion des écosystèmes</p> | <p>a) Un plus grand nombre d'acteurs nationaux sont mieux informés au sujet des arbitrages entre production agroalimentaire et gestion des écosystèmes, et sont en mesure d'analyser ces arbitrages en fonction des critères de capacité de récupération des écosystèmes, de développement économique et de sécurité alimentaire</p> <p>b) i) Un plus grand nombre d'acteurs nationaux et de fonctionnaires entretiennent des liens avec des réseaux nationaux et internationaux d'experts et de décideurs spécialisés dans la production agroalimentaire et la gestion des écosystèmes</p> <p>ii) Un plus grand nombre d'acteurs nationaux et de fonctionnaires sont capables d'intégrer des stratégies de gestion des écosystèmes axées sur la sécurité alimentaire et la production alimentaire dans l'élaboration de plans nationaux concernant la production alimentaire et la sécurité alimentaire</p> <p>c) i) Nombre accru de documents techniques nationaux faisant état de la valeur de services liés à la production agroalimentaire que fournissent les écosystèmes et de leurs liens avec les objectifs du Millénaire pour le développement</p> |
|--|--|

ii) Nombre accru de références aux méthodes durables de production agroalimentaire et de gestion des écosystèmes dans les stratégies nationales de planification, y compris en matière de développement, de réduction de la pauvreté et d'autres domaines connexes

Principales activités

112. Les principales activités menées au titre du projet seront les suivantes :
- a) Dans chacun des deux pays en développement concernés, faire appel aux réseaux nationaux d'experts et de décideurs, notamment dans les ministères de l'environnement, de l'économie, des finances et de la planification, ainsi qu'aux parlementaires, afin de constituer un groupe consultatif d'experts sur la planification de la production agroalimentaire et de la gestion des écosystèmes en vue d'un développement durable;
 - b) Organiser deux ateliers de formation pour les membres de ces groupes consultatifs d'experts, portant sur l'évaluation économique des services fournis par les écosystèmes et sur l'analyse des arbitrages entre production agroalimentaire et gestion des écosystèmes;
 - c) Avec une participation active des groupes consultatifs nationaux d'experts, mener des études pilotes sur les arbitrages entre production agroalimentaire et gestion des écosystèmes, comprenant un calcul de la valeur économique des services fournis par les écosystèmes et une analyse de la question à trois niveaux : i) en termes de capacité de récupération des écosystèmes, l'arbitrage entre la production de biocarburants ou d'autres formes d'énergie, la production agroalimentaire et d'autres services fournis par les écosystèmes; ii) en termes de développement économique, l'arbitrage entre sécurité alimentaire, sécurité énergétique et capacité de récupération des écosystèmes; iii) en termes de développement humain, l'arbitrage entre production de revenus, sécurité alimentaire et vulnérabilité;
 - d) Organiser un atelier pour les membres des groupes consultatifs nationaux d'experts, afin d'évaluer les conclusions et arrêter des recommandations et directives pour l'élaboration d'un plan d'action stratégique pour la viabilité à long terme de la production agroalimentaire et de la gestion des écosystèmes, celui-ci devant être intégré dans les plans nationaux de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et d'autres plans directeurs connexes;
 - e) Élaborer une stratégie de communication pour la diffusion des conclusions de l'étude à toutes les parties concernées, y compris dans les campagnes, et nouer des liens au niveau international entre les groupes consultatifs nationaux d'experts, par exemple dans le cadre de l'Organisation mondiale des juristes pour un environnement équilibré.

V. Renforcement des capacités des organismes de formation des administrations locales pour permettre aux autorités locales et à leurs partenaires de mieux contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Programme des Nations Unies pour les établissements humains, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation internationale du Travail (687 200 dollars)

Contexte général

113. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement n'est possible que si l'on donne aux acteurs infranationaux, qui sont proches des groupes cibles, les moyens de lutter contre la pauvreté et pour le développement durable. La décentralisation et le transfert de pouvoirs aux collectivités locales étant une réalité dans la plupart des pays, c'est à ce niveau que l'administration doit redoubler d'efforts.
114. Toutefois, bien des administrations locales manquent de moyens pour agir aussi efficacement qu'il le faudrait pour que les objectifs du Millénaire soient atteints. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a constaté que les organismes nationaux de formation des membres des administrations locales pourraient jouer un rôle précieux en faisant suivre aux élus locaux et aux fonctionnaires municipaux les stages dont ils ont besoin pour acquérir les moyens de relever les nombreux défis qui se présentent à eux. Malheureusement, dans la plupart des pays, ces organismes sont sous-financés et leur personnel n'a pas les capacités voulues pour s'adapter à l'évolution des besoins des collectivités locales.
115. Ce projet vise à renforcer les organismes de formation des membres des administrations locales en intervenant sur deux aspects interdépendants : leurs capacités institutionnelles et les qualifications des formateurs. Il est prévu de réunir un groupe d'experts chargé d'évaluer les besoins de ces organismes. Des ateliers de formation de formateurs seront organisés à l'échelon sous-régional et porteront sur des thèmes précis : les qualités de chef utiles aux conseillers municipaux, la transparence, la gestion financière, la budgétisation participative, le développement économique local, l'égalité des sexes et la gouvernance locale. ONU-Habitat propose des méthodes et des outils dans tous ces domaines. Une initiation aux outils de renforcement des institutions sera proposée dans ces ateliers sous-régionaux (mise au point de plans stratégiques, évaluation des besoins en formation et évaluation d'impact), puis complétée par des partenariats régionaux entre les institutions, des lettres d'information, un site Web et un éventail de services de conseil.
116. Le partenariat qui existe déjà avec le PNUD sur la gouvernance, la transparence et la formation en ligne à la gouvernance locale sera mis à profit dans les modules de formation correspondants. L'OIT continuera de collaborer avec ONU-Habitat dans le domaine du développement économique local. Il est également prévu de renforcer la coopération établie avec UNIFEM sur les questions d'égalité des sexes dans le domaine de la formation de l'administration urbaine, en particulier sur les initiatives budgétaires favorables aux femmes.

<p>Objectif de l'Organisation : Renforcer les capacités des organismes de formation des membres des administrations locales pour permettre aux autorités locales et à leurs partenaires de mieux contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier à la lutte contre la pauvreté et contre les inégalités entre les sexes, à l'amélioration de la gouvernance locale et au développement durable</p>	<p>Aperçu du budget (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table> <tr> <td>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</td> <td style="text-align: right;">72,0</td> </tr> <tr> <td>Consultants</td> <td style="text-align: right;">108,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">48,0</td> </tr> <tr> <td>Groupes d'experts</td> <td style="text-align: right;">54,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">24,2</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">6,0</td> </tr> <tr> <td>Ateliers de formation</td> <td style="text-align: right;">375,0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">687,2</td> </tr> </table>	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	72,0	Consultants	108,0	Voyages	48,0	Groupes d'experts	54,0	Services contractuels	24,2	Dépenses de fonctionnement	6,0	Ateliers de formation	375,0	Total	687,2
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	72,0																
Consultants	108,0																
Voyages	48,0																
Groupes d'experts	54,0																
Services contractuels	24,2																
Dépenses de fonctionnement	6,0																
Ateliers de formation	375,0																
Total	687,2																
<p>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2010-2011 et des objectifs du Millénaire : Sous-programme 1 (Logement et développement durable des établissements humains) d'ONU-Habitat; objectifs du Millénaire 1, 3 et 7</p>																	

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès
<p>a) Renforcement des capacités des organismes nationaux et des réseaux internationaux de formation des membres des administrations locales, le but étant de leur permettre de mieux répondre aux besoins de formation des collectivités locales</p> <p>b) Renforcement des compétences des formateurs et enrichissement de leurs programmes de formation</p>	<p>a) i) Augmentation du nombre d'organismes de formation des membres des administrations locales ayant mis au point des stratégies et des plans d'action (à long terme) visant à assurer leur propre viabilité à long terme</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'organismes de formation des membres des administrations locales capables de s'adapter à l'évolution des besoins des collectivités locales</p> <p>b) Augmentation du nombre de formateurs capables d'animer des programmes de formation sur le développement économique local, l'égalité des sexes, la gestion financière et la transparence</p>

Principales activités

117. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- a) Organisation d'une réunion d'un groupe d'experts mondial portant sur le renforcement des capacités des organismes de formation des membres des administrations locales : élaboration de documents de référence et réunion d'un groupe d'experts chargé d'évaluer les besoins de ces organismes et de choisir les outils nécessaires pour renforcer leurs capacités;
 - b) Mise au point de produits de travail en réseau et de gestion des connaissances (lettres d'information, site Web et outils de formation en ligne) à l'usage des organismes de formation;
 - c) Organisation, à l'échelon sous-régional, de stages de formation de formateurs et d'ateliers de renforcement des capacités institutionnelles des organismes de formation des membres des administrations locales (formation à l'élaboration de plans stratégiques, à l'évaluation des

besoins en matière de formation et à l'évaluation d'impact). Un stage d'initiation à l'utilisation des outils de formation d'ONU-Habitat sur les fonctions de direction, la gouvernance, la gestion financière, la budgétisation participative, le développement économique local, l'égalité des sexes et la gouvernance locale sera également assuré;

- d) Prestation de services de conseil aux organismes de formation, dans le prolongement des stages sous-régionaux, pour les aider à exécuter leurs programmes de renforcement des capacités des administrations locales.

W. Renforcement des réseaux régionaux d'échange de savoir pour favoriser la mise en œuvre effective du programme de l'ONU en matière de développement et évaluer le progrès accompli

Département des affaires économiques et sociales, avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (526 300 dollars)

Contexte général

- 118. L'examen ministériel annuel lancé en 2007 par le Conseil économique et social a été couronné de succès, comme le montre l'augmentation du nombre de pays qui proposent de s'y soumettre. Dans sa résolution 61/16, l'Assemblée générale a prié le Conseil d'inviter les commissions régionales à participer, en collaboration avec d'autres organismes ou processus régionaux et sous-régionaux, le cas échéant, et dans les limites de leur mandat, à l'examen du progrès accompli dans l'application et le suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans des domaines connexes, et apporter une contribution à ses débats, conformément à ses règles et procédures. Depuis 2007, les commissions régionales organisent des consultations régionales, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, pour préparer l'examen ministériel annuel. À partir de 2008, afin d'associer davantage les États Membres aux activités du Conseil, le Département a organisé des ateliers et mis en place un site Web destiné à leur permettre d'échanger des informations sur les pratiques efficaces à adopter au niveau national. Les ateliers nationaux ont permis aux pays de mieux se préparer à l'examen annuel, mais il reste nécessaire de surveiller leur progression et de leur donner la possibilité de partager leurs acquis et d'échanger des informations à l'échelon régional.
- 119. Ce projet y contribuera en aidant à créer des réseaux régionaux d'échange de savoir, à développer les capacités grâce à un portail Internet destiné aux États Membres et à renforcer les liens entre les pays d'une même région, y compris les pays qui ont choisi de présenter un exposé lors de l'examen ministériel. Il s'agira de continuer à s'efforcer d'intégrer les objectifs de développement aux stratégies nationales et de se doter de moyens accrus pour évaluer le progrès accompli par les pays vers la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international. Avec le concours des commissions régionales, le projet proposé contribuera à renforcer, à l'échelon régional, le savoir, les compétences techniques et les acquis issus de l'examen et de l'évaluation des stratégies de développement des différents pays. Il s'appuiera sur les réseaux et les projets régionaux existants – par exemple, le réseau d'apprentissage mutuel et de partage du savoir de la CEA portant sur les stratégies nationales de développement. Par ailleurs, il sera utile pour la

préparation des pays ayant choisi de présenter des exposés volontaires et il poussera les États Membres à continuer de participer aux activités du Conseil économique et social. En particulier, il donnera lieu à un examen mutuel des politiques et des projets, ce qui facilitera leur transposition à une plus grande échelle et pourra ouvrir la voie à des collaborations régionales. Ce projet fera appel aux compétences d'experts nationaux qui ont déjà participé à l'élaboration de l'exposé volontaire de leur pays, et il utilisera le site Web consacré aux stratégies de développement qui ont fait leurs preuves, mis au point dans le cadre de la sixième tranche du Compte pour le développement.

<p>Objectif de l'Organisation : Renforcer les compétences techniques aux niveaux national et régional nécessaires à l'examen et à l'évaluation des stratégies de développement nationales et encourager le partage de ces compétences et de ces évaluations aux échelons régional et mondial, ainsi que l'élaboration des exposés volontaires de pays et la participation aux activités du Conseil économique et social</p>	<p>Aperçu du budget (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="1"> <tr> <td>Consultants</td> <td>81,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td>55,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td>43,5</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td>4,8</td> </tr> <tr> <td>Ateliers de formation</td> <td>342,0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>526,3</td> </tr> </table>	Consultants	81,0	Voyages	55,0	Services contractuels	43,5	Dépenses de fonctionnement	4,8	Ateliers de formation	342,0	Total	526,3
Consultants	81,0												
Voyages	55,0												
Services contractuels	43,5												
Dépenses de fonctionnement	4,8												
Ateliers de formation	342,0												
Total	526,3												
<p>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2010-2011 et des objectifs du Millénaire : Sous-programmes 1 (Appui au Conseil économique et social et coordination), 3 (Politiques sociales et développement social), 7 (Politiques et analyse du développement), 8 (Administration publique et gestion du développement) et 10 (Financement du développement) du Département des affaires économiques et sociales; sous-programmes 1 (Commerce, finances et développement économique), 4 (Information et science et technique au service du développement), 7 (Activités sous-régionales de développement), 8 (Planification du développement et administration), 9 (Statistiques) et 10 (Développement social) de la Commission économique pour l'Afrique; sous-programmes 1 (Politique macroéconomique et développement sans exclusive), 2 (Commerce et investissements), 3 (Transports), 4 (Environnement et développement), 5 (Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophes), 6 (Développement social), 7 (Statistiques) et 8 (Activités sous-régionales de développement) de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; sous-programmes 1 (Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales), 2 (Production et innovation), 3 (Politiques macroéconomiques et croissance), 4 (Développement social et équité sociale), 7 (Planification de l'administration publique), 8 (Développement durable et établissements humains), 11 (Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale) et 12 (Activités sous-régionales dans les Caraïbes) de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; sous-programmes 1 (Gestion intégrée des ressources</p>													

naturelles à l'appui du développement durable), 2 (Politiques sociales intégrées), 3 (Développement économique et intégration), 4 (Utilisation de l'informatique et de la télématique aux fins de l'intégration régionale), 5 (Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits), 6 (Promotion de la femme) et 7 (Atténuation des conflits et développement) de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; objectifs du Millénaire 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Création de réseaux régionaux d'échange de savoir permettant de mettre en commun les compétences techniques nécessaires à l'examen et à l'évaluation des stratégies nationales de développement et à l'élaboration des exposés volontaires de pays

a) Augmentation du nombre d'experts régionaux et nationaux participant aux réseaux régionaux d'échange de savoir dans l'optique de l'examen et de l'évaluation des stratégies nationales de développement et de l'élaboration des exposés volontaires de pays

b) Renforcement des capacités nationales et régionales à partir des politiques qui ont fait leurs preuves

b) i) Augmentation du nombre de politiques efficaces recensées et mises en ligne sur le portail à la suite de l'examen et de l'évaluation des stratégies nationales de développement

ii) Augmentation du nombre d'experts nationaux et régionaux formés à ces politiques

Principales activités

120. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :

- a) En collaboration avec les composantes des équipes de pays des Nations Unies concernées, au niveau du pays, recherche d'experts aux niveaux régional et national pouvant encourager le partage des connaissances et des acquis dans les pays et dans la région, dans l'optique de l'examen et de l'évaluation des stratégies nationales de développement et de l'élaboration des exposés volontaires de pays;
- b) Mise en place de réseaux régionaux d'échange de savoir permettant aux experts et autres responsables nationaux et régionaux chargés de l'examen et de l'évaluation des stratégies nationales de développement et de l'élaboration des exposés volontaires de pays d'échanger leurs données d'expérience sur des politiques efficaces. Les réseaux régionaux d'échange de savoir seront gérés par les commissions régionales;
- c) Création d'un portail qui regroupera et synthétisera les expériences et les compétences techniques partagées dans les réseaux régionaux de partage du savoir des quatre régions, y compris les politiques efficaces qui auront été recensées. Ce portail sera accessible à partir du site Web consacré aux stratégies de développement qui ont fait leurs preuves, qui est géré par le Département des affaires économiques et sociales, et son contenu pourra être consulté non seulement par le Conseil économique et social, mais aussi par les États Membres, les

responsables régionaux concernés, les administrations nationales, les collectivités locales et les organisations de la société civile;

- d) Organisation d'ateliers régionaux permettant à des experts nationaux et régionaux d'échanger des connaissances et des enseignements avec les représentants des pouvoirs publics chargés de l'examen et de l'évaluation des stratégies nationales de développement et de l'élaboration des exposés volontaires de pays.

X. Renforcement des capacités de gestion des ressources humaines dans le secteur public, en Afrique, comme moyen de favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement adoptés au niveau international

**Département des affaires économiques et sociales,
en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique
(695 500 dollars)**

Contexte général

121. Ce projet vise essentiellement à renforcer les capacités professionnelles des responsables de la gestion des ressources humaines dans le secteur public, en Afrique, afin d'aider à la réalisation des objectifs du Millénaire et des autres objectifs de développement adoptés au niveau international. La qualité des ressources humaines du secteur public est déterminante d'un pays de manière générale, et pour la réalisation des objectifs du Millénaire et des autres objectifs de développement adoptés au niveau international, en particulier. En effet, c'est aux ressources humaines qu'il incombe de concrétiser ces objectifs par des résultats tangibles. Grâce à leurs connaissances, leur savoir-faire, leurs compétences, leurs réseaux et leurs qualités, elles planifient les services et en assurent la prestation, conçoivent et mettent en œuvre des innovations décisives et mènent à bien les réformes nécessaires.
122. Les responsables de la gestion des ressources humaines dans le secteur public occupent une position stratégique dans le développement d'un pays. Toutefois, dans nombre de pays africains, cela n'est pas reconnu dans l'élaboration des stratégies, aussi ces responsables ne sont-ils pas toujours préparés à jouer le rôle déterminant qu'ils devraient jouer. Le septième Forum sur la gouvernance en Afrique, qui s'est tenu fin octobre 2007 à Ouagadougou, a porté sur les réformes du service public et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines dans le secteur public. Le projet proposé répond aux conclusions et aux recommandations de ce forum concernant le manque de capacités des responsables des ressources humaines dans la fonction publique en Afrique. Le Forum a constaté les problèmes suivants : a) manque de coordination et d'homogénéité de l'action menée en faveur du développement des ressources humaines; b) manque de coordination des programmes de formation; c) inadéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail; d) déperdition de main-d'œuvre et mauvaise gestion des affectations; e) absence de mécanismes de suivi permettant de savoir si les effectifs ayant bénéficié de formations sont capables d'apporter une contribution réelle au développement national, et quelle est leur productivité.
123. Réuni à Cape Town en avril 2007, un groupe de responsables de la gestion des ressources humaines a observé que dans le secteur public, leur profession remplissait des fonctions plus administratives que stratégiques, et appelé à renforcer les capacités de la profession afin de la doter d'experts en stratégie, de spécialistes de l'organisation du travail, de défenseurs de la cause des

salariés et de perpétuels agents du changement. En juillet 2008, le Conseil économique et social a adopté la résolution 2008/32, par laquelle il soulignait que le renforcement des capacités était un élément essentiel de la restructuration de l'administration, de la réforme de la fonction publique, du développement des ressources humaines, de la formation de l'administration publique et de l'amélioration de la productivité du secteur public.

124. Les responsables de la gestion des ressources humaines dans le secteur public ont été négligés dans les réformes du secteur public et le renforcement des capacités en Afrique. Ce projet accordera une large place au renforcement de leurs capacités professionnelles, car c'est d'eux que dépend le développement efficace et durable des capacités. Le Département des affaires économiques et sociales mettra en œuvre ce projet en collaboration avec la CEA, afin que le secteur public africain soit mieux à même de gérer les ressources humaines dans de bonnes conditions. Il s'agira avant tout de donner au réseau des responsables de la gestion des ressources humaines du secteur public en Afrique (Africa Public Sector Human Resource Managers' Network) les moyens d'institutionnaliser et d'assurer, sur la durée, le renforcement des capacités de leur profession.

Objectif de l'Organisation : Mieux contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement adoptés au niveau international en renforçant les capacités institutionnelles du réseau des responsables de la gestion des ressources humaines du secteur public d'Afrique, ainsi que leurs capacités individuelles	Aperçu du budget (En milliers de dollars É.-U.)	
Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2010-2011 et des objectifs du Millénaire : Sous-programme 8 (Administration publique et gestion du développement) du Département des affaires économiques et sociales; objectifs du Millénaire 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8	Consultants	103,0
	Groupes d'experts	36,0
	Voyages	60,0
	Services contractuels	154,5
	Dépenses de fonctionnement	7,2
	Ateliers de formation	334,8
	Total	695,5

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Renforcement du rôle des responsables de la gestion des ressources humaines, afin d'en faire des experts en stratégie, des spécialistes de l'organisation du travail, des défenseurs de la cause des salariés et de perpétuels agents du changement	a) i) Augmentation du nombre de responsables de la gestion des ressources humaines capables d'analyser et d'élaborer des politiques et des stratégies de mise en valeur des ressources humaines ii) Augmentation du nombre de cours de formation en ligne proposés sur le thème de la gestion des ressources humaines, et hausse du taux de participation à ces cours et de réussite
b) Amélioration du partage des connaissances, des informations et des acquis et de l'utilisation des technologies de l'information et des communications par les responsables de la gestion des ressources humaines dans les pays d'Afrique	b) i) Augmentation du nombre d'adhésions au réseau des responsables de la gestion des ressources humaines du secteur public de l'Afrique ii) Augmentation de la fréquentation du site Web du réseau des responsables de la gestion des ressources humaines du secteur public de l'Afrique

Principales activités

125. Les principales activités menées dans le cadre du projet seront les suivantes :
- a) Organisation et animation de deux ateliers de formation au renforcement des capacités à l'intention de responsables de la gestion des ressources humaines des ministères de la fonction publique en Afrique;
 - b) Organisation et animation de deux réunions d'experts sur les politiques de mise en valeur des ressources humaines dans le secteur public et sur les stratégies permettant d'attirer et de faire rester les meilleurs éléments dans la fonction publique en Afrique;
 - c) Organisation de voyages d'étude à l'intention des responsables de la gestion des ressources humaines du secteur public;
 - d) Conception et administration de cours de formation en ligne portant sur différents aspects de la gestion des ressources humaines dans le secteur public;
 - e) Conception du site Web du réseau des responsables de la gestion des ressources humaines du secteur public en Afrique, en vue du partage de connaissances et de l'information;
 - f) Production d'une publication sur la gestion des ressources humaines dans le secteur public en Afrique.

Y. Promouvoir la création d'un réseau d'information parlementaire en Amérique latine

Département des affaires économiques et sociales en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (407 300 dollars)

Contexte général

126. Comme il ressort du *Rapport mondial 2008 sur l'e-Parlement*, publié conjointement par l'Organisation des Nations Unies, l'Union interparlementaire et le Centre mondial pour les technologies de l'information et des communications au Parlement, le succès de réseaux créés il y a de nombreuses années, dont le Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP) et, aux États-Unis, la Conférence nationale des organes législatifs des États (NCSL), met en relief l'utilité de ces associations pour le développement des parlements et le renforcement des institutions et l'intérêt qu'il y aurait à étendre les avantages de ce type de coopération à d'autres régions. Il apparaît aussi clairement que grâce à de tels réseaux, les échanges entre les parlements portant sur des recherches et les documents législatifs de portée internationale peuvent être plus efficaces et contribuer concrètement à la réalisation des objectifs adoptés par la communauté internationale.
127. Il n'existe actuellement aucun dispositif officiel et structuré de coopération entre les assemblées parlementaires des pays d'Amérique latine. Le projet dont il est question visera donc à aider les administrations parlementaires de cette région à y créer un réseau d'information parlementaire qui les aidera à coopérer de façon structurée et méthodique en matière de gestion des documents législatifs, de recherche parlementaire et d'échanges de connaissances et d'informations.
128. Le projet tiendra compte des enseignements tirés de la création récente d'un réseau d'information parlementaire en Afrique, décidée par les assemblées parlementaires de 36 pays d'Afrique et menée avec l'appui du Département des affaires économiques et sociales et de la Commission économique pour l'Afrique, au titre d'un projet financé par le Compte pour le développement.

129. Le projet s'appuie également sur l'expérience acquise dans le cadre du programme intitulé « Réseau des spécialistes des technologies de l'information et des communications des parlements des Amériques », mené conjointement par le Centre mondial pour les technologies de l'information et des communications au Parlement et la Banque interaméricaine de développement, qui ont créé un réseau restreint d'experts en informatique de parlements de la région.

Objectif de l'Organisation : Promouvoir la création d'un réseau d'information parlementaire en Amérique latine qui facilitera le partage des documents et des connaissances entre les administrations parlementaires	Aperçu du budget (En milliers de dollars É.-U.)	
	Consultants	120,0
Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2010-2011 et des objectifs du Millénaire : Sous-programme 8 du Département des affaires économiques et sociales (Administration publique et gestion du développement); objectifs du Millénaire 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8	Voyages	48,4
	Services contractuels	24,3
	Dépenses de fonctionnement	5,0
	Ateliers de formation	209,6
	Total	407,3

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Sensibilisation et collaboration accrues et partage des pratiques optimales renforcé dans les domaines de la gestion des ressources législatives, de la recherche et de la documentation parlementaires et de la gestion des connaissances et de l'information, menées conformément à une charte adoptée par les assemblées parlementaires des pays d'Amérique latine	a) i) Nombre accru d'assemblées approuvant la Charte du réseau d'information parlementaire de l'Amérique latine ii) Nombre accru de membres du personnel des administrations parlementaires d'Amérique latine collaborant et partageant l'information et les pratiques de référence par l'intermédiaire d'un dispositif de coopération officiel
b) Amélioration de la compétence du personnel des administrations parlementaires dans les domaines de la gestion des ressources législatives, de la recherche et de la documentation parlementaires et de la gestion des connaissances et de l'information	b) Nombre accru d'échanges entre les assemblées parlementaires portant sur la gestion des ressources législatives et la recherche et la documentation parlementaires
c) Adoption de directives communes concernant les activités et la documentation des parlements	c) Nombre accru d'assemblées parlementaires adoptant des directives communes concernant les activités et la documentation des parlements

Principales activités

130. Les principales activités menées au titre du projet seront les suivantes :
- Organiser un atelier sur la politique à adopter, qui rassemblera de hauts responsables de pays d'Amérique latine en vue de l'adoption de la charte définissant le cadre commun du réseau et de l'examen des modalités de mise en œuvre de ce réseau;
 - Concevoir et mettre en place un portail qui offrira la possibilité d'établir des réseaux en ligne et de répertorier les services consultatifs, la formation en ligne et les pratiques optimales, entre autres;

- c) Organiser deux stages de formation à l'intention des parlementaires dans les domaines de la gestion des ressources législatives et de la recherche et de la documentation parlementaires. Ces stages auront pour objet de renforcer les capacités du personnel des parlements sur des questions qui seront définies en consultation avec les membres du réseau, en fonction de leurs besoins et priorités;
- d) Organiser un atelier axé sur l'examen des activités et de la documentation des parlements lors duquel des directives communes relatives à ces questions seront adoptées.

Z. Renforcer les capacités d'adaptation des pays d'Afrique aux changements climatiques en améliorant la gestion de la variabilité de l'eau et des autres changements liés au climat

**Département des affaires économiques et sociales
en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique
et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
(697 600 dollars)**

Contexte général

- 131. Le développement économique de nombreux pays d'Afrique est freiné par un stress hydrique et une variabilité des ressources en eau de plus en plus élevés. Ces deux problèmes s'intensifieront probablement à brève échéance sous l'effet du changement climatique. Les États Membres ont demandé que l'ONU appuie avec force le renforcement de la capacité des pays d'adapter les politiques nationales et les pratiques locales afin qu'elles permettent de faire face au changement climatique dans les zones soumises à un stress hydrique. Le projet qu'il est proposé d'entreprendre répondrait à cette demande.
- 132. En Afrique, de nombreuses économies dépendent principalement de l'agriculture non irriguée et de l'élevage et, à ce titre, ressentent fortement la variabilité du régime pluviométrique et sont très vulnérables aux phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les inondations et les sécheresses⁹. Dans ces pays, les longues sécheresses et les changements durables des régimes climatiques, entre autres, ont une influence considérable sur les moyens de subsistance durables de la population. Un lien a été établi entre les pénuries d'eau à l'échelon local en Afrique et la pauvreté, la dégradation des terres, les migrations et les conflits violents. Ces difficultés sont souvent aggravées par le manque de structures institutionnelles adaptées et par l'absence de données qui permettraient d'élaborer des politiques reposant sur des données probantes et de contrôler l'application des stratégies.
- 133. Il est indispensable de concevoir, dans le cadre de la planification économique, des stratégies de gestion des risques de catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques pour que les pays deviennent moins vulnérables face aux changements météorologiques et climatiques. Nombreux sont les pays d'Afrique qui s'efforcent de créer des outils de planification plus performants et de

⁹ Il est indiqué dans la Stratégie d'assistance à l'Éthiopie récemment établie par la Banque mondiale que, lorsque les données historiques sur la pluviométrie sont prises en compte dans un modèle de l'économie éthiopienne, cela entraîne une baisse de 25 à 40 % des taux de croissance prévus du PIB. Bien que les chiffres varient, il en est de même pour de nombreux pays sahéliens qui ont souffert de la très grande variabilité des précipitations.

renforcer leurs capacités en vue de soutenir les stratégies de subsistance des populations rurales et urbaines. En préparant la mise en place de tels instruments, ce projet contribuera à l'aboutissement de l'action que d'autres mènent en faveur du développement et de la paix. Le projet aura pour objet de combler certaines lacunes et particulièrement dans les domaines suivants : a) la connaissance que les pouvoirs publics et d'autres parties prenantes compétentes ont des effets des pénuries d'eau et de la variabilité des ressources en eau sur l'économie, aux échelons national et local; b) la manière dont les répercussions multisectorielles des changements environnementaux et climatiques, telles que la pauvreté, les migrations ou l'organisation des systèmes de production agricole, sont prises en compte et intégrées dans la planification économique générale, les programmes de développement sectoriel et les décisions d'investissement; c) les mécanismes institutionnels créés pour partager et diffuser ces connaissances, notamment pour rassembler des informations concernant l'impact des changements en cours sur les conditions météorologiques locales et les systèmes de production (de la base vers le sommet) et, inversement, pour veiller à ce que les mesures nécessaires soient prises en temps voulu afin de rectifier les parcours non viables (du sommet vers la base).

<p>Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des pays d'Afrique qui connaissent une variabilité des ressources en eau et d'un stress hydrique élevés en raison des changements climatiques d'intégrer et d'adapter avec efficacité les stratégies et les pratiques de développement nationales et locales et, ainsi, d'accroître les probabilités d'un développement durable et d'une situation de paix</p> <p>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2010-2011 et des objectifs du Millénaire : Sous-programmes 3 (Politiques sociales et développement social), 4 (Développement durable), 5 (Statistiques) et 8 (Administration publique et gestion du développement) du Département des affaires économiques et sociales; et sous-programme 2 de la CEA (Sécurité alimentaire et développement durable); objectifs du Millénaire 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8</p>	<p>Aperçu du budget (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="1"> <tr> <td>Consultants</td> <td>155,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td>115,4</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td>198,6</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td>10,6</td> </tr> <tr> <td>Ateliers de formation</td> <td>218,0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>697,6</td> </tr> </table>	Consultants	155,0	Voyages	115,4	Services contractuels	198,6	Dépenses de fonctionnement	10,6	Ateliers de formation	218,0	Total	697,6
	Consultants	155,0											
Voyages	115,4												
Services contractuels	198,6												
Dépenses de fonctionnement	10,6												
Ateliers de formation	218,0												
Total	697,6												

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
<p>a) Connaissance améliorée des liens entre la variabilité des ressources en eau (sécheresses prolongées et inondations extrêmes) et les capacités de résistance des systèmes économiques à l'échelon local, au niveau des bassins et à l'échelon national et prise de conscience accrue par les décideurs des nouveaux besoins de concevoir des réponses novatrices afin d'améliorer la gestion de la variabilité des ressources en eau et des autres changements liés au climat dans quatre pays qui subissent un stress hydrique</p>	<p>a) Nombre accru de parties prenantes locales et nationales ayant reçu une formation portant sur les problèmes dus à la variabilité des ressources en eau et sur leurs incidences, aux échelons local et national, sur les systèmes de production et macroéconomiques, sur la pauvreté, l'environnement et les migrations, les conflits dans les zones rurales et l'aménagement urbain</p>

- | | |
|--|---|
| <p>b) Meilleure compréhension et aptitude accrue des hauts responsables et des universités de certains pays africains de concevoir et appliquer un programme de renforcement des capacités décuplant les capacités des quatre sous-régions d’Afrique (Afrique du Nord, Sahel, Afrique de l’Est et Afrique australe) souffrant d’un stress hydrique de prendre elles-mêmes des mesures pour faire face à la variabilité des ressources en eau</p> <p>c) Prise de conscience accrue et coopération plus étroite entre les établissements de formation nationaux en mesure de produire des méthodologies et du matériel didactique modulables, de manière à faciliter l’adaptation à la variabilité élevée des ressources en eau, quelle que soit la situation géographique</p> | <p>b) Plus des deux tiers des personnes ayant participé, aux échelons national et régional, aux activités menées au titre du projet ont fait part des observations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">i) Meilleure connaissance individuelle des mesures pouvant être prises pour combler les lacunes recenséesii) Meilleure compréhension de la nécessité de renforcer les institutions nationales, notamment les universités et les établissements de formation, en vue de l’intégration et de l’adaptation des stratégies de développement et des pratiques localesiii) Nombre accru d’activités menées en application d’un programme de renforcement des capacités décuplant les capacités d’adaptation <p>c) Accès accru aux conclusions des projets, aux méthodologies modulables et au matériel didactique complété par des échanges plus intensifs dans le cadre de la coopération entre les établissements de formation</p> |
|--|---|
-

Principales activités

134. Les principales activités menées au titre du projet seront les suivantes :
- a) Organiser deux ateliers (un en français, un en anglais) dans deux pays participant au projet, afin de former le personnel des ministères qui est responsable de la planification/l’économie et des politiques relatives à l’eau et de former des experts nationaux des questions visées par le projet, de valider les attributions et de lancer le projet;
 - b) Dans chacun des pays où le projet est mené à titre expérimental, produire quatre études approfondies sur les questions suivantes : i) ressources en eau (hydroclimatologie et hydrogéologie); ii) prise en compte de la variabilité du régime pluviométrique dans la planification macroéconomique; iii) inventaire des chocs que les bouleversements climatiques font subir aux systèmes de production locaux, des causes de ces chocs et des stratégies d’atténuation adoptées; iv) évaluation des mécanismes institutionnels et de l’expérience pratique acquise par les différentes parties prenantes face aux bouleversements climatiques et à leurs effets dans différentes situations géographiques. Produire également deux études sous-régionales sur les données relatives à la pluviométrie et à la variabilité des ressources en eau;
 - c) Organiser quatre ateliers nationaux de validation et de formation auxquels participeront des parties prenantes nationales, en mettant l’accent sur l’amélioration et la conception de mécanismes adéquats de partage bidirectionnel de l’information relative à l’eau et sur les problèmes liés au développement local entre les échelons local et national;

- d) Créer une page Web spécialisée et sécurisée sur le site Web du Département des affaires économiques et sociales afin de permettre aux participants au projet d'échanger des informations;
- e) Organiser une réunion de travail afin : i) de définir une stratégie de développement des capacités produisant des effets durables et multiplicateurs; et ii) d'identifier une série de méthodologies modulables et de documents didactiques (besoins régionaux communs et besoins en matière de renforcement des capacités à l'échelon sous-régional) qui pourraient être mis à jour et utilisés dans le cadre d'un réseau autonome d'établissements de formation nationaux (universités ou centres de formation);
- f) En coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, élaborer le cadre de formation et le matériel didactique correspondant à chaque module. Deux ateliers de formation de haut niveau à l'intention des décideurs afin de les sensibiliser à la nécessité de financer et de soutenir un réseau national et sous-régional de capacités en matière de gestion de la variabilité des ressources en eau;
- g) Mener un stage de formation de formateurs à l'intention de 16 participants qui seront sélectionnés au moyen d'un appel à la concurrence lancé aux institutions (universités nationales ou centres de formation) qui font partie du réseau;
- h) Établir un réseau autonome d'établissements de formation nationaux capables d'aider les pays en situation de stress hydrique à s'adapter à une variabilité élevée des ressources en eau et aux autres changements liés au climat, à tous les niveaux géographiques;
- i) Mettre en forme ou traduire (anglais vers le français et français vers l'anglais) le matériel didactique et les textes qui figureront sur la page Web consacrée au projet, sur le site Web du Département des affaires économiques et sociales. Contrôler et évaluer les progrès accomplis, un an après la première formation organisée, s'agissant de la diffusion des formations par le réseau d'enseignement dans d'autres pays.

AA. Renforcer la capacité d'établir des rapports nationaux pour contribuer à l'application de l'Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts

**Département des affaires économiques et sociales
(527 600 dollars)**

Contexte général

- 135. Les forêts recouvrent un tiers de la surface émergée du globe, ce qui en fait le plus grand écosystème des terres émergées. Elles fournissent une grande variété de services économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Plus de 1,6 milliard de personnes tirent, dans une plus ou moins large mesure, leurs moyens de subsistance des forêts, dont elles exploitent les ressources pour en obtenir du combustible, du bois, de la nourriture, des médicaments et des revenus. La recherche de voies permettant aux générations présentes et futures de continuer de profiter des forêts est une partie intégrante de la gestion viable de celles-ci.
- 136. En 2007, l'adoption de l'Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts¹⁰ par l'Assemblée générale a confirmé l'importance que la communauté internationale attache à la gestion viable des forêts, principe fondamental de la politique forestière aux échelons

¹⁰ Résolution 62/98 de l'Assemblée générale.

national et international, et a permis de définir les priorités futures, sous la forme des quatre objectifs d'ensemble communs relatifs aux forêts. L'Instrument, qui est l'aboutissement de 15 années de négociations entamées lors de la Conférence de Rio, en 1992, représente le premier accord mondial sur la gestion viable des forêts.

137. La surveillance et l'évaluation des progrès faits dans la mise en œuvre de l'Instrument et la réalisation des quatre objectifs d'ensemble communs relatifs aux forêts sont une partie incontournable des travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts. Les pays ont été priés d'inclure volontairement des rapports périodiques nationaux parmi les rapports qu'ils soumettent régulièrement au Forum. Le Programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période allant de 2007 à 2015 prévoit expressément que chaque session soit consacrée à des thèmes liés à la réalisation des objectifs d'ensemble communs relatifs aux forêts et à l'application de l'Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts. Pour réussir à mettre en œuvre l'Instrument, il faudra améliorer la présentation de rapports nationaux par les pays, ce qui facilitera l'inventaire des progrès, des réalisations et des besoins et un échange plus efficace des données d'expérience et des pratiques optimales.
138. Ainsi qu'il ressort de l'analyse des rapports nationaux à laquelle le Forum des Nations Unies sur les forêts a procédé de 2002 à 2005, ces documents n'étaient pas d'une grande utilité quand il s'agissait de faire le point des progrès accomplis en matière de gestion viable des forêts. D'une manière générale, un plus grand nombre de rapports étaient présentés par des pays développés que par des pays en développement ou en transition. Lors de différentes sessions du Forum, des pays en développement ont souligné à plusieurs reprises la nécessité d'un appui financier et technique pour les aider à élaborer les rapports nationaux.

<p>Objectif de l'Organisation : Renforcer et appuyer la capacité des pays, et particulièrement des pays en développement et des pays en transition, d'élaborer les rapports nationaux qui seront présentés lors des neuvième et dixième sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts, en 2011 et en 2013</p>	<p>Aperçu du budget (En milliers de dollars É.-U.)</p>	
	<p>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</p>	72,0
<p>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2010-2011 et des objectifs du Millénaire : Sous-programme 9 du Département des affaires économiques et sociales (Gestion économiquement viable des forêts); objectif du Millénaire 7</p>	Consultants	36,0
	Voyages	108,0
	Services contractuels	43,6
	Dépenses de fonctionnement	10,0
	Ateliers de formation	258,0
	Total	527,6

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Sensibilisation accrue et meilleure compréhension des exigences liées à la structure et au format des rapports nationaux présentés au Forum des Nations Unies sur les forêts

- a) i) Adoption d'une présentation normalisée et de directives concernant les rapports nationaux destinés au Forum des Nations Unies sur les forêts
- ii) Nombre accru de parties prenantes nationales dans les pays en développement et les pays en transition ayant reçu une formation portant sur le contrôle et la présentation d'informations relatives à leurs programmes nationaux et aux activités menées afin d'instituer une gestion viable des forêts

- | | |
|--|--|
| b) Meilleure coordination régionale de l'élaboration des rapports nationaux et partage plus actif des pratiques optimales afin de contribuer à faire une réalité de la gestion viable des forêts et des objectifs d'ensemble communs relatifs aux forêts | b) Dialogue régional plus étroit et prise en compte accrue des enseignements tirés de l'expérience dans les rapports nationaux |
|--|--|
-

Principales activités

139. Les principales activités menées au titre du projet seront les suivantes :
- a) Analyse des éléments thématiques multisectoriels, l'objectif étant de soumettre des propositions d'action sur les objectifs d'ensemble communs relatifs aux forêts, l'Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et le Groupe intergouvernemental sur les forêts et sur les résolutions du Forum des Nations Unies sur les forêts et sélection d'indicateurs clefs dans la surveillance de la mise en œuvre, menée par des consultants internationaux et régionaux avec l'appui du Secrétariat. L'analyse prendra en compte les activités menées dans le cadre de l'initiative conjointe du Partenariat de collaboration sur les forêts visant à rationaliser la communication des rapports et des processus établis pour l'élaboration de critères et d'indicateurs;
 - b) Organisation de quatre mini-ateliers régionaux lors desquels des représentants de pays examineront la structure de surveillance proposée et arrêteront la version définitive de la présentation des rapports nationaux et des directives les concernant;
 - c) Élaboration de rapports nationaux par 40 pays en développement et en transition et élaboration de rapports nationaux par 10 pays en développement;
 - d) Fourniture d'une assistance technique aux pays participant au projet qui en font la demande en vue de la compilation de leurs rapports nationaux;
 - e) Analyse des rapports nationaux et élaboration d'un rapport de synthèse dans lequel le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts évaluera les activités menées dans le cadre du projet et les produits obtenus, dans l'intention d'améliorer la présentation des rapports par les pays lors des futures sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts;
 - f) Organisation, lors des neuvième et dixième sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts, d'un événement visant le partage des données d'expérience et la présentation des enjeux rencontrés dans l'application de l'Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts.

AB. Amélioration de la qualité des statistiques et des indicateurs nécessaires au suivi des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement adoptés sur le plan international

Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Commission économique pour l'Europe (810 600 dollars)

Contexte général

140. Il est essentiel de disposer de données fiables et actualisées pour analyser l'évolution du développement et la prise de décisions aux niveaux national, régional et mondial. Ces données sont nécessaires sous une forme particulière et à des moments bien précis si l'on veut pouvoir suivre efficacement les progrès accomplis à tous les niveaux vers la réalisation des buts et objectifs de développement. Deux raisons majeures font qu'il subsiste un écart important entre la demande de statistiques et d'indicateurs de qualité et la capacité des pays d'y répondre de façon systématique : a) les données ne sont pas recueillies ou produites au niveau des pays; b) et lorsqu'elles le sont, les pays n'ont pas les moyens de les diffuser ou de les transmettre sous la forme voulue ou en temps utile aux utilisateurs concernés.
141. La communauté internationale s'est particulièrement attachée, moyennant des ressources considérables, à aider les pays à recueillir et à produire des données, à élaborer des méthodes utiles et à convenir de « normes de production » mais a prêté peu d'attention aux difficultés que les pays rencontrent pour diffuser et faire connaître leurs données de façon efficace. Le problème de ce déséquilibre a été soulevé dans le rapport du Secrétaire général présenté, en 2008, à la trente-neuvième session de la Commission de statistique (E/CN.3/2008/12). Il y était recommandé d'aider les pays à mieux cibler les divers groupes d'utilisateurs en élaborant des « stratégies complètes en matière de diffusion de données ». Ils avaient également besoin d'un appui technique pour utiliser les moyens de communication modernes, en particulier l'Internet, de façon à pouvoir transmettre rapidement leurs produits statistiques aux utilisateurs. La Commission de statistique s'est félicitée de ce rapport et a expressément « engagé la Division de statistique (Département des affaires économiques et sociales) à continuer de promouvoir l'échange de données d'expérience sur les politiques et pratiques de diffusion des données entre les pays » [décision 39/111 f)]. La présente proposition de projet tient compte de ces questions.
142. Le renforcement des capacités nationales de diffusion et de communication des données bénéficiera aux utilisateurs, à savoir les gouvernements, les organismes régionaux et internationaux, les spécialistes de la recherche sur le développement et le grand public. En particulier, la modernisation et la normalisation des systèmes d'échange de données des États Membres permettront d'incorporer leurs informations plus facilement et en temps voulu dans les principales bases de données internationales (telles que la base de données des OMD du Département des affaires économiques et sociales servant à réaliser un suivi mondial), ce qui bénéficiera ensuite aux mécanismes intergouvernementaux des Nations Unies chargés du suivi des progrès.

143. Ce projet fera fond sur les enseignements tirés de six projets de statistique menés au titre du Compte pour le développement par le Département des affaires économiques et sociales. Leur succès tient en partie au fait qu'ils portaient sur un nombre raisonnable de pays et que toutes les activités nationales ont toujours été menées en étroite collaboration avec les bureaux de statistique nationaux afin de garantir leur viabilité et leurs effets à long terme.

<p>Objectif de l'Organisation : Faciliter l'accès des utilisateurs, en particulier les décideurs et les chercheurs, à des statistiques fiables et à jour en matière de politiques, et faire face à la demande croissante d'information aux niveaux national, régional et international</p>	<p>Aperçu du budget (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="1"> <tr> <td>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</td> <td style="text-align: right;">42,0</td> </tr> <tr> <td>Consultants</td> <td style="text-align: right;">98,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">142,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">43,6</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">11,0</td> </tr> <tr> <td>Matériel</td> <td style="text-align: right;">50,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages d'études</td> <td style="text-align: right;">50,0</td> </tr> <tr> <td>Ateliers de formation</td> <td style="text-align: right;">374,0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">810,6</td> </tr> </table>	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	42,0	Consultants	98,0	Voyages	142,0	Services contractuels	43,6	Dépenses de fonctionnement	11,0	Matériel	50,0	Voyages d'études	50,0	Ateliers de formation	374,0	Total	810,6
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	42,0																		
Consultants	98,0																		
Voyages	142,0																		
Services contractuels	43,6																		
Dépenses de fonctionnement	11,0																		
Matériel	50,0																		
Voyages d'études	50,0																		
Ateliers de formation	374,0																		
Total	810,6																		
<p>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2010-2011 et des objectifs du Millénaire : Sous-programme 5 (Statistique) du Département des affaires économiques et sociales; sous-programme 9 (Statistique) de la Commission économique pour l'Afrique (CEA); sous-programme 7 (Statistique) de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP); sous-programme 3 (Statistique) de la Commission économique pour l'Europe (CEE); sous-programme 10 de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) (Statistiques et projections économiques); sous-programme 5 de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) (statistiques servant à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles); objectifs du Millénaire 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8)</p>																			
<p>Réalisations escomptées</p> <p>a) Amélioration de l'accès aux données et métadonnées nationales grâce au renforcement des moyens et pratiques de diffusion</p> <p>b) Élargissement de l'accès aux données nationales et à celles du système des Nations Unies grâce à l'amélioration du contenu et des fonctionnalités du portail de données, instrument essentiel à l'échange de données internationales</p>	<p>Indicateurs de succès</p> <p>a) Augmentation du nombre de pays qui peuvent offrir sur le site Web de leur bureau de statistique national des possibilités d'accès interactif aux données</p> <p>b) Accroissement, au niveau mondial, du volume de données statistiques officielles, qui sont fournies par le système des Nations Unies, et qui peuvent servir à suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs convenus au niveau international</p>																		

Principales activités

144. Les principales activités du projet seront les suivantes :
- a) Élaboration de supports de formation à partir d'une étude sur les pratiques de référence dans la diffusion et la communication de données;

- b) Organisation d'une réunion d'experts chargés d'examiner et de valider les supports de formation sur les pratiques de référence en matière de diffusion et de communication des données;
- c) Organisation, en étroite collaboration avec les commissions régionales, de cinq ateliers de formation, destinés au personnel des bureaux de statistique nationaux, visant à améliorer la capacité technique des pays de diffuser et de faire connaître leurs statistiques et leurs indicateurs. Ces ateliers porteront sur les sujets suivants : amélioration des relations entre producteurs et utilisateurs; mise en place de services de communication en ligne; amélioration de l'accès à des microdonnées; mise au point de techniques modernes de visualisation de données;
- d) Création, en étroite collaboration avec les bureaux de statistique de cinq pays, du prototype d'une base de données nationale regroupant des statistiques et indicateurs clefs – en particulier pour ce qui est des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement convenus au niveau international – qui serait mise à disposition sur le site Web de chacun des bureaux et qui serait reliée au portail d'accès aux données des Nations Unies;
- e) Assistance technique directe aux pays en vue de promouvoir l'élaboration de programmes adéquats pour la diffusion de données;
- f) Organisation de voyages d'étude pour tirer parti des atouts et des réalisations des pays plus avancés et de permettre au personnel des pays où les bureaux de statistique sont moins développés de découvrir des pratiques de référence et de partager des données d'expérience avec d'autres pays.

Appendice 1

Liste des projets à financer au moyen du Compte pour le développement pendant l'exercice biennal 2010-2011

<i>Projet</i>	<i>Montant (en dollars É.-U.)</i>
A. Facilitation de l'intégration effective des pays en développement dans l'économie mondiale par le biais de l'aide aux arrangements commerciaux (CEA, conjointement avec la CEPALC, la CESA, la CEE et la CESAP)	975 300
B. Prise en compte du changement climatique dans les politiques agricoles afin d'assurer la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté en Afrique de l'Ouest (CEA)	637 500
C. Renforcement des capacités de gestion intégrée des ressources en eau partagées en Afrique australe (CEA, en collaboration avec la CEE et la CESAP)	606 800
D. Atténuation du changement climatique par l'investissement étranger direct dans les techniques perfectionnées d'exploitation des combustibles fossiles (CEE, conjointement avec le Département des affaires économiques et sociales et la CESAP)	629 900
E. Facilitation de l'adaptation au changement climatique dans le secteur des transports en tenant compte des liens entre énergie et environnement (CEE, conjointement avec la CEPALC, la CESA, la CEA et la CESAP)	738 000
F. Amélioration de la quantification du travail non rémunéré accompli par les femmes à l'appui des politiques d'élimination de la pauvreté (CEPALC, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales)	568 000
G. Amélioration de la gestion des ressources affectées à l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes (CEPALC, en collaboration avec le PNUE)	554 500
H. Renforcement des capacités nationales en matière de statistique et de coordination interinstitutionnelle aux fins du suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement grâce à la coopération interrégionale et au partage des connaissances (CEPALC, conjointement avec la CEA, la CESA, la CEE, la CESAP, et en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales)	1 192 000
I. Amélioration de la préparation en cas de catastrophe dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)	621 900
J. Renforcement de la sécurité énergétique et amélioration de l'accès aux sources d'énergie au moyen de partenariats entre le public et le privé dans le domaine des sources d'énergie renouvelables (CESAP, conjointement avec la CEA, la CESA, la CEE et la CEPALC)	1 006 500
K. Renforcement de la protection sociale en Asie et dans le Pacifique (CESAP, conjointement avec la CEA, la CESA et la CEPALC)	749 400
L. Renforcement des capacités de lutte contre les changements climatiques pour réduire la pauvreté en Asie occidentale (CESA, en collaboration avec la CEA, la CESAP et le Département des affaires économiques et sociales)	547 200
M. Renforcement des capacités de négociation des traités d'investissement bilatéraux dans la région de la CESA (CESA, conjointement avec la CNUCED)	502 200
N. Renforcement de l'action de la justice pénale contre la traite des êtres humains dans l'Europe du Sud-Est, plus particulièrement en Moldova (UNODC)	499 600
O. Renforcement des capacités des pays en développement concernant l'application effective du droit de la concurrence aux fins de la réduction des entraves à la productivité économique (CNUCED)	617 700
P. Traitement des effets et des conséquences de la crise financière mondiale sur les pays en développement par l'appui aux secteurs des services (CNUCED, en collaboration avec la CEA, la CESA, la CEE, la CEPALC, la CESAP et le PNUD)	653 000

<i>Projet</i>	<i>Montant (en dollars É.-U.)</i>
Q. Renforcement de la capacité des pays en développement d'intégrer la problématique hommes-femmes dans leurs politiques commerciales (CNUCED)	621 900
R. Renforcement de la capacité de gestion actif-passif des services nationaux chargés de la gestion de la dette (CNUCED)	663 400
S. Intégration de la dimension « commerce » dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (CNUCED)	534 800
T. Renforcement de la capacité qu'ont les douaniers de prévenir le commerce illicite de matières présentant un risque pour l'environnement, par l'entremise de l'initiative Douanes vertes (PNUE)	669 600
U. Renforcement des capacités nationales de planification pour une production agroalimentaire viable à long terme (PNUE).	710 000
V. Renforcement des capacités des organismes de formation des administrations locales pour permettre aux autorités locales et à leurs partenaires de mieux contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (ONU-Habitat, en collaboration avec le PNUD et l'OIT).	687 200
W. Renforcement des réseaux régionaux d'échange de savoir pour favoriser la mise en œuvre effective du programme de l'ONU en matière de développement et évaluer les progrès accomplis (Département des affaires économiques et sociales, conjointement avec la CEA, la CESAO, la CEE, la CEPALC et la CESAP)	526 300
X. Renforcement des capacités de gestion des ressources humaines dans le secteur public, en Afrique, comme moyen de favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement adoptés au niveau international (Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la CEA)	695 500
Y. Promotion de la création d'un réseau d'information parlementaire en Amérique latine (Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la CEPALC)	407 300
Z. Renforcement des capacités d'adaptation des pays d'Afrique aux changements climatiques en améliorant la gestion de la variabilité de l'eau et des autres changements liés au climat (Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la CEA et l'UNITAR).	697 600
AA. Renforcement de la capacité d'établir des rapports nationaux pour contribuer à l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (Département des affaires économiques et sociales)	527 600
AB. Amélioration de la qualité des statistiques et des indicateurs nécessaires au suivi des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement convenus au niveau international (Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la CEA, la CESAO, la CEE, la CEPALC et la CESAP)	810 600

Appendice 2

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

A. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/7)

Résumé de la recommandation
Suite donnée à la recommandation

Le Comité consultatif note que la présentation des projets qui seront financés au moyen du Compte pour le développement au cours de l'exercice biennal 2008-2009 a été améliorée. Mais il est d'avis que le projet de budget pourrait être nettement plus court si on donnait de façon plus concise les informations générales concernant les projets. On devrait y présenter surtout le détail des prévisions de dépenses, des objectifs visés, des chiffres de référence et des indicateurs de succès (par. XIII.5).

Le Comité consultatif reconnaît que le site Web est devenu un important moyen de diffusion d'informations à jour et utiles concernant les projets. Il estime néanmoins que le projet de budget-programme relatif au chapitre 34 devrait offrir un résumé des ressources demandées pour les principaux objets de dépense (par. XIII.8).

Conformément à l'avis du Comité, les informations générales concernant les projets ont été présentées de manière plus concise dans le présent projet de budget. Ces informations sont replacées dans le contexte des activités de développement correspondantes menées aux niveaux mondial et régional. Le détail des prévisions de dépenses figure désormais dans le fascicule principal. Parallèlement, le Directeur de programme s'est employé à améliorer le cadre logique des descriptifs de projet. Les améliorations qui ont été apportées de ce fait aux textes explicatifs concernant les objectifs à atteindre et leurs liens avec les réalisations escomptées et les indicateurs de succès permettent de mieux comprendre comment les projets sont conçus.

Un tableau des ressources demandées pour les principaux objets de dépense [personnel temporaire (autre que pour les réunions), consultants (y compris les experts), voyages, services contractuels, dépenses de fonctionnement, matériel et bourses (y compris les voyages d'études et les ateliers de formation)] figure dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (chap. 35, Compte pour le développement) (voir tableau 2).
